



ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS



RAPPORT
ANNUEL
2013-2014

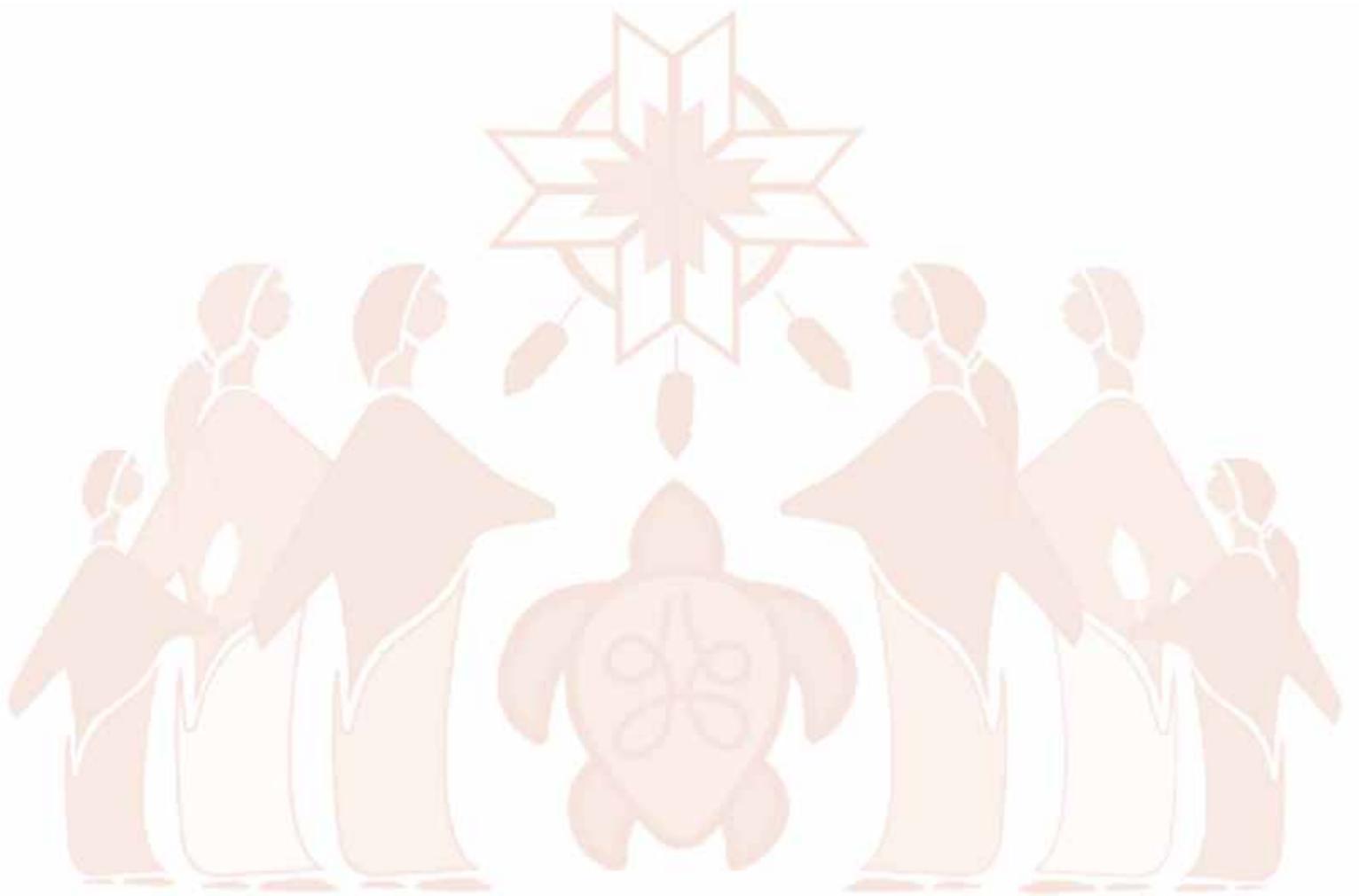


Illustration de la couverture par Raven Davis

L'illustration de l'Assemblée générale annuelle de l'APN, dont le thème est « Ensemble comme Nations : Instruire, autonomiser, éclairer », représente la famille et la communauté, le transfert des enseignements et du savoir, ainsi que la communication entre les nations. Elle reflète l'importance d'entendre les voix de nos aînés et de nos jeunes citoyens. Les plumes d'aigle que tient l'enfant sont un symbole d'espoir. La tortue, qui représente notre Mère la Terre, source de création et pourvoyeuse de tout le bien, illustre le hiéroglyphe mi'kmaq qui signifie l'nu ou, en français, « les gens ». L'étoile à 8 branches représente le travail à l'aiguille traditionnel des Mi'kmaq et une version modifiée d'un pétroglyphe mi'kmaq en Nouvelle-Écosse. L'étoile originale à 7 branches correspond aux 7 districts de la nation mi'kmaq. La 8^e branche est réputée avoir été ajoutée pour représenter la Couronne britannique lorsque les Mi'kmaq ont commencé à signer des traités avec elle. Les couleurs représentent la roue de la médecine, ainsi que la terre, le ciel et le feu sacré.

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORTS RÉGIONAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'APN

Chef régional Morley Googoo, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve	5
Chef régional Roger Augustine, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	7
Chef régional Ghislain Picard, Québec et Labrador	11
Chef régional Stan Beardy, Ontario	14
Chef régional Bill Traverse, Manitoba	17
Chef régional Perry Bellegarde, Saskatchewan	21
Chef régional Cameron Alexis, Alberta	24
Chef régionale Jody Wilson-Raybould, Colombie-Britannique	28
Chef régional Mike Smith, Yukon	32
Chef régional Bill Erasmus, Territoires du Nord-Ouest	36

CONSEILS DE L'APN

Conseil des aînés de l'APN	38
Conseil des femmes de l'APN	40
Conseil national des jeunes de l'APN	41

SECRÉTARIAT DE L'APN

Rapport du directeur général	43
Activité et sensibilisation à l'échelle internationale	45
Relations parlementaires et intergouvernementales	47
Soutien à l'égard des gouvernements des Premières Nations	50
Communications stratégiques	54

METTRE EN ŒUVRE LES DROITS

Mise en œuvre et application des traités	58
Droits fonciers et revendications territoriales	60
Passage frontalier	63
Gestion de l'environnement	65
Pêches	70

RÉALISER LE CHANGEMENT POUR LES FAMILLES ET LES ENFANTS

Éducation	76
Développement social	80
Pensionnats indiens	83

**COMMUNAUTÉS SAINES, SÉCURITAIRES ET DURABLES**

Santé.....	90
Partenariats économiques.....	108
Justice.....	113
Logement.....	117
Eau et Infrastructures.....	122
Gestion des situations d'urgence.....	127
ÉTATS FINANCIERS.....	130



CHEF RÉGIONAL MORLEY GOOGOO

Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve

Bienvenue à tous les aînés, Chefs, jeunes et délégués dans cette magnifique ville de Halifax, lieu de l'Assemblée générale annuelle cette année.

En mai 2014, j'ai été réélu par les Chefs de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Je me réjouis de cette occasion de continuer à travailler avec chacune et chacun d'entre vous à titre de Chef régional et de poursuivre nos efforts inlassables pour soutenir nos nations, ici dans la région Atlantique et partout au Canada.

Je suis fier du travail accompli par M'ikmaw Kina'matnewey (MK), qui a signé au mois de juin une nouvelle entente de cinq ans garantissant que MK fournira une éducation de qualité aux étudiants Mi'kmaq, tout en favorisant notre langue, notre culture et nos traditions. Nous sommes aussi fiers que 15 étudiants aient obtenu leur diplôme secondaire dans le cadre du premier programme d'immersion Mi'kmaq qui a débuté il y a 14 ans à Eskasoni (Nouvelle-Écosse). Ces étudiants peuvent lire, écrire et parler fièrement leur langue Mi'kmaq et nous les remercions, eux et leurs parents, d'avoir tracé la voie en matière d'éducation. Nous espérons que ce programme d'immersion Mi'kmaq produira encore de nombreux diplômés dans les années à venir.



Portefeuille national de l'éducation

J'ai eu la chance et le privilège de présider le Comité des Chefs sur l'éducation (CCEd), ce qui m'a permis de soutenir nos communautés partout au pays, tout en prenant connaissance de leurs points de vue et de leurs préoccupations au sujet de la proposition fédérale concernant une nouvelle loi sur l'éducation des Premières Nations.

Beaucoup d'événements sont survenus depuis mon rapport de décembre 2013. En réponse à la proposition fédérale d'octobre 2013, la résolution 21/2013 « Tracer la voie à suivre : les conditions de la réussite de l'éducation des Premières Nations » a été adoptée le 11 décembre 2013 lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN qui s'est tenue à Gatineau. Par la voie de cette résolution, les Chefs en assemblée ont rejeté la proposition fédérale et énoncé cinq conditions pour la réussite de l'éducation des Premières Nations. Je me suis dès lors efforcé de convaincre le gouvernement fédéral de satisfaire à ces conditions, en mettant l'accent sur les éléments suivants :

- 1) Un financement juste, équitable, adéquat et prévisible.
- 2) Le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations.
- 3) Le soutien à nos langues et à nos cultures.



Pour que le gouvernement consacre toute l'attention nécessaire à ces priorités énoncées dans la résolution 21/2013, nous nous sommes efforcés de sensibiliser directement de hauts fonctionnaires, avec lesquels nous avons également échangé de la correspondance, afin de souligner précisément leur signification et leur importance.

En février 2014, le premier ministre a annoncé un nouveau financement de 1,9 milliard de dollars en éducation. Puis le ministre Bernard Valcourt a déposé devant le Parlement son projet de loi C-33 : « la Loi sur le contrôle par les Premières Nations de leurs systèmes d'éducation ».

Au cours des semaines qui ont suivi le dépôt du projet de loi C-33, un grand nombre de débats et d'analyses se sont succédés parmi les dirigeants et les éducateurs des Premières Nations. En allant au-delà du projet de loi C-33, nos efforts ont consisté à encourager les dirigeants des Premières Nations à s'engager directement avec le gouvernement fédéral en vue lui faire part de leurs préoccupations et de leurs priorités concernant la loi. En tant que détenteurs des droits, seules les communautés des Premières Nations elles-mêmes sont investies de l'autorité de déterminer la voie à suivre concernant toute proposition de loi.

Compte tenu des nombreuses réserves exprimées envers le projet de loi C-33, une Assemblée extraordinaire des Chefs (AEC) a été organisée à Ottawa le 27 mai 2014. À cette occasion, les Chefs en assemblée ont unanimement appuyé la déclaration suivante: « Le Canada doit retirer le projet de loi C-33 et s'engager dans un processus honorable avec les Premières Nations qui reconnaît et soutient la diversité régionale et locale et qui mène à un véritable contrôle des Premières Nations de l'éducation fondée sur nos responsabilités et sur nos droits autochtones inhérents et issus de traités. ». Les Chefs ont également adopté la résolution 01/2014 « Promouvoir le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations », rejetant le projet de loi C-33 et appelant le gouvernement fédéral à négocier un nouvel accord financier avec les Premières Nations et à débloquent immédiatement le financement de 1,9 milliard de dollars, assorti de la clause d'indexation prévue de 4,5 pour cent.

Bien que beaucoup de travail reste à accomplir pour garantir à nos enfants l'éducation de qualité et culturellement appropriée qu'ils méritent, je suis encouragé de constater que nous nous entendons à l'unanimité sur les principes sur lesquels nous souhaitons toutes et tous que reposent nos systèmes d'éducation. Je me réjouis de la tenue de cette Assemblée générale annuelle à Halifax, qui j'espère donnera lieu à de nombreux débats approfondis et constructifs en regard des prochaines étapes à franchir en matière d'éducation des Premières Nations.

Je souhaite à toutes et à tous une expérience inoubliable dans notre magnifique région et je remercie le comité hôte qui, soyez-en assurés, fera de votre séjour parmi nous un moment mémorable.

Wela'lin,

Chef régional Morley Googoo



CHEF RÉGIONAL ROGER AUGUSTINE

Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard

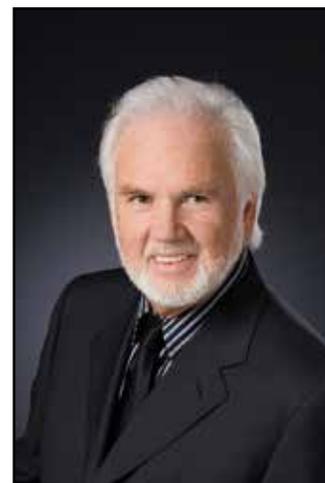
Pjila'si. Je suis très honoré d'accueillir les aînés, les Chefs et les délégués de l'ensemble du Canada à l'Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations (APN).

Je me réjouis aussi de vous présenter un aperçu des activités et questions concernant ma région ainsi que celles du niveau national.

Activités régionales

Pow-Wow des pêcheurs – « Esprit de paix et d'amitié »

Je suis fier d'annoncer que le troisième Pow-Wow annuel des pêcheurs – « Esprit de paix et d'amitié » aura lieu au parc Waterford Green, à Miramichi, au Nouveau-Brunswick, du 30 juin au 1^{er} juillet 2014. Le succès retentissant du Pow-wow de l'an dernier montre à quel point nos communautés et nos cultures évoluent dans un esprit de paix et d'amitié. Le Pow-Wow sera l'occasion d'admirer les cultures des Premières Nations, d'Irlande, d'Écosse et d'Acadie, notamment des chants, de la danse et des œuvres d'art.



Éducation

L'Assemblée des Chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick partagent les positions suivantes quant au projet de loi C-33, *Loi sur le contrôle par les Premières Nations de leur système d'éducation* :

- Le niveau de financement proposé, comprenant l'élimination du plafonnement à 2 %, est un effort sérieux permettant de régler les questions de financement et mérite la tenue d'une discussion sur la voie à suivre. Ce serait une perte que de voir le statu quo perdurer alors que ce nouveau financement pourrait améliorer concrètement l'alphabétisation de la petite enfance, la préservation des langues des Premières Nations et les services fournis aux élèves ayant des besoins spéciaux.
- Les ententes trilatérales sur l'éducation du Nouveau-Brunswick fonctionnent. Elles offrent la garantie d'un réinvestissement des droits de scolarité des Premières Nations dans un fonds administré conjointement avec les Premières Nations. La Loi doit garantir une fonction à ces ententes.
- Nous sommes préoccupés par certains points : la clause qui consiste à envoyer des élèves ayant des besoins spéciaux à l'extérieur de leurs communautés plutôt que d'assurer le financement; la possibilité donnée aux Premières Nations de choisir les indicateurs de réussite; la future autonomie permettant de mettre sur pied des entités administratrices des Premières Nations.
- Nous avons été déçus du manque de volonté du bureau régional d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) et du ministre Valcourt, qui avaient promis, dans une première annonce, de tenir une réunion en tête-à-tête pour discuter de ces questions en détail et d'égal à égal. Ce retour soudain à l'ancienne façon de légiférer a fait naître de la méfiance alors qu'il régnait un climat d'optimisme et d'espoir suscité par le travail de l'ancien Chef national Atleo et l'engagement en matière de niveau de financement.

- Nous estimons que la Loi n'est pas entièrement perdue : elle est récupérable. Il faut saisir cette occasion. Et nous sommes prêts à travailler avec les Premières Nations dans ce sens. Nous demandons avec insistance au gouvernement de faire preuve d'ouverture pour examiner les inquiétudes légitimes et nous prions les Premières Nations de faire preuve de patience et d'optimisme afin de pouvoir obtenir de nouvelles ressources pour nos enfants, dont le besoin d'apprendre et de lire ne peut pas attendre à cause des défaillances politiques des adultes.

Portefeuille national des pêches

Le Comité national sur les pêches (CNP) de l'APN s'est réuni du 18 au 20 février 2014 à Moncton. Les participants et observateurs ont abordé divers sujets, dont le Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO), les modifications apportées à la *Loi sur les pêches*, la gouvernance du CNP, l'assurance-emploi, les ressources et capacités des régions intérieures et nordiques, les aliments sociaux et cérémoniels, la pêche expérimentale, la déclaration des prises, la taxation, l'examen de la Stratégie des pêches autochtones (SPA), la tenue d'un forum national sur les pêches, les questions transfrontalières et la mise en œuvre des jugements de la Cour suprême.

Le CNP a aussi débattu du concept de table de dialogue sur une nouvelle relation (TDNR). La plupart des participants, à l'exception de l'Ontario, ont soutenu ce concept. Le CNP a formulé des recommandations supplémentaires portant sur la mise en place d'un processus « sans préjudice » ou de groupes réceptifs aux priorités des Premières Nations. Ces groupes pourraient servir à élargir les discussions dans le domaine des pêches en vue de faciliter l'établissement de liens, de pouvoir travailler au-delà de la portée des politiques et des programmes et de mettre sur pied des groupes stratégiques pour examiner les questions prioritaires, telles la mise en œuvre des jugements de la Cour suprême, l'exploitation des ressources, la *Loi sur les pêches* et leurs conséquences parmi les Premières Nations. Le CNP a discuté de la nécessité d'établir des relations avec d'autres secteurs et ministères. Des avis supplémentaires sont demandés au CNP et à d'autres entités.

Les pêches « intérieures » continuent de recevoir un appui négligeable du ministère, cela après l'arrêt du Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures (PAGHRI), en 2011. Il est possible d'améliorer les capacités régionales en favorisant un engagement au niveau de la TDNR – les organisations et gouvernements des Premières Nations qui ne reçoivent pas de financement, en particulier de la part du ministère des Pêches et des Océans (MPO), devraient pouvoir obtenir des fonds de ressource pour participer aux activités de la TDNR. Conformément à l'orientation de la résolution n° 52-2012, *Conclusion d'ententes en vue de rencontres régulières avec le ministre des Pêches et Océans*, les membres du CNP ont aussi suggéré de conclure une entente contraignante officielle afin de pouvoir organiser des réunions périodiques entre le ministre, le sous-ministre, le Chef national et le Comité exécutif.

Un groupe de travail ad-hoc continue d'examiner la mise en œuvre des jugements de la Cour suprême, et le CNP a recommandé que ce groupe devienne un groupe officiel pour discuter des détails de l'ébauche de quatre stratégies axées sur quatre volets (politique, technique, communications et juridique) aux fins d'avis et de mise en œuvre. Les représentants de Gladstone ont prévu de tenir une réunion du 15 au 17 juin 2014 à Bella Bella, en Colombie-Britannique. Cependant, l'APN n'a pas pu envoyer des représentants à cette réunion. Il avait été prévu d'inviter des représentants des Haida, des Heiltsuk, du Grand Conseil des Cris, des Ahousaht et éventuellement des régions de l'Atlantique.



En ce qui concerne l'exercice 2014-2015, l'APN souhaite entreprendre la planification d'un forum sur les pêches autochtones d'Amérique du Nord ou d'un forum national sur les pêches, prévu en 2015. Plusieurs commanditaires potentiels de la région de l'Atlantique sont enthousiastes à l'idée de la tenue d'un forum. Ce dernier permettra de créer un cadre pour renforcer la collaboration dans le domaine des pêches. Parmi les sujets proposés pour l'ordre du jour pourraient figurer les suivants : le commerce intertribal, la commercialisation, le partage des ressources, la protection de l'habitat et la gestion et gouvernance traditionnelles.

Portefeuille national des partenariats économiques

Activités et priorités des Partenariats économiques :

Comité des Chefs sur le développement économique de l'APN

Le Comité des Chefs sur le développement économique de l'APN (CCDE) s'est réuni les 13 et 14 novembre 2013 à Moncton, au Nouveau-Brunswick. La discussion a porté sur d'anciennes approches stratégiques menées par le CCDE, telle la stratégie d'avant-projet, ainsi que sur la nécessité d'essayer d'établir de nouvelles relations avec le milieu de l'entreprise. De plus, le CCDE a étudié les éventualités suivantes : une stratégie sur l'énergie pour soutenir les économies des Premières Nations; une conférence sur les sources possibles de revenu, un comité sur l'investissement; un groupe de travail sur l'exploitation des ressources naturelles.

En décembre 2013, pendant l'Assemblée extraordinaire des Chefs, le CCDE (présidé par Richard Nerysoo) a tenu une séance préparatoire pour discuter du secteur de l'énergie et d'une approche des Premières Nations concernant les questions et perspectives dans le domaine de l'énergie. Cette séance a été suivie d'une séance de l'ASC, à l'occasion de laquelle M. Nerysoo a demandé aux Chefs en assemblée de commencer à examiner les questions, défis et priorités liés au secteur de l'énergie. La discussion a été considérée comme une bonne première étape car, compte tenu de l'étendue et de l'importance des questions et des possibilités abordées, elle aidera le CCDE dans sa planification préliminaire. Pendant l'AEC, le CCDE a aussi tenu deux courts ateliers sur des cas juridiques importants liés à l'exploitation des ressources naturelles. Un ancien document de travail sur les ressources énergétiques et les capacités a aussi été distribué pour informer les délégués participant aux séances. L'APN a présenté une proposition pour continuer de veiller à l'engagement des Premières Nations dans le secteur de l'énergie.

Développement de la main-d'œuvre des Premières Nations

Le Groupe de travail technique des Premières Nations sur le développement des ressources humaines (GTT) s'est réuni la dernière fois les 11 et 12 décembre 2013 à Gatineau pendant l'Assemblée extraordinaire des Chefs. Dans le cadre de cette réunion, le GTT a tenu un atelier sur le renouvellement de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA) en 2015. L'atelier a fait l'objet d'un rapport sommaire qui a été distribué aux réseaux techniques.

En février et mars 2014, l'APN a coordonné les présentations de titulaires de la SFCEA devant le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (Comité HUMA) pour aider celui-ci dans son étude sur les soutiens de la main-d'œuvre autochtone et le renouvellement de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones. L'information sur l'atelier national a aussi été communiquée au Comité HUMA.

Une résolution demandant la mise sur pied d'une table de négociation sur le renouvellement de la SFCEA, qui comprendrait des dirigeants des Premières Nations, des techniciens de la SFCEA et des représentants d'Emploi et Développement des compétences Canada (EDCC), a été présentée lors de l'AEC de décembre 2013; elle a été ensuite soutenue par le Comité exécutif de l'APN.

Le GTT a préparé un document de travail sur le Modèle national d'affectation des ressources pour les Autochtones (MNARA) pour le 31 mars 2014.

Le 6 février 2014, le directeur du secteur des Communautés sûres, sécuritaires et durables de l'APN a donné une présentation devant le Comité HUMA.

Économies et développement économique des Premières Nations

Conformément aux résolutions n^{os} 02/2010 et 80/2011 consacrées au développement économique, l'APN continue de travailler dans les domaines suivants : la recherche de sources de revenu, l'économie verte, le commerce international, l'approvisionnement, la bande large et internet à haute vitesse et l'étude quinquennale sur la pauvreté. À l'issue de la réunion du Comité des Chefs sur le développement économique (CCDE) de novembre 2013, il a été suggéré de mettre sur pied un groupe de travail sur l'exploitation des ressources naturelles, qui serait chargé d'étudier et de formuler des recommandations préconisant la participation des Premières Nations à des projets d'exploitation des ressources naturelles. L'initiative a pour objectif de trouver des moyens de s'assurer que les Premières Nations sont prêtes à participer à de grands projets d'exploitation des ressources, tout en suivant de près le rôle du gouvernement fédéral. Le groupe de travail aura la possibilité de choisir des domaines d'étude particuliers dans ces larges paramètres. Un rapport de recommandations est prévu six mois après le début des travaux du groupe de travail; une réunion d'orientation et de planification préliminaire s'est tenue le 27 mars 2014.

Connectivité

Le Comité des Chefs sur le développement économique de l'APN continue de demander un meilleur accès et soutien pour les technologies de l'information et des communications (TIC) des Premières Nations.

Les efforts ont été centrés sur l'élaboration d'une version préliminaire d'une stratégie de cybercommunauté, qui engloberait, d'une part, les diverses exigences en matière de développement des TIC des Premières Nations et, d'autre part, les aspirations de développement communautaire des Premières Nations. L'évaluation des exigences en matière de ressources humaines des TIC des communautés des Premières Nations est un domaine d'intérêt qui doit être incorporé dans la stratégie de cybercommunauté. Les activités de communication et de sensibilisation ont été axées sur les intérêts et priorités des Premières Nations relatifs aux TIC et sur la promotion du modèle de cybercommunauté des Premières Nations, en tant qu'élément important favorisant un plus large développement communautaire. L'organisation d'ateliers sur les TIC pendant la Conférence nationale sur les infrastructures de l'APN et les activités continues de défense d'intérêts portant sur l'intégration des considérations propres aux Premières Nations dans la Stratégie sur l'économie numérique du Canada ont fait partie des récentes activités.

Le budget 2014 comprend 305 millions de dollars, étalés sur cinq ans, pour élargir et améliorer le service internet à bande large parmi les citoyens canadiens des collectivités rurales et du Nord. L'APN continuera de demander l'incorporation d'un critère de financement de programme qui prend en compte les besoins des communautés des Premières Nations.

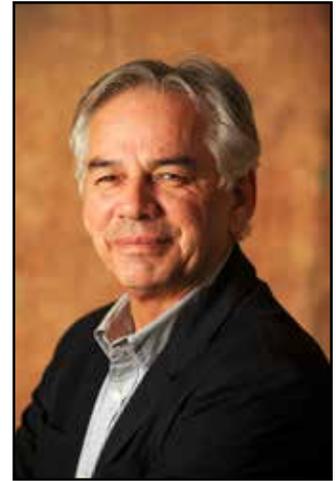


CHEF RÉGIONAL GHISLAIN PICARD

Québec et Labrador

Des attaques vicieuses de la part du fédéral et des gouvernements provinciaux à l'égard de nos droits inhérents et issus de traités à nous gouverner dans l'intérêt de nos citoyens des Premières Nations ont maintenu les Chefs et les conseils de nos territoires sous haute pression au cours de l'année écoulée.

La tentative du fédéral de nous retirer notre autorité et notre responsabilité sur l'éducation de nos enfants est certainement la pièce maîtresse de cette stratégie honteuse contre notre autonomie. Par ailleurs, il ne s'agit pas de la seule tentative du gouvernement d'amplifier son contrôle sur les Premières Nations. La stratégie de base de proposer un échange de nos droits fondamentaux contre de l'argent nous ramène il y a cinq siècles. Étant assez cynique pour affirmer publiquement que le projet de loi C-33 vise à nous donner le contrôle de notre éducation alors qu'il aura l'effet contraire n'est pas seulement un manque de respect envers les Premières Nations, mais aussi envers le Parlement et la population canadienne. De toute évidence, l'honneur de la Couronne est une notion que le gouvernement fédéral a choisi d'ignorer et il ne s'agit pas ici du seul exemple honteux.



Alors que les Chefs et Conseils de nos territoires n'ont eu d'autre choix que d'investir beaucoup de leur temps et de leurs précieuses ressources pour lutter contre cette attaque fédérale sur notre éducation, ils doivent également prêter attention aux nombreux enjeux d'importance qui touchent nos Nations, comme la santé, les services sociaux, les règles d'adoption et les mesures d'emploi, pour n'en nommer que quelques-uns. Le manque chronique de volonté du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux à travailler avec nous pour que les programmes et les services fonctionnent au bénéfice de notre peuple est un problème majeur et nous sommes toujours ceux qui en paient le prix. Dans nos territoires, nous développons une importante initiative de gouvernance des Premières Nations sur la santé et beaucoup d'autres devront être entreprises d'urgence, compte tenu de la situation absurde créée par ces deux bureaucraties – fédérale et provinciale – qui sont incapables de se concentrer adéquatement sur les besoins de notre peuple.

La province de Québec a été dirigée par trois gouvernements au cours des 20 derniers mois. L'élection d'un gouvernement majoritaire en avril dernier est peut-être bonne nouvelle d'une certaine façon, mais ce nouveau gouvernement devra démontrer, à très court terme, qu'il a la volonté de travailler en étroite collaboration avec les Premières Nations et à un rythme soutenu. Les besoins de nos Premières Nations sont mis en veille depuis trop longtemps.

J'ai entamé ce discours en faisant référence à la pression élevée qu'imposent les difficultés actuelles à nos Chefs et conseils. Heureusement, il est évident, pour l'Assemblée des Chefs de nos territoires, que nous devons renforcer nos organisations et notre capacité à travailler ensemble au profit de nos Premières Nations. Nous devons pouvoir débattre sur des sujets d'importance majeure et nous allons tous tirer avantage de l'expression d'opinions diverses. Néanmoins et par-dessus tout, nous ne donnerons jamais à un autre gouvernement, fédéral ou provincial,



la satisfaction de savoir qu'ils ont réussi à nous diviser et à nous conquérir. Ils n'ont pas réussi et disons-leur clairement.

Projet de loi sur l'éducation des Premières Nations

Cette année encore, le projet de loi fédérale en éducation a été très exigeant en termes de prises de position et actions visant à empêcher le gouvernement fédéral d'imposer sa vision et un contrôle accru du ministre sur l'éducation des Premières Nations. Se sont imposées des analyses additionnelles qui ont été présentées et discutées lors des assemblées de l'APNQL et qui ont également été circulées à l'ensemble des Chefs de l'APN.

Les analyses réalisées démontrent que le processus de consultation ne respectait toujours pas l'obligation de consultation et accommodation du gouvernement fédéral. Une lettre de l'APNQL énonçant des conditions minimales dont il doit être tenu compte a conséquemment été adressée au ministre en date du 23 décembre 2013.

À la suite de l'absence de réponse du ministre, le fait marquant de cette année a été la décision de l'APNQL, fort de l'appui du secrétariat du CEPN et de toutes ses communautés membres à l'exception d'une seule, de procéder à une demande de révision judiciaire. Autre fait à souligner, celui de l'adhésion de la communauté d'Akwesasne à cette demande de révision judiciaire.

Promotion de la persévérance et de la réussite scolaire

L'APNQL accorde une grande importance à la promotion de l'éducation. Comme par le passé, le Chef de l'APNQL a saisi toutes les occasions possibles de participer aux événements soulignant la persévérance et la réussite des étudiants des Premières Nations.

Au niveau de l'éducation élémentaire et secondaire, le Chef de l'APNQL a participé aux jeux interscolaires organisés annuellement par le CEPN. Le Chef régional a soutenu, lors de diverses activités, l'Institution Kiuna qui offre des programmes destinés principalement aux membres des Premières Nations et qui est dirigée par les Premières Nations. Celle-ci a un succès important auprès des jeunes.

Emploi et formation

La Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) est responsable du développement de main-d'œuvre et du marché du travail au sein de 29 communautés de Premières Nations et pour l'ensemble de la population autochtone urbaine au Québec. L'intégration en emploi des participants est favorisée par les mesures de formation et d'emploi, ainsi que par le démarchage auprès des autres acteurs du marché du travail.

Depuis l'Assemblée spéciale des Chefs tenue en décembre 2013, la CDRHPNQ a amorcé la 5^e et dernière année de l'entente SFCEA avec Emploi et Développement social Canada (EDSC), ainsi que la 6^e année de mise en œuvre de son Plan directeur.



Les derniers mois furent marqués par:

- la négociation d'ententes de financement relatives à l'éducation des adultes, à la formation professionnelle, à l'établissement de profils de main-d'œuvre, et à l'intégration en emploi des Premières Nations;
 - o dans le cas de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, la double-juridiction de la *formation pour les Autochtones* continue de représenter un obstacle de taille à l'engagement ferme et soutenu des divers paliers de gouvernement;
 - o en ce qui concerne les profils de main-d'œuvre et l'intégration en emploi, le partenariat qui avait été établi avec AADNC dans le cadre de l'*Initiative de partenariats stratégiques* fut largement amendé par le ministère au moment d'être mis en œuvre, ce qui en limita grandement la portée;
- la participation aux pourparlers en lien avec le renouvellement de la SFCEA prévue pour le 1^{er} avril 2015;
 - o la CDRHPNQ fut mandatée pour représenter, avec un détenteur d'entente de la Saskatchewan, les intérêts des Premières Nations au sein du comité national pour la révision du Modèle national d'affectation des ressources pour les Autochtones (MNARA);
 - o la CDRHPNQ fut invitée à témoigner devant le Comité permanent sur les ressources humaines (HUMA Committee) au sujet de la SFCEA et des occasions d'emploi pour les Autochtones;
 - o le dossier de l'assurance-emploi continue de faire l'objet de discussions avec Service Canada et EDSC;
- la poursuite des travaux en vue de faire adopter une Stratégie ministérielle pour les Premières Nations et Inuit par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec (MESSQ);
 - o l'élection d'un nouveau gouvernement au Québec eut pour effet de retarder les pourparlers au sujet de la Stratégie ministérielle, qu'il faudra promouvoir et tenter d'intégrer au sein du programme libéral;
 - o la réactivation du Plan Nord – qui prévoit un meilleur arrimage avec les Premières Nations et Inuit, surtout en matière de formation – pourrait représenter une occasion de faire valoir la qualité structurante de la Stratégie ministérielle proposée.

lame,

Chef régional Ghislain Picard

CHEF RÉGIONAL STAN BEARDY

Ontario



Wahcheeyeh. Chaleureuses salutations aux aînés, aux dirigeants et aux citoyens qui participent à la 35^e Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations (APN) sur le territoire de la nation mi'kmaq.

En juin 2014, la région de l'Ontario a tenu la 40^e Conférence annuelle d'All Ontario Chiefs. Une grande partie de la discussion politique et commerciale de la région a porté sur les thèmes « reprise, reconstruction et réoccupation », car nous continuons de revendiquer notre compétence sur notre partie de l'île de la Tortue. Compte tenu des réductions totales de 80 % des gouvernements fédéral et provincial, il a été très difficile de faire fonctionner l'organisation.

Malgré les réductions de financement, nous avons continué d'informer la population sur les droits inhérents et issus de traités des Premières Nations. Nous avons, entre autres activités, participé aux réunions des conseils de révision des publications de journaux, des Clubs Rotary, de l'Ontario Economic Summit et du

Barreau du Haut-Canada.

Depuis l'AGA de l'APN de juillet 2013, la région de l'Ontario a géré certaines questions et a organisé des activités, dont voici quelques-unes des principales :

Initiatives provinciales

Les dirigeants en Ontario ont réagi du mieux possible, en fonction de leurs ressources, aux initiatives provinciales, entre autres à celles sur la taxation, les jeunes, les services de police, la santé, la justice, le jeu, l'éducation et l'environnement.

Des efforts ont été déployés pour faire participer la province à des processus d'enquête concernant des questions importantes liées à des projets d'exploitation des ressources (par exemple, le Cercle de feu), dont les droits issus de traités, l'obligation de consulter et le partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources. Ces efforts ont aussi représenté un défi.

Pendant les sept années qui ont suivi la publication du rapport d'enquête sur Ipperwash, seules quatre des cent recommandations ont été appliquées. De plus, en février, le gouvernement de l'Ontario a indiqué qu'il n'était pas utile de se concentrer sur les recommandations elles-mêmes mais plutôt de « collaborer à un projet portant sur des sujets prioritaires communs qui s'inscrivent dans le rapport d'Ipperwash. » La province a aussi dépensé une somme considérable pour plaider dans des affaires concernant les Premières Nations en Ontario, dont *Keewatin* et *Kokopenace*, cela en plus du lancer de enquêtes provinciales supplémentaires.



Le 12 juin 2014, l'Ontario a tenu sa 41^e élection générale. Dans le but d'informer les Premières Nations, la région de l'Ontario a joué un rôle important en amenant trois différents partis à choisir une réponse dans des dossiers importants concernant les Premières Nations. Une communauté située dans l'extrême Nord a refusé d'accueillir un bureau de vote en raison du manque d'attention des candidats et de l'incapacité récurrente du gouvernement de régler certaines questions, dont l'absence d'eau potable ou d'égout dans la plupart des habitations de cette Première Nation.

Initiatives fédérales

Les dirigeants de la région de l'Ontario ont fait connaître franchement leur position sur l'éducation. Depuis 2010, année durant laquelle le gouvernement fédéral a annoncé qu'il allait travailler avec l'APN à la mise sur pied d'un groupe national consacré à l'éducation des Premières Nations, les Premières Nations de l'Ontario donnent une réponse claire concernant l'éducation. En 2012, ils ont élaboré un rapport, *Our Children, Our Future, Our Vision - First Nation Jurisdiction Over First Nation Education in Ontario* (Nos enfants, notre avenir, notre vision – la compétence des Premières Nations sur l'éducation des Premières Nations). Cette année, ce rapport a constitué la base des réponses adressées aux initiatives fédérales, telles que la proposition de présenter un projet de loi sur l'éducation des Premières Nations, en octobre 2013, et le projet de loi C-33, *Loi sur le contrôle par les Premières Nations de leurs systèmes d'éducation*, annoncé en février 2014. Le rapport a aussi constitué la base des arguments des dirigeants de l'Ontario dans le rétablissement de la Confédération des nations de l'APN, qui a tenu sa première réunion le 14 mai 2014.

Cette année, nous avons eu la possibilité de tenir une réunion avec le ministre fédéral de la Santé (voir ci-dessous), le ministre des Finances (pour discuter du développement économique des cyberPremières Nations) et le ministre des Affaires autochtones (pour discuter des réductions budgétaires et de l'éducation). Nous avons demandé au ministre des Ressources naturelles de s'engager dans le dossier concernant la production obligatoire de rapports pour les industries d'extraction; un dossier qui préoccupe les Premières Nations en Ontario.

Des membres de l'opposition fédérale ont aussi fait l'objet d'activités de lobbying au sujet du projet C-10, *Loi modifiant le Code criminel (contrebande de tabac)*, qui rend la vente de tabac sans payer de taxes passible de poursuites. Les Premières Nations en Ontario sont très inquiètes car le gouvernement du Canada n'a pas honoré son obligation légale de consulter et le comité parlementaire a terminé son examen sans avoir pris en considération les droits inhérents et constitutionnels des Premières Nations. Le projet de loi C-10 a reçu une forte opposition. Le 14 mai 2014, une journée nationale de résistance a été organisée sur la Colline du Parlement afin de sensibiliser l'opinion à cette question ainsi qu'à celle des femmes autochtones disparues et assassinées.

Responsabilités à l'égard de la santé du portefeuille du Comité exécutif de l'APN

En tant que président du Comité national des Chefs sur la santé, j'ai réuni un grand nombre de comités de Chefs sur la santé car la santé est considérée comme une question prioritaire. Une assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN (décembre 2013), des tables rondes régionales sur les services de santé non assurés (SSNA) et le Forum national sur les services de santé non assurés ont été organisés (mars 2014). Le 24 février 2014, une réunion a été organisée avec le ministre fédéral de la Santé : ce dernier s'est engagé oralement à tenir un examen conjoint du programme des SSNA. La possibilité de travailler en partenariat avec l'Association médicale canadienne,



l'Association dentaire canadienne et l'Association des pharmaciens du Canada fait actuellement l'objet d'une étude. Cette semaine, à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle, j'espère que nous aurons l'occasion de discuter de stratégies portant sur l'élaboration d'un plan d'action sur les SSNA.

Conclusion

Pour terminer, je souhaite de nouveau remercier à l'avance les participants à notre discussion de cette semaine. Si vous avez des questions sur le contenu de mon rapport ou tout autre sujet lié à l'Ontario, n'hésitez pas à venir en discuter ou à communiquer avec moi.

Meegwetch,

Chef régional Stan Beardy





CHEF RÉGIONAL BILL TRAVERSE

Manitoba

Bienvenue au Manitoba! Au nom des Premières Nations du Manitoba, je remercie la Première Nation de Membertou et la Première Nation de Glooscap d'accueillir la 35^e Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations (APN) sur le territoire des Mi'kmaq.

Je suis membre du Comité exécutif de l'APN et titulaire du portefeuille du logement (Comité des Chefs sur le logement). Je participe aux réunions de l'Assemblée des Chefs du Manitoba, de Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc. et de la Southern Chiefs Organization.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Exploitation minière

Après avoir présenté des demandes, des entreprises minières se sont vues délivrer des permis pour entreprendre des activités d'exploration sur nos territoires traditionnels. Hudbay a reçu avec succès une injonction qui va à l'encontre de la Première Nation de Pukatawagan.

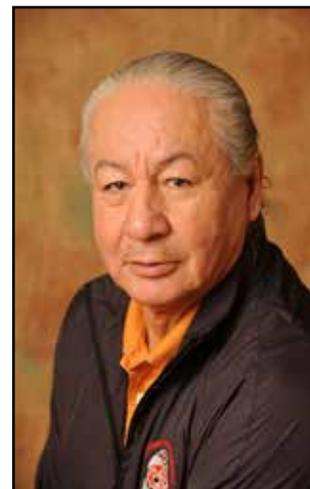
Au Manitoba, le problème lié à l'exploitation minière est l'absence d'un processus en bonne et due forme de consultation des Premières Nations. Cette situation pose un problème important à nos Chefs, car des entreprises minières reçoivent des permis pour entreprendre des activités d'exploration sur nos territoires traditionnels sans que nous en soyons informés et sans notre approbation. Nos Chefs s'efforcent de protéger nos terres et notre environnement. Dans le cadre de leurs activités, ils demandent avec insistance à ce que nos Premières Nations soient consultées avant toute délivrance d'un permis d'exploration.

Inondation

Le problème principal est le suivant : 2000 personnes évacuées habitent encore dans des centres urbains et dans des hôtels. Certaines tombent malades, décèdent ou doivent gérer des problèmes personnels, dont la toxicomanie, le suicide et l'éclatement de la famille.

Certaines de nos Premières Nations sont confrontées aux inondations depuis plus d'une décennie. Ainsi, le gouvernement fédéral doit encore 14 millions de dollars à l'une d'entre elles à la suite de réclamations déposées après des inondations.

Les Premières Nations de Little Saskatchewan, de Dauphin River, de Lake St. Martin et de Peguis ont encore de nombreuses questions à régler qui sont la conséquence de l'inondation de 2011 et de celles annuelles. Elles se trouvent encore dans une situation de réfugiées sans voir de solution poindre à l'horizon. Je suis déçu de la façon



dont les gouvernements fédéral et provincial ont géré la situation. Ce printemps, les Premières Nations sioux de Waywayseecappo et de Birdtail ont aussi subi une inondation et une évacuation. Je continuerai de travailler avec les Premières Nations touchées par les inondations jusqu'à ce que toutes les personnes évacuées soient rentrées chez elles.

Sans consulter les Premières Nations, le gouvernement a récemment transféré la coordination des prestations et des services des personnes évacuées à la Croix-Rouge. Ce transfert a de nombreuses conséquences sur les personnes évacuées : peu de ressources disponibles; des changements permanents et un manque de cohérence avec le programme; perte des prestations ou de l'indemnité chez certains. L'indemnité de location a encore été réduite récemment. Cela force des personnes évacuées à habiter dans les logements inadéquats ou, dans certains cas, dans la rue.

J'ai récemment coordonné la tenue d'une réunion entre Glenn Hudson, le Chef de la Première Nation de Peguis, Scott Stevenson, sous-ministre adjoint principal (SMA), Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC), et le directeur régional du Manitoba, pour discuter des inondations, de la mise sur pied d'un centre de commandement régional, des réclamations impayées relatives aux inondations et des besoins immédiats en matière de logement. Après cette réunion et de nombreuses soumissions présentées au gouvernement fédéral, ce dernier envisage de financer un centre de commandement régional du Manitoba pour coordonner des mesures à long terme contre les inondations parmi les Premières Nations.

En 2011, le ministre a nommé Sid Dutchak en tant que représentant spécial du ministre pour les inondations liées à la structure de contrôle des eaux de la rivière Fairford. Sa mission était de faire progresser la négociation d'une solution globale de règlement pour les Premières Nations de Little Saskatchewan, de Dauphin River, de Pinaymootang et de Lake St. Martin. Cependant, M. Dutchak a reçu son mandat officiel seulement en février 2014. Nous espérons que M. Dutchak, doté maintenant de son mandat, aidera les personnes évacuées à regagner leur domicile le plus tôt possible.

Logement

Le retard culmine actuellement à 85 000 unités à l'échelon national. Selon une étude récente d'AADNC, il devrait augmenter à 130 000 unités d'ici 2030.

Les sans-abri ne font actuellement pas partie du mandat du secteur Logement et infrastructures de l'APN. Le nombre de sans-abri membres des Premières Nations continue d'augmenter. Un grand nombre d'entre eux sont à la recherche d'un abri dans les rues de Winnipeg. Je ne veux pas que ces personnes soient oubliées. Je ferai tout mon possible pour que les sans-abri soient incorporés dans le mandat du Comité des Chefs sur le logement de l'APN.

L'allocation-logement fournie dans le cadre du programme d'aide au revenu n'est pas offerte à toutes les régions, dont le Manitoba. J'essaie de permettre aux Premières Nations du Manitoba d'avoir accès à cette contribution. Les Premières Nations qui ont accès au Programme de logement sans but lucratif dans les réserves (article 95) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) peuvent recevoir l'allocation-logement une fois que l'hypothèque est entièrement remboursée. Si une Première Nation met en œuvre un régime locatif dans la



communauté, ces unités pourront obtenir l'allocation-logement. La mise en place d'un régime locatif peut poser un problème à certaines Premières Nations, car, étant donné que nous considérons le logement comme un droit issu de traités, celles-ci s'opposent à payer un loyer. Cela complique la situation. Nous devons immédiatement résoudre les problèmes de logement dans nos communautés sans imposer de contraintes à nos droits issus de traités, ni les violer.

Questions relatives aux politiques d'intervention d'AADNC

Les nouvelles politiques d'intervention sont encore plus difficiles à gérer. Il semblerait qu'il est plus facile pour AADNC de confier nos communautés à un tiers, moyennant des frais élevés, que de financer adéquatement nos Premières Nations. Les deux tiers des Premières Nations du Manitoba font l'objet de ce type d'intervention. Ainsi, les Premières Nations du Manitoba sont celles qui sont les plus contrôlées par AADNC; plus que dans n'importe quelle autre province au Canada. Actuellement, AADNC applique des politiques par habitant qui sont dépassées et qui nous obligent à devenir les administrateurs de notre propre pauvreté. La population continue de croître tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves et nos Premières Nations ne reçoivent pas les ressources nécessaires pour gérer cette augmentation.

Les nouvelles politiques d'intervention d'AADNC ont aussi des conséquences sur la possibilité des Premières Nations d'avoir accès à l'allocation-logement de l'article 95 de la SCHL, qui requiert une garantie de prêt ministérielle.

Je continue d'aider ces Premières Nations et de défendre leurs intérêts. Celles-ci se débattent à travers la bureaucratie pour pouvoir survivre et fournir des programmes et services efficaces à leurs communautés.

Coups budgétaires d'AADNC en 2014

En janvier, j'ai présidé une réunion nationale des directeurs de conseils tribaux à Ottawa. Brenda Kustra, directrice générale de la gouvernance, AADNC, a participé à la séance des questions de la réunion. Nos conseils tribaux et nos organisations provinciales et territoriales (OPT) s'efforcent de s'adapter aux nouveaux niveaux de financement entrés en vigueur en avril 2014. Dans le cadre de cette réunion, nous avons découvert qu'il n'existe aucune cohérence dans la répartition des nouveaux niveaux de financement et que celle-ci est laissée à la discrétion des régions. Cette méthode pose un problème : l'interprétation de la nouvelle politique par l'agent de financement pourrait être différente de celle prévue et créer de la confusion.

M^{me} Kustra s'est engagée à présenter les résultats et recommandations stratégiques issus d'un examen antérieur effectué par les conseils tribaux au ministre et à tenir les directeurs de conseils tribaux informés. De plus, elle s'est engagée à évaluer l'efficacité des changements en matière de politiques et leur mise en œuvre. À ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse de la part d'AADNC, ni constaté aucun suivi.

Je continuerai de travailler avec le Comité exécutif de l'APN à l'élaboration de plans pour défendre les intérêts et prendre des mesures.

Éducation

En tant que citoyens entretenant des relations avec la Couronne dans le cadre de nos traités, nous nous sommes compromis en participant aux négociations d'une loi, tel le projet de loi C-33, le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations. En tant que membre du Comité exécutif national, je n'ai pas eu l'impression d'avoir été tenu au courant des présumées discussions entre le premier ministre, le ministre d'AADNC et le bureau national ou le Chef national au sujet du projet de loi C-33. De plus, nous n'avons pas été informés du contenu éventuel du projet de loi avant le jour de l'annonce en Alberta.

La position des Chefs de territoires visés par des traités numérotés est la suivante : nous possédons un droit issu de traités à l'éducation qui ne peut faire l'objet d'aucune loi. Tous les événements qui ont entouré le projet de loi C-33 ont soulevé une vive controverse parmi nos dirigeants. J'espère que la Confédération des nations sera rétablie afin de veiller à ce que s'exerce la responsabilité politique de rendre compte.

Initiatives provinciales

Assemblée des Chefs du Manitoba (ACM)

- Participation aux assemblées de l'ACM et aux réunions du comité exécutif de l'ACM
- Participation à l'Assemblée extraordinaire des Chefs sur le bien-être des familles et des enfants des Premières Nations

Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc. (MKO)

- Participation à l'Assemblée générale annuelle de MKO
- Travail en collaboration avec MKO à la préparation d'une soumission pour organiser l'Assemblée générale annuelle 2015 (année de l'élection du Chef national).
- Participation à l'Assemblée sur la justice de MKO
- Participation à la conférence sur la loi sur le transfert des ressources naturelles organisée conjointement par MKO et le Traité sept à Calgary.

Southern Chiefs Organization

- Participation à l'Assemblée et à l'élection de SCO ainsi qu'aux réunions du comité exécutif de SCO

APN

- Participation aux réunions et assemblées du Comité exécutif
- Présidence du Comité des Chefs sur le logement
- Participation à la Conférence nationale et foire commerciale sur les infrastructures des Premières Nations

En conclusion,

J'estime que nos traités sont sacrés et qu'ils devraient toujours être considérés ainsi. Je m'emploierai à continuer la mise en œuvre de nos traités conformément à la volonté de nos ancêtres, tout en n'oubliant pas les besoins de nos futures générations.

Chef régional Bill Traverse



CHEF RÉGIONAL PERRY BELLEGARDE

Saskatchewan

Tansi,

Salutations de la part de la Federation of Saskatchewan Indian Nations (FSIN). Je souhaite humblement et respectueusement la bienvenue à toutes et à tous. Maintenir la voix collective des Premières Nations de la Saskatchewan en créant nos propres sources de revenu pour assurer nos activités essentielles a constitué l'une de mes principales priorités. Au cours des derniers mois, l'une de nos tâches primordiales a été de faire valoir nos droits ancestraux et issus de traités en appuyant l'intervention de l'APN et de la FSIN devant la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Keewatin*. De plus, préserver notre unité et notre voix collective demeure mon engagement premier, alors que, ensemble, nous devons non seulement relever les défis entourant le projet de loi C-33, mais aussi répondre à nos besoins, tant communs que distincts, en matière de mise en œuvre de nos droits ancestraux et issus de traités. Le rapport qui suit détaille ces points saillants et comporte un aperçu des portefeuilles répartis au sein de l'exécutif de la FSIN.



Maintenir la voix collective des Premières Nations de la Saskatchewan

Il est essentiel pour nous de maintenir une voix collective forte et unie pour faire connaître les nombreux besoins de nos citoyens aux gouvernements, à l'industrie, aux organisations non gouvernementales et à d'autres instances au Canada et partout au monde. Les coupures budgétaires substantielles annoncées par le gouvernement fédéral dès le début du mois de septembre 2012, puis en juin 2013 sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2014, ce qui a eu pour conséquence d'amputer le budget de base de la FSIN de plus de 2 millions de dollars. Les fonds disponibles pour les analyses politiques et juridiques, les communications et le fonctionnement des bureaux du Chef et des Chefs adjoints ont été réduits de façon significative, ce qui se répercute de façon négative sur la capacité de la FSIN de faire valoir nos intérêts communs, notamment en ce qui a trait aux textes de loi du gouvernement fédéral et aux audiences de la Cour suprême. Vous vous souviendrez que, face à l'incertitude engendrée par ces coupures et dans le but de faire preuve de prudence sur les plans financier et organisationnel, la FSIN avait remis plus tôt cette année des avis de congédiement à son personnel. Je suis maintenant heureux de vous annoncer que, fin mai, les Chefs en assemblée de la Saskatchewan se sont prononcés pour la stabilisation des activités de la FSIN au moyen des revenus de jeu produits par nos six casinos administrés par la Saskatchewan Indian Gaming Authority (SIGA). Ceci a été rendu possible grâce aux revenus qui découleront de 250 machines à sous supplémentaires, tel qu'approuvé par la province de la Saskatchewan à la suite de la modification nécessaire à notre entente-cadre sur les jeux (GFA). Ces fonds additionnels permettent à la FSIN de stabiliser ses opérations et de rétablir la plupart de ses activités essentielles. Accéder à une plus grande autonomie financière est un objectif que j'ai constamment mis de l'avant afin que la FSIN soit en mesure de réaliser son engagement de revendiquer nos droits ancestraux et issus de traité et d'accroître sa capacité organisationnelle de sensibilisation et de défense d'intérêts.

Faire valoir nos droits ancestraux et issus de traités en appuyant l'intervention de l'APN et de la FSIN dans l'affaire Keewatin devant la Cour suprême

Le 14 mai 2014, la Cour suprême du Canada a entendu une autre cause cruciale, *Andrew Keewatin Jr. et Joseph Fobister c. le ministre des ressources naturelles et Abitibi Consolidated Inc.* L'enjeu est la situation unique des Premières Nations sur le plan constitutionnel et le rôle particulier de fiduciaire du gouvernement fédéral lorsque les intérêts des Premières Nations sont visés. En outre, la question est de déterminer si la Cour tiendra compte ou non de l'interprétation et de la mise en œuvre du Traité n° 3, l'un des traités numérotés, d'une façon conforme à une interprétation téléologique et progressive de la constitution canadienne et à la doctrine d'immunité inter-juridictionnelle évoquée en novembre 2013 lors des audiences dans *William c. Colombie-Britannique* (la cause Tsilhqot'in). Bien que la loi canadienne reconnaisse que les peuples autochtones puissent détenir sur leurs terres un titre antérieur à la colonisation, aucun tribunal canadien n'a jusqu'à présent confirmé un tel titre autochtone.

L'APN et la l'Assemblée des Premières Nations ont joint leur voix à celles d'autres intervenants et appelé la Cour suprême à confirmer la situation unique des Premières Nations sur le plan constitutionnel, ainsi que le rôle particulier de fiduciaire du gouvernement fédéral lorsque les intérêts des Premières Nations sont visés. À nouveau, nous exhortons la Cour suprême de saisir cette occasion d'appliquer dans la pratique les normes en matière de droits de la personne énoncées en droit international, et notamment dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Résoudre les problèmes entourant le projet de loi C-33 : la Loi sur le contrôle par les Premières Nations de leurs systèmes d'éducation

Le projet de loi C-33 et son processus d'élaboration comportaient de graves lacunes et ne respectaient pas les principes associés à une relation empreinte de collaboration entre les Premières Nations et la Couronne. Ainsi, les Chefs en assemblée de la Saskatchewan ont en majorité confirmé leur opposition à l'adoption de cette loi concernant l'éducation des Premières Nations. Nous devons maintenant nous engager avec la Couronne dans un dialogue qui respecte nos droits ancestraux et issus de traités, et notamment notre droit à l'autodétermination, ainsi que les principes de réconciliation.

Je profite de cette occasion pour présenter ci-dessous un aperçu des responsabilités qui sont les miennes en tant que Chef de la FSIN, ainsi que celles des membres de notre exécutif. À titre de Chefs, nos responsabilités sont réparties, en partie, selon un système de portefeuilles et de commissions :

Perry Bellegarde Bureau du Chef

- Chef régional de l'APN
- Portefeuille national des traités
- Assemblée législative
- Conseil exécutif/Commission du gouvernement indien
- Commission des terres et des ressources
- Commission des jeux
- Commission de la justice
- Bureau de la gouvernance des traités



Kimberley Jonathan
Bureau du 1^{er} Chef-adjoint

- Relations intergouvernementales
- Conseil du Trésor
- Fonds pour la protection des droits issus de traités

Bobby Cameron
Bureau du 2^e Chef-adjoint

- Commission de la santé et du développement social
- Commission des femmes des Premières Nations

Edward Dutch Lerat
Bureau du 3^e Chef-adjoint

- Commission d'éducation et de la formation
- Saskatchewan Indian Cultural Centre
- Université des Premières Nations du Canada
- Saskatchewan Indian Institute of Technologies
- Saskatchewan Indian Training and Assessment Group
- Pow-Wow 2014
- Sports, culture & loisirs récréatifs

- Commission du développement économique et communautaire
- Sénat
- Anciens combattants et Bold Eagle
- Conseil des ressources indiennes
- Centre d'excellence
- Bandes indépendantes
- Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2014

Dans un esprit d'unité,

Perry Bellegarde
Chef, Federation of Saskatchewan Indian Nations
Chef régional de l'Assemblée des Premières Nations pour la Saskatchewan

HUNGÂKEBI CAMERON ALEXIS

Chef régional des territoires visés par le traité n° 6, le traité n° 7 et le traité n° 8 (Alberta)



Aba Washded, Tansi, Oki, Edhanete, Bijou. Salutations de la part de la région visée par le traité n° 6, le traité n° 7 et le traité n° 8. Une année s'est écoulée depuis notre rassemblement à Whitehorse, au Yukon, à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle 2013 (AGA) de l'Assemblée des Premières Nations. Depuis, nous avons organisé de nombreuses activités, nous avons accompli de nombreuses réalisations et nous avons vécu de nombreux défis. Nous nous réunissons en tant que nations des premiers peuples de cette terre en ayant l'esprit et l'intention véritables de bâtir un meilleur avenir pour les futures générations.

Je tiens tout d'abord à remercier les Premières Nations et les citoyens du territoire des Mi'kmaq de nous accueillir pour l'AGA 2014. Je les remercie sincèrement de nous autoriser à nous réunir sur leur territoire traditionnel.

Je remercie également notre ancien Chef national, Shawn A-in-chut Atleo. Je lui suis personnellement reconnaissant des longues heures et des nombreux sacrifices qu'il a consacrés pendant ses presque cinq années au poste de Chef national et ses onze années au sein du Comité exécutif de l'APN. Le travail est parfois difficile et souvent mal reconnu. Je lui reconnais toutefois sa vision de soutenir et favoriser la réussite de toutes les Premières Nations. Ishnish.

Pensionnats indiens

Du 27 au 31 mars 2014, notre région a eu l'honneur d'accueillir la septième et dernière activité nationale de la Commission de vérité et de réconciliation. Je remercie tous les survivants des pensionnats indiens et leurs familles. Personne ne peut comprendre ce qu'ils ont enduré et/ou à quel point ils ont souffert pendant leur séjour dans ces établissements. Je tiens à dire que j'ai de la compassion pour les épreuves qu'ils ont dû traverser. Un grand nombre d'entre eux ont perdu leur langue maternelle et leur mode de vie traditionnel dans les pensionnats. Bien que nos traditions et notre patrimoine autochtone demeurent un outil fort et puissant, de nombreux survivants ont perdu cet outil pendant une partie de leur vie; cette perte a eu des conséquences intergénérationnelles sur nos citoyens. L'activité a réuni plus de 36 000 participants, des survivants et des témoins de l'ensemble du Canada qui sont venus apporter leur témoignage et contribuer à la guérison.

Portefeuilles

Les portefeuilles suivants m'ont été attribués : Justice, Femmes disparues et assassinées (FDA), Environnement et Traités.



Justice/ Femmes disparues et assassinées – Je travaille avec le Groupe de travail sur les affaires autochtones (GTAA), un groupe national composé des ministres des Affaires autochtones provinciaux et territoriaux et des dirigeants de cinq organisations autochtones nationales. Le groupe travaille à l'amélioration des conditions de vie des Premières Nations, des Inuits et des Métis, en particulier dans les domaines suivants : éducation et formation professionnelle; amélioration des perspectives de développement économique; éradication de la violence contre les femmes et jeunes filles autochtones.

Des réunions périodiques ont été organisées avec les premiers ministres, des ministres et les dirigeants des ONA. Elles ont été pour nous l'occasion d'exprimer nos profondes préoccupations concernant les conséquences de la violence perpétrée contre les femmes et jeunes filles autochtones et d'examiner les mesures concrètes prises dans l'ensemble du pays pour régler cette question. Le Groupe de travail continue de façonner le cadre de coordination des mesures pour éradiquer la violence contre les femmes et jeunes filles autochtones. Le Groupe et les ministères de la Justice fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) continuent de travailler ensemble, tandis que le cadre de la Justice FPT est plus centré sur les secteurs de la justice et de la sécurité publique. Il existe des possibilités évidentes de coordination et de soutien mutuel entre les cadres.

Il est urgent de prendre des mesures pour éradiquer la violence contre les femmes et jeunes filles autochtones, et il est au plus haut point nécessaire d'obtenir justice pour les familles et amis des victimes. Mettre fin à la violence contre les femmes et jeunes filles autochtones est une priorité urgente pour les Premières Nations de l'ensemble du pays. L'APN continue de demander l'élaboration d'un plan d'action national, la mise sur pied d'une commission nationale d'enquête publique et des investissements directs immédiats dans les refuges et le soutien préventif afin de protéger nos citoyens les plus vulnérables.

Environnement – En tant que citoyens autochtones, nous prenons nos responsabilités à l'égard de la terre très au sérieux. Nous demandons, au nom des Premières Nations, d'assurer la protection de la terre, de l'eau, de la faune sauvage et de l'air pour les futures générations. Les activités industrielles et d'exploitation des ressources ayant une incidence sur les terres des Premières Nations deviennent de plus en plus conflictuelles dans certaines régions du pays.

Les inondations, en particulier dans les Prairies, ont bouleversé la vie de nombreuses Premières Nations. Chaque province a pris ses propres mesures pour aider les citoyens des Premières Nations ayant perdu entièrement ou en partie leur maison. En 2013, l'Alberta a réagi rapidement dans les communautés des Premières Nations, dont les Siksika, tandis que le Manitoba a pris des années avant de conclure des ententes avec certaines (pas toutes) Premières Nations pour sortir nos citoyens d'habitations temporaires.

Traités – J'ai été désigné pour gérer le dossier des traités avec le Chef régional Bellegarde. Par l'intermédiaire de l'APN, nous avons tenu des réunions rassemblant des dirigeants de territoires visés par des traités. Il s'agissait de faire le suivi de l'engagement pris par le premier ministre Harper de travailler collectivement à l'établissement d'un consensus quant au processus de mise en œuvre des traités. Une inquiétude a été exprimée concernant la mise en place du Comité principal de surveillance (CPS) comprenant des représentants du gouvernement fédéral et des Premières Nations. Bien que l'élaboration du mandat du comité ait déjà commencé, le comité n'a pas encore été mis sur pied. Lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs (décembre 2013), les Chefs en assemblée ont adopté une résolution : « Enjoignent le Chef régional de l'Assemblée des Premières Nations (APN) – titulaire du portefeuille



des traités, ainsi que les autres membres du Comité exécutif de l'APN, de cesser la mise en œuvre des traités par l'entremise du Comité principal de surveillance et(ou) du Groupe de travail sur les traités, jusqu'à ce que les Chefs signataires de traités aient pleinement informés leurs citoyens des nations visées par les traités et obtenu leur consentement donné en connaissance de cause en vue d'aller de l'avant avec un dialogue entre les nations signataires de traités et la Couronne. » Actuellement, les travaux dans ce domaine sont interrompus et dans l'attente d'une directive des Chefs.

Activités régionales

Des incidents concernant la conduite discutable d'agents de police à l'égard de membres des Premières Nations ont figuré à l'ordre du jour de nos assemblées des Chefs de territoires visés par des traités. Une entente a été conclue avec l'Alberta Serious Incident Response Team (ASIRT) – une unité d'enquête indépendante qui a préséance sur toute la police de la région – pour inclure des représentants des Premières Nations dans le groupe. Cette initiative est le résultat d'une résolution des Chefs. J'ai été chargé de suivre ce dossier. Nous sommes satisfaits de la réponse du directeur de l'ASIRT.

Dans le domaine de l'éducation, les Chefs ont conclu un protocole d'entente avec le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta concernant l'éducation des Premières Nations en Alberta. Des travaux considérables ont permis d'élaborer une structure pour l'éducation des Premières Nations qui comblera l'écart entre les élèves des Premières Nations et ceux du reste du Canada et de l'Alberta. Des travaux ont aussi été entrepris pour élaborer une loi sur l'éducation des Premières Nations avec l'aide de Leroy Littlebear et de Wilton Littlechild. Cette loi servira à faire valoir la compétence et l'autorité des Premières Nations dans le domaine de l'éducation.

Les récentes mesures décidées par le gouvernement fédéral ont déçu un grand nombre de nos Chefs. Dans l'annonce du 7 février 2014, le premier ministre Harper a déclaré que son gouvernement travaillerait avec les Premières Nations à l'élaboration d'une loi habilitante offrant la garantie légale d'un investissement de 1,9 million de dollars dans l'éducation des Premières Nations et éliminant le plafonnement de 2 % imposé sur le financement. Dans son annonce, le premier ministre a aussi indiqué que la loi habilitante serait présentée à la Chambre des communes d'ici l'automne 2014. À la place, le ministre des Affaires autochtones a présenté le projet de loi C-33 avec l'intention d'obtenir son adoption très rapidement sans la participation des Premières Nations – contrairement à ce qu'avait annoncé le premier ministre. La démission de l'ancien Chef national a mis un coup d'arrêt au processus et le ministre a mis le projet de loi en attente. Ce projet de loi a créé une division apparente : il y a des Premières Nations qui rejettent complètement la loi et d'autres qui sont prêtes à aller de l'avant. Il existe toutefois un point sur lequel il est possible d'obtenir un consensus : le statu quo dans le dossier de l'éducation des Premières Nations n'est pas une position acceptable. Les dirigeants des Premières Nations continueront de travailler dans l'intérêt de nos élèves. Les Chefs ont adopté une résolution portant sur l'*Alberta Wildlife Act* (loi sur la faune sauvage de l'Alberta). Ils demandent des modifications afin que la possession et le commerce par les Premières Nations d'artefacts sacrés ou culturellement importants d'origine animale ne soient plus interdits par la loi. Cette demande est une réaction aux nombreuses inculpations lancées en vertu de cette loi à l'encontre de citoyens des Premières Nations qui étaient en possession de plumes d'aigle utilisées pour les cérémonies.



Conclusion

Le présent rapport est un bref synopsis de l'année écoulée. Nous avons participé à un si grand nombre d'activités, un si grand nombre de problèmes touchent nos citoyens aux niveaux régional, national et international et nos peuples autochtones ont été confrontés à un si grand nombre de défis qu'il est impossible de tout résumer dans un court rapport. Nous vivons des moments formidables. C'est justement durant ces moments-là que nous devons penser à nos ancêtres et à leur conduite exemplaire : ils ont su s'unir dans l'intérêt de nos citoyens non seulement pour aujourd'hui mais aussi pour les générations futures. Un grand nombre de nos ancêtres ont organisé des cérémonies sacrées avec de nouveaux venus sur nos terres en vue de conclure des traités. Nous devons nous remémorer la véritable signification de l'esprit et de l'intention de nos ancêtres à l'époque de la signature des traités. Ils ont jeté les bases sur lesquelles les générations suivantes doivent s'appuyer. Nous leur sommes reconnaissants de ces efforts et nous avons pour devoir de transmettre cet esprit et cette intention aux futures générations de citoyens des Premières Nations afin qu'elles s'entraident et vivent un meilleur avenir dans l'harmonie. Ishnish.

Chef régional Cameron Alexis

CHEF RÉGIONALE PUGLAAS (JODY WILSON-RAYBOULD)

Colombie-Britannique



Aînés, Chefs, délégués et invités, au nom de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique (APN-C.B.), je vous souhaite la bienvenue à l'Assemblée générale annuelle de l'APN à Halifax, en Nouvelle-Écosse. L'an dernier, nous avons perdu Nelson Mandela, un leader qui a apporté la décolonisation et la réconciliation dans l'ère moderne. Mandela nous a appris qu'au-delà de l'important travail de la vérité et de la guérison, la réconciliation nécessite aussi la proclamation de lois d'État pour pouvoir apporter un changement et réécrire les politiques. Cette affirmation s'applique aussi à nos citoyens. La réconciliation requiert des lois et des politiques fédérales et provinciales pour pouvoir apporter un changement; nos institutions politiques légitimes doivent être reconnues et dotées des pouvoirs adéquats et leurs lois doivent être exécutoires.

Qu'il s'agisse d'aborder les droits fonciers ou de mettre sur pied des institutions de gouvernance modernes, de mettre en œuvre les traités ou d'autres ententes ou de simplement discuter avec nos citoyens au sujet du changement et de la façon de délaissier la *Loi sur les Indiens*, nos nations accomplissent des progrès vers la réconciliation. Pour soutenir nos nations dans leurs efforts de réédification des nations respectifs et demander une véritable réconciliation entre nos peuples et la Couronne, nous continuons de mettre en œuvre le plan d'action de l'APN-C.-B. qui comprend quatre piliers : 1) une gouvernance forte et appropriée; 2) un accès équitable aux terres et aux ressources; 3) une meilleure éducation; 4) la santé individuelle.

L'an dernier, en collaboration avec mon collègue Ghislain Picard, Chef régional pour le Québec/Labrador, la plus grande partie des efforts déployés à l'APN-C.-B. dans le dossier de l'**accès équitable aux terres et aux ressources** ont consisté à travailler avec des fonctionnaires fédéraux en vue de changer fondamentalement l'approche du Canada à l'égard de la réconciliation et des « revendications globales » auprès de nos nations. À la suite des protestations de *La passivité, c'est fini* (2012-2013), le gouvernement fédéral se devait de mettre sur pied deux groupes de haut niveau : l'un chargé de la mise en œuvre des traités et l'autre chargé d'examiner les questions relatives au titre autochtone non éteint et aux revendications globales. Grâce à nos efforts, le comité conjoint sur les revendications globales a aidé les fonctionnaires fédéraux à élaborer des ébauches de principes fondamentaux portant sur la reconnaissance et la réconciliation. En plus de ces principes, le comité a aussi formulé plusieurs recommandations concernant l'approche dépassée adoptée par le Canada dans le dossier des revendications globales, y compris l'élaboration d'un vaste cadre fédéral général et pangouvernemental de réconciliation pour informer les responsables de l'élaboration de toutes politiques et tous les ministères fédéraux.

Bien que ce travail ait été en grande partie terminé en décembre 2013 et présenté au bureau du Chef national et au cabinet du premier ministre conformément à notre mandat, il est resté sans suite. Nous n'avons malheureusement reçu aucune réponse officielle de la part du cabinet du premier ministre; les recommandations attendent actuellement une orientation. Nous demandons avec insistance au gouvernement d'accepter ce travail, conformément à son engagement, et de s'assurer qu'une discussion approfondie et nécessaire ait lieu avec chaque Première Nation au pays. Ce travail est axé sur des solutions, vise à briser le cloisonnement des politiques



fédérales et soutient les efforts de réédification de nos nations, y compris le règlement de la question foncière et la préparation de la transition résultant de l'abandon de la *Loi sur les Indiens*. Il s'agit d'un travail extrêmement important pour les nations en Colombie-Britannique – qu'elles souhaitent régler la question foncière à l'intérieur ou à l'extérieur du processus d'élaboration de traités de la Colombie-Britannique –, qui sont pour la plupart d'entre elles très frustrées par l'approche et les mandats actuels du Canada.

Le besoin pressant d'un vaste cadre fédéral de réconciliation pour examiner les questions relatives au titre autochtone et aux droits ancestraux, y compris les droits issus de traités, devient probablement plus évident maintenant compte tenu de la controverse grandissante qui entoure la récente annonce du gouvernement fédéral concernant l'approbation du projet d'oléoduc Northern Gateway d'Enbridge. Essayer de court-circuiter ou d'esquiver le travail fondamental nécessaire pour résoudre la question foncière afin d'obtenir un soutien pour certains projets d'exploitation des ressources naturelles s'avère une démarche très naïve, contreproductive et dangereuse. Les questions de la décolonisation, du titre autochtone et des droits ancestraux ne peuvent pas être séparées de celles du futur développement économique. Le travail considérable, les mesures et les investissements nécessaires pour établir des relations et remettre sur pied nos communautés ne peuvent pas être évités. De plus, nos nations ne peuvent pas tout simplement être achetées dans le but de faire progresser les priorités du gouvernement. Ce n'est pas à ce type d'agissement auquel on s'attend de la part de la Couronne et ce n'est pas honorable. La Couronne a une responsabilité constitutionnelle envers nos citoyens.

Bien entendu, il ne fait aucun doute que l'honneur de la Couronne et les éléments nécessaires pour atteindre une véritable réconciliation dans la légitimation des revendications du titre autochtone seront au cœur de la décision très attendue de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *William* (le titre autochtone et les droits ancestraux de la nation des Tsilhqot'in). Avec un peu d'espoir, la décision incitera la Couronne à s'engager dans un processus sérieux de réconciliation avec nos nations en se basant sur la reconnaissance et non sur une compréhension imparfaite du titre et des droits de nos citoyens.

En ce qui concerne **une gouvernance forte et appropriée**, nos nations continuent d'exercer une pression afin d'obtenir une loi fédérale qui obligerait le gouvernement à reconnaître en tant qu'entité autonome toute Première Nation ou tout groupe de Premières Nations dont les citoyens auront voté leur retrait de la *Loi sur les Indiens*. À l'APN-C.-B., nous travaillons actuellement à une deuxième version très remaniée de notre *Rapport sur la gouvernance*, qui décrit les activités de nos nations en Colombie-Britannique dans le domaine de la réforme et de l'évolution de la gouvernance.

En ce qui concerne **une meilleure éducation**, les Premières Nations de la Colombie-Britannique continuent de faire progresser notre approche nationale à l'égard de l'éducation de nos enfants par des initiatives d'enseignement menées avec le Canada et la Colombie-Britannique. Bien que le débat national concernant la pertinence de la *Loi sur le contrôle par les Premières Nations de leur système d'éducation* ne soit pas encore terminé, le principal objectif des nations en Colombie-Britannique est de veiller à ce que rien, y compris toute proposition de loi, ne réduise ou n'annule – plutôt que de soutenir – le travail en cours dans la province. Bien que toutes les régions partagent le même objectif d'obtenir des ressources adéquates de la part du Canada pour soutenir l'enseignement, chacune d'elles – évidemment chacune de nos nations – doit étudier le cadre institutionnel qui conviendrait le mieux à ses citoyens. Soyez assurés qu'il est hors de question que nos dirigeants en Colombie-Britannique s'inquiètent de la qualité de l'éducation offerte à nos enfants. Nous ne laisserons jamais les politiques, tant le gouvernement fédéral que les Premières Nations, contrecarrer notre objectif d'obtenir de meilleurs résultats scolaires.



En ce qui concerne **la santé individuelle**, selon l'Accord-cadre tripartite de la Colombie-Britannique sur la gouvernance de la santé des Premières Nations 2011, notre région est maintenant dans sa première année d'administration des soins de santé pour nos citoyens sous la houlette de l'autorité sanitaire des Premières Nations de la province. Malgré les inévitables problèmes croissants et décisions difficiles, il s'agit d'une occasion extrêmement importante pour nos nations : celle de montrer nos capacités d'administrer des programmes et services pour nos citoyens en se basant sur nos propres priorités et plans en matière de soins de santé. Bien entendu, obtenir des ressources adéquates pour faire ce qui, selon nous, devrait être fait demeure toujours un défi.

Tant dans l'éducation et les soins de santé que dans l'accès aux terres et aux ressources et dans la gouvernance, nos nations en Colombie-Britannique s'approchent de leur objectif de délaisser la *Loi sur les Indiens*. Étant donné le travail accompli, en particulier durant l'année écoulée, et à la suite de la démission de l'ancien Chef national, Shawn A-in-chut Atleo, il devient de plus en plus clair que pour mieux soutenir nos nations, la structure de nos organisations nationale et provinciales devrait être mieux adaptée à la situation qui suivra l'abandon de la *Loi sur les Indiens*. En réalité, l'APN-C.B., au niveau régional, et l'APN, au niveau national, sont des exemples de paradoxe. Nos structures de gouvernance respectives reposent sur les institutions mises en place par la *Loi sur les Indiens* (la « bande » créée par le gouvernement fédéral), que nous essayons d'abandonner dans le cadre de nos activités de réédification des nations. À de nombreux égards, le système de « bandes », qui peut freiner l'essor de nos communautés au niveau local, peut aussi nous freiner aux niveaux régional et national. Nous avons constaté ce fait en Colombie-Britannique et nous agissons en conséquence.

En Colombie-Britannique, nous avons lancé un processus pour réformer la constitution et les règlements de l'APN-C.-B. afin d'être plus fidèles à la source des pouvoirs de nos nations et à la nature de notre gouvernance tant traditionnelle que nouvelle et pour s'assurer que notre organisation provinciale peut effectuer la transition, à l'instar de chaque communauté. Par l'intermédiaire du BC First Nations Leadership Council, nous continuons de travailler avec nos deux autres organisations provinciales, l'Union of BC Indian Chiefs et le Sommet des Premières Nations, afin de créer des synergies et d'éviter le mieux possible les répétitions inutiles dans les services fournis et la représentation au nom de nos nations.

Sur le plan national, j'estime que nous devons aussi réviser nos documents fondamentaux, tel que le recommande le rapport de la Commission du renouvellement de l'APN de 2005, *Un traité entre nous*, afin de nous adapter à la nouvelle réalité gouvernementale suivant l'abandon de la *Loi sur les Indiens*. Actuellement, j'estime que le débat et la confusion au sujet de la Confédération des nations, un organe de l'APN qui n'est plus actif depuis environ dix ans, est symptomatique de l'existence d'un gros problème au sein de la structure de l'APN et de la naissance d'une rupture entre notre nouvelle situation en tant que nations (signataires ou pas de traités) et les limites et contradictions de la Charte de l'APN. Ce problème doit être réglé. De la façon dont l'APN évoluera au cours des prochaines années dépendra sa future pertinence en tant que porte-parole de nos citoyens à l'échelon national. À court terme, plus précisément au cours des prochains mois, je compte entamer des discussions sur les activités inhérentes à la Charte et sur la nécessité de lancer immédiatement une réforme de la gouvernance de l'APN.

Pour terminer, je rappelle que l'élection fédérale aura lieu en 2015. Dans l'ensemble du pays, il existe au moins une douzaine de circonscriptions fédérales dans lesquelles le vote autochtone pourrait être déterminant ou faire changer le résultat de l'élection. Il est important d'utiliser cette influence stratégiquement. Je sais que certains de nos citoyens choisissent de ne pas participer aux élections qui ne sont pas organisées par les Premières Nations. Par



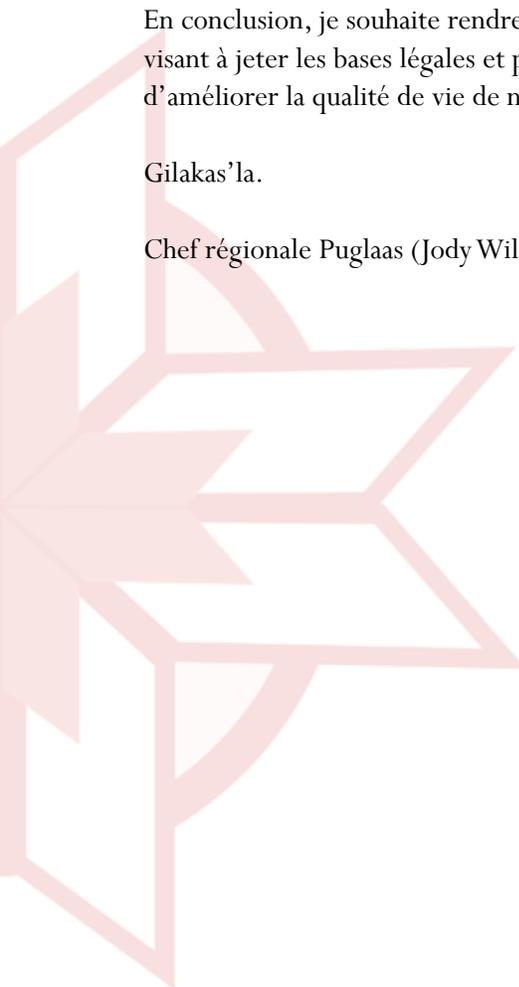
conséquent, il est important de nous doter d'une stratégie pour la prochaine élection. À cet égard, il serait bénéfique de tenir l'élection du nouveau Chef national le plus tôt possible.

Dans cette optique et au nom des Chefs de la Colombie-Britannique, je tiens à remercier chaleureusement et sincèrement A-in-chut pour ses dix années et plus d'efforts, tant au poste de Chef national qu'à celui de Chef régional. Nous lui adressons tous nos vœux de réussite, tout en sachant qu'il continuera de défendre l'intérêt de nos citoyens dans ses prochains projets.

En conclusion, je souhaite rendre hommage à tous nos dirigeants qui nous ont quittés cette année et à leurs efforts visant à jeter les bases légales et politiques de notre avenir. Nous continuons ensemble de suivre leurs traces en vue d'améliorer la qualité de vie de nos citoyens.

Gilakas'la.

Chef régionale Puglaas (Jody Wilson-Raybould)



CHEF RÉGIONAL MIKE SMITH

Yukon



J'adresse mes salutations à tous les participants! Je remercie les Premières Nations de la Nouvelle-Écosse qui nous accueillent cette année sur leur territoire à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle (AGA).

Comme vous le savez, l'année 2014 a été une autre année difficile pour les Premières Nations et une page sombre de l'histoire des relations entre les Premières Nations et la Couronne. Malheureusement pour les Premières Nations situées au nord du 60^e parallèle, les politiques du gouvernement actuel ont un impact direct car il n'existe pas, comme dans les provinces, un « bouclier provincial ». Nous avons constaté l'adoption unilatérale de lois fédérales anti-Premières Nations; des adoptions faites très rapidement avant la prochaine élection fédérale. Les modifications punitives apportées à la *Loi sur les Indiens* et celles apportées à la législation fédérale du nord du 60^e parallèle ont été approuvées ou sont sur le point de l'être après par l'adoption de projets de loi. De la même façon, ce gouvernement continue de saper les

programmes des Premières Nations en appliquant des réductions croissantes de financement. La présentation du projet de loi C-33, *Loi sur le contrôle par les Premières Nations de leur système d'éducation*, est une pilule amère à avaler, car elle a entraîné la démission du Chef national Atleo et des dissensions internes entre les Chefs et les régions. Compte tenu de la situation, le défi est maintenant de trouver le moyen d'assurer le leadership nécessaire pour reconstituer l'unité, qui est essentielle en cette période de crise. L'année à venir continuera d'être un défi pour l'APN, en tant qu'organisation nationale. Chacun doit faire preuve de compréhension et un leadership clair et stratégique doit l'emporter sur les différends existant entre les régions.

L'émergence de la Confédération des nations représente à la fois un défi et une possibilité pour l'APN de se renouveler et d'envisager de nouvelles mesures pour protéger les intérêts et droits des Premières Nations inhérents aux traités, aux ententes modernes, aux terres et à la compétence. Le statu quo et la poursuite des activités actuelles ne sont pas acceptables. Bien que les Premières Nations du Yukon puissent être exemptées des modifications apportées à la *Loi sur les Indiens*, le projet de loi C-33, et d'autres mesures, telles que le projet de loi C-10, *Loi visant à combattre la contrebande de tabac*, elles ne sont pas à l'abri des mesures de ce gouvernement, par exemple la délégation des responsabilités de la Couronne en vertu de nos Ententes à notre nouvel « agent des Indiens », en l'occurrence le gouvernement du Yukon, l'érosion des droits de protéger les terres, l'eau et les pêches, les modifications permettant d'appliquer des loi sur nos Ententes. Nous participions à une « consultation » sur certaines questions, telles que les modifications proposées pour la *Loi sur l'évaluation environnementale* du Yukon, le bassin hydrographique de la rivière Peel et les accords fiscaux en vertu de nos Ententes, mais cette consultation n'a lieu que pour satisfaire les exigences minimales de la loi. Les Premières Nations du Yukon portent tout le fardeau des lois et politiques anti-Premières Nations du gouvernement fédéral.

Le présent rapport décrit le travail et les priorités des Premières Nations du Yukon, tant celles signataires d'une entente finale sur les revendications territoriales que celles qui ont refusé la Politique sur les revendications globales du Canada.



Les Premières Nations du Yukon ont été honorées de pouvoir organiser l'AGA 2013 à Whitehorse. L'Assemblée s'est jointe à nous pour célébrer l'aboutissement des Ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale des Premières Nations du Yukon – après plus de 30 ans de négociations. La planification et la tenue de l'évènement comprenaient la participation des Premières Nations du Yukon, du gouvernement du Yukon, de la ville de Whitehorse et des deux Premières Nations hôtes : le Conseil de Ta'an Kwach'an Council et la Première Nation de Kwanlin Dun. Les efforts de ces deux Premières Nations ont été essentiels pour la planification et la tenue de l'AGA. Nous remercions nos commanditaires, les bénévoles et le personnel pour leur appui. Et nous adressons tous nos vœux de réussite aux Premières Nations de la Nouvelle-Écosse et à l'APN pour l'Assemblée générale annuelle 2014.

Les Premières Nations signataires d'Ententes continuent de travailler à la mise en œuvre d'initiatives avec les gouvernements. Elles ont accompli peu de progrès dans les négociations du transfert financier, l'exploitation des terres, le logement, l'éducation et la protection de la famille et de l'enfance. Les Premières Nations sans ententes font constamment l'objet d'empiètements de la part des gouvernements, des entreprises minières et d'autres entités d'exploitation, qui aboutissent à des contestations juridiques.

Tel que mentionné, les Premières Nations sans ententes sont forcées d'entamer des procédures juridiques contre la Couronne afin de protéger leurs intérêts – elles sont toutefois parvenues à obliger les gouvernements à entreprendre des consultations et à répondre à leurs besoins. Le cas de la Première Nation de Ross River est très important car le gouvernement a pour obligation de consulter les Premières Nations lorsqu'il enregistre des claims miniers sur le territoire traditionnel de la communauté. Le tribunal a confirmé l'existence de l'obligation de consulter même si la loi en vigueur ne donne aucune latitude aux fonctionnaires qui enregistrent des claims miniers en vertu de la *Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon*, qui accorde un plein accès sur les terres de la Couronne pour des activités de jalonnement.

Le cas de la Première Nation de White River précise davantage l'obligation de la Couronne de consulter. Dans ce cas, le tribunal s'est concentré sur la portée et l'ampleur de l'obligation de consulter une Première Nation et de répondre à ses besoins lorsque le gouvernement a approuvé les projets d'exploration d'une entreprise minière sur ses claims miniers. Le tribunal a déclaré que l'honneur de la Couronne ne pouvait pas être interprété d'une manière restrictive ou technique, mais qu'il fallait, au contraire, lui donner toute sa signification afin de favoriser le processus de réconciliation prescrit par l'article 35.1 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Les décisions émanant de ces cas obligent le gouvernement à modifier les lois après avoir dûment consulté les Premières Nations du Yukon; ce processus est en cours.

Dans ce dossier, les Premières Nations et les entreprises minières ont tenu de nombreuses réunions. Le message concernant la nécessité de consulter et de répondre aux besoins est bien passé parmi les entreprises, qui ont conclu des ententes avec les Premières Nations mentionnées ci-dessus sans l'intervention des gouvernements. Il s'agit d'ententes commerciales qui n'obligent pas les Premières Nations à abandonner leurs droits et leur titre, ce qui aurait été le cas dans le cadre d'une consultation avec les gouvernements.

La mise en œuvre demeure une question en suspens, non seulement pour les Premières Nations du Yukon mais aussi pour toutes les Premières Nations visées par des traités modernes et dotées d'une autonomie gouvernementale. Les Premières Nations du Yukon ont organisé de nombreuses réunions avec leurs collègues de la Coalition des signataires



d'accords sur des revendications territoriales (CSART); celle-ci s'est aussi entretenue avec le bureau de l'APN du Yukon afin de clarifier le rôle de l'APN dans la CSART. Ces réunions font suite à la résolution demandant à l'APN d'aider les Premières Nations du Yukon dans la mise en œuvre. Celles-ci possèdent une entente comprenant un financement pour l'autonomie gouvernementale, qui a remplacé le financement de la bande, et pour la négociation d'ententes quinquennales, que le gouvernement voulait remplacer par une formule d'entente de financement. Cette question est très controversée car le gouvernement a entrepris une activité qui semble être une consultation, a tenu des réunions avec la CSART et a géré la situation de façon à obliger la plupart des Premières Nations à accepter cette offre « à prendre ou à laisser », cela en dépit des clauses de l'Entente sur l'autonomie gouvernementale en vigueur au Yukon. Une Première Nation a toutefois refusé l'offre et a demandé avec insistance au gouvernement d'honorer son obligation dans le cadre de l'entente. Bien que son entente quinquennale ait expiré, la Première Nation continue de recevoir un financement pendant qu'elle mène des « discussions » avec les ministères des Finances et des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.

Bien que les Premières Nations du Yukon aient participé aux discussions sur la résolution de l'APN demandant le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations, elles ont signé un protocole d'entente afin d'étudier la possibilité d'établir un partenariat avec les territoires, à l'instar d'autres Premières Nations dans leurs régions respectives. La présentation de la loi sur l'éducation des Premières Nations par le gouvernement fédéral pose un problème différent au Yukon. Selon les déclarations du gouvernement, les Premières Nations dotées d'une autonomie gouvernementale ne sont pas assujetties à la loi. Les Premières Nations du Yukon examinent actuellement l'annonce récente du gouvernement fédéral sur le financement de l'éducation. Elles se posent des questions quant au processus et à l'application de la proposition de loi sur l'éducation et elles se demandent de quelle façon cette loi concernera le Yukon et quel sera le niveau de participation des Premières Nations du Yukon à la future élaboration de la loi sur l'éducation des Premières Nations. La région du Yukon surveille de près l'évolution du dossier, cela malgré le fait qu'elles n'aient pas été prises en compte dans l'avant-projet ou les consultations nationales menés par le gouvernement.

Une autre initiative importante des Premières Nations du Yukon est la nécessité d'apporter la certitude exigée par les banques et les promoteurs concernant les terres visées par le règlement gérées par les Premières Nations. Celles-ci ont tenu de nombreuses réunions sur des questions relatives au registre foncier avec des banques, des gouvernements, des organismes et des parties intéressées. Le gouvernement du Yukon prépare actuellement une loi sur le registre foncier du Yukon; il s'est entretenu avec les Premières Nations intéressées. Cependant, le Yukon n'a pas l'intention de créer une catégorie de terre distincte ni de reconnaître le titre des Premières Nations. À la place, il a déclaré qu'il sera en mesure d'inscrire la terre d'une Première Nation dans le registre si la Première Nation en question accepte une réduction de ses pouvoirs et l'application des lois du Yukon sur sa terre. Les Premières Nations intéressées examinent cette offre. Pendant ce temps, un grand nombre de Premières Nations ont uni leurs efforts pour élaborer un registre foncier des Premières Nations du Yukon en s'inspirant du registre foncier du Nunavut. Elles s'emploient à modifier ce modèle afin de l'adapter aux terres visées par le règlement au Yukon qui appartiennent aux Premières Nations du Yukon et qui est régie par le titre des Premières Nations du Yukon. Ce travail est bien engagé et devrait être terminé d'ici l'été. Lorsque les Premières Nations auront adopté leur loi foncière et leur loi sur le registre foncier, le registre des Premières Nations sera mis en place d'ici septembre 2014. Le registre sera le prolongement de l'application des lois des Premières Nations sur les terres et comprendra la conservation du titre autochtone et la conservation des recettes provenant de l'impôt sur le revenu, de la TPS et de la taxe sur l'essence provenant de terres exploitées pouvant être occupées par des tiers ou des citoyens et entreprises des Premières Nations. Cette initiative revêt une importance, à savoir l'avantage d'élaborer ensemble des lois



communes et uniformes dans tous les domaines de la compétence des Premières Nations du Yukon ainsi que des lois des Premières Nations s'appliquant à tous les thèmes mentionnés dans l'Entente sur l'autonomie gouvernementale, entre autres la protection de l'enfance, les ressources, l'environnement et l'élection. Une fois entrées en vigueur, ces lois remplaceront les lois fédérales, territoriales et municipales et prévaudront contre ces dernières.

En conclusion, les Premières Nations du Yukon protègent leurs citoyens, leurs terres et leurs ressources et cherchent à obtenir un engagement et un appui plus important de la part de toutes les régions dans ses efforts de protection.
Gunalchish, Mahsi Cho.

Respectueusement soumis,

Michael Smith
Chef régional, APN, région du Yukon



CHEF RÉGIONAL BILL ERASMUS

Territoires du Nord-Ouest



Bienvenue à la 35^e Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations (APN) à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Beaucoup de changements sont survenus depuis notre rencontre ici-même en 2001. Nous sommes heureux d'être ici sur le territoire du Chef régional de l'APN Morley Googoo et des Premières Nations qui nous accueillent à l'occasion de grand évènement.

Le thème de l'Assemblée est : « Ensemble comme nations : instruire, autonomiser, éclairer ». Comme vous le savez, de nombreux traités sont en vigueur pour nous guider. Et nous sommes obligés de les respecter et de les honorer. Les traités de paix et d'amitié conclus entre la Couronne et les Premières Nations sont des engagements qui doivent être respectés en permanence. Afin de s'inscrire dans ce contexte de paix et d'harmonie, nos citoyens se sont organisés en conséquence. Depuis 35 ans, nous agissons comme une seule entité, ce qui donne aux citoyens des Premières Nations de nos communautés la force de réussir et de continuer en tant que nations pendant encore 35 ans. Il est toutefois important d'enseigner l'existence des traités à nos jeunes afin qu'ils prennent conscience de leur importance et de leur pertinence. Cette démarche assurera notre avenir en tant que citoyens. Toute notre identité est contenue dans nos traités, de l'aspect spirituel à celui économique.

Dans un passé relativement récent, nous, les Dénés, avons conclu un traité avec la Couronne britannique. Cette année marque le 115^e anniversaire de la signature du Traité n° 8. Nous avons célébré cet évènement historique lors de la 44^e Assemblée nationale des Dénés à Fort Smith. La signature du traité a eu lieu au 60^e parallèle en juillet 1899. Nous félicitons les citoyens visés par le Traité n° 8 ainsi que ceux visés par le Traité n° 11, qui a été signé peu de temps après, en 1921, au nord de la mer de Beaufort. Cette vaste étendue de terre et de territoire est reconnue dans les lois en tant que terre d'origine des Dénés, notre peuple. Étant donné que nous avons conservé notre autodétermination et notre souveraineté sur nos terres ancestrales, nous devons décider de notre propre avenir. Le Canada est fondé sur ce principe, régi par les traités, et ce principe est reconnu et affirmé dans la *Constitution* du Canada à l'article (35). Sans nos traités, le Canada n'existerait pas. Il est important de le savoir, de s'en rappeler et de le comprendre parce que nous avons donné aux provinces (article 92) et au gouvernement fédéral (article 91) le pouvoir de prendre soin d'eux-mêmes.

Sachant cela, nos citoyens ont toujours insisté sur le fait que nous devons honorer les accords que nous avons conclus. Les tribunaux du Canada ont tranché en faveur des Dénés, en tant que premiers propriétaires des terres – en particulier dans un cas juridique mené par le Chef François Paulette en 1973 : le juge William Morrow de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest a déclaré dans son jugement que nous possédons encore des intérêts sur une superficie de 450 000 milles carrés. Nous avons pour devoir de faire respecter ces jugements; ils existent dans tout le Canada, tel que l'indique l'auteur Bill Gallagher dans son plus récent livre. Sur notre terre d'origine, nous trouvons



d'autres gouvernements qui veulent gérer et administrer nos vies. Cette situation ne peut pas durer parce qu'elle viole les clauses des traités que nous avons conclus.

En ce qui concerne certains de nos citoyens vivant au sud qui n'ont pas conclu de traités avec d'autres autorités (par exemple la Grande-Bretagne), ils possèdent aussi des droits reconnus et affirmés qui englobent un intérêt sur le plan juridique. Membre de la nation des Nisga'a, Frank Calder nous a expliqué ce fait lors de sa présence à notre Assemblée nationale des Dénés de 1989, à Inuvik. Il a aussi joué un rôle déterminant dans une décision de la Cour suprême du Canada concernant le titre des Nisga'a. Depuis, son peuple a conclu un traité avec la Couronne du chef du Canada.

Tout cela signifie que nous devons travailler ensemble et entre nous ainsi qu'avec d'autres entités souveraines qui vivent parmi nous. Il ne faut pas avoir peur de se réunir et de régler nos différends afin d'assurer l'avenir de nos enfants. Il ne fait aucun doute que lorsque nous travaillons ensemble, nous nous enrichissons tous des connaissances des autres et nous nous donnons les moyens de réussir, comme l'a prévu le Créateur.

Je tiens de nouveau à remercier le Chef régional de l'APN Morley Googoo et sa région, qui ont travaillé d'arrache-pied pour organiser cette assemblée. Nous devons profiter de cette réunion pour travailler en harmonie et prendre des décisions qui sont guidées par notre Créateur et conformes à nos traités. Je vous remercie de votre attention et de l'honneur que vous m'accorder de travailler pour vous et vos citoyens. Pendant l'Assemblée, nous encourageons toutes les personnes à exprimer leur point de vue, tout en demeurant attentionnées et courtoises envers autrui.

Bien cordialement,

Bill Erasmus

Chef régional de l'APN, T.N.-O.

CONSEIL DES AÎNÉS DE L'APN

Depuis la fondation de la Fraternité des Indiens du Canada et la transition vers l'Assemblée des Premières Nations (APN), les aînés ont toujours été honorés et distingués. Les aînés ont contribué à la mise sur pied de l'organisation, de ses structures et de sa Charte sur les plans spirituel et politique. Ils ont aidé à façonner les politiques de l'APN ainsi que les relations de celle-ci avec le gouvernement fédéral et d'autres organisations nationales et internationales. Au cours des 35 dernières années, les dirigeants de l'APN se sont inspirés des connaissances historiques et culturelles des aînés, en particulier dans les domaines des droits issus de traités et de la gouvernance des Premières Nations.

Les aînés perpétuent ce rôle encore aujourd'hui. Le Conseil des aînés de l'APN comprend des représentants de chacune des 10 régions de l'APN. Il continue de jouer un rôle important dans tous les secteurs et toutes les activités de l'APN.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Les membres du Conseil des aînés de l'APN continuent de se réunir deux fois par an à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle et de l'Assemblée extraordinaire des Chefs pour discuter des questions et des défis auxquels le conseil est confronté et proposer ensemble de nouvelles idées.

L'aîné résident Barney Taa-eee-sim-chilth Williams, de la Première Nation Tla-o-qui-aht, a offert ses conseils et partagé son savoir lors de rencontres et de rassemblements tout au long de l'année.

Le Conseil des aînés de l'APN joue un rôle essentiel dans les activités quotidiennes de notre vie. Les aînés sont les gardiens de nos traditions, de nos valeurs, de nos langues et de notre histoire. Ils nous guident vers notre avenir et leurs paroles sont emplies d'honneur et de fierté. Les aînés sont aussi nos enseignants. Ils encouragent sans cesse les dirigeants des Premières Nations à apporter leur contribution éclairée durant les rassemblements tels que les Assemblées des Chefs, et à faire connaître leurs expériences, leurs priorités, leurs réussites et leurs difficultés. Il est du devoir de chacun de nous de veiller à la prospérité et à la sécurité de nos enfants, comme nos ancêtres l'ont fait à notre égard. L'APN poursuit ses efforts de collecte de fonds afin d'intégrer pleinement les idées et la participation du Conseil des aînés dans tous ses travaux.

Lignes directrices et protocoles du Conseil des aînés de l'APN

Les membres du Conseil des aînés de l'APN continuent de se réunir à l'occasion des assemblées pour discuter et passer en revue les « Lignes directrices et protocoles des aînés des Premières Nations et du Conseil des aînés ».

Trois conseils de l'APN

Le Conseil des aînés continue d'offrir ses conseils et de proposer sa vision dans le cadre des rencontres des Trois conseils de l'APN, de concert avec les membres du Conseil des femmes et du Conseil des jeunes.



PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- L'APN continuera de réclamer des fonds additionnels pour le Conseil des aînés de la part du gouvernement fédéral et d'autres sources et de veiller à ce que les cultures et points de vue des Premières Nations soient pris en compte dans les travaux entrepris tant à l'échelle régionale que nationale. Le personnel de l'APN continuera de fournir un soutien administratif au Conseil des aînés et de défendre les questions le concernant, selon les directives de ses membres.
- Le Conseil des aînés continuera de guider les travaux du Comité exécutif et du personnel de l'APN, ainsi que d'appuyer les activités des trois Conseils.



CONSEIL DES FEMMES DE L'APN

Le Conseil des femmes de l'Assemblée des Premières Nations travaille de concert avec le Secrétariat de l'APN afin de s'assurer que les préoccupations et points de vue des femmes des Premières Nations sont pris en compte dans les activités de l'APN. Les membres du Conseil sont responsables de différents portefeuilles et accomplissent divers travaux pour l'APN, en participant notamment à de nombreux groupes d'experts, à des présentations et à des forums concernant les femmes des Premières Nations.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Le Conseil a participé à diverses rencontres et activités sur des sujets qui constituent des préoccupations pour les femmes des Premières Nations et leurs familles. La présidente et la coprésidente du Conseil ont pris une part active aux réunions du Comité exécutif, ce qui leur a permis d'informer le Conseil des activités et des discussions de ce dernier. La présidente a aussi participé à des conférences téléphoniques mensuelles avec les présidents des Conseils des jeunes et des aînés, et avec le directeur général, en vue d'améliorer la communication entre le Secrétariat de l'APN et les trois Conseils.

En août 2013, des représentantes du Conseil ont tenu une discussion avec Tracy Robinson, rapporteuse spéciale sur les droits de la femme, ainsi qu'avec Dinah Shelton, rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones pour la Commission interaméricaine des droits de l'homme, sur le besoin urgent de prendre des mesures pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles autochtones.

Au mois d'octobre dernier, la présidente a participé à la Conférence mondiale sur les femmes autochtones qui a eu lieu à Lima, au Pérou. Des femmes autochtones du monde entier se sont rassemblées pour discuter de leurs préoccupations, et un accent particulier a été mis sur la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles autochtones. Plusieurs recommandations ont été proposées en vue d'être soumises à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones qui doit se tenir en septembre 2014 à New York.

Le conseil a pris part à plusieurs activités, notamment à l'activité nationale organisée par la Commission de vérité et de réconciliation en Colombie-Britannique, au Comité des Chefs sur le développement économique, à des veillées de Sœurs par l'esprit dans tout le pays, au Comité national sur les pêches, ainsi qu'au rassemblement sur les revendications particulières.

Le Conseil souhaite exprimer sa gratitude à l'ancien Chef national Shawn A-in-chut Atleo pour son engagement profond et sans faille envers la nécessité de prendre des mesures pour éliminer la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles autochtones.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Le Conseil est déterminé à soutenir et à participer à la mise en œuvre du Plan d'action pour garantir la sûreté et la sécurité des femmes et des jeunes filles autochtones.
- Le Conseil discutera des possibilités de levée de fonds pour appuyer ses activités.
- Les membres du Conseil continueront de prendre une part active aux activités de leurs régions respectives.



CONSEIL NATIONAL DES JEUNES DE L'APN

Le Conseil national des jeunes de l'Assemblée des Premières Nations (CNJ-APN) comprend 20 membres représentant les jeunes des Premières Nations de chacune des 10 régions des Premières Nations (chaque région est représentée par un membre de chaque sexe).

Située dans les locaux de l'APN, cette instance nationale représente les jeunes des Premières Nations de l'ensemble du pays dans des dossiers qui les touchent quotidiennement. Le CNJ présente des idées portant sur diverses questions concernant les jeunes aux comités et aux groupes de travail de l'APN ainsi qu'au Secrétariat de l'APN.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

4^e Sommet national des jeunes de l'APN

Le CNJ-APN, en partenariat avec la Première Nation de Montreal Lake et la Federation of Saskatchewan Indian Nations (FSIN), a tenu le 4^e Sommet national des jeunes de l'APN à Saskatoon, en Saskatchewan, en novembre dernier. Plus de 500 jeunes de l'ensemble du pays ont participé à ce rassemblement de trois jours. Les jeunes ont participé à des ateliers consacrés à divers sujets et thèmes considérés comme des priorités et des domaines d'intérêt pour les jeunes des Premières Nations. De nombreux orateurs étaient présents, dont le ministre Bernard Valcourt, Princess Faith Ketchemonia de la FSIN, Waneek Horn-Miller, championne olympique, et JR Larose, joueur de la Ligue canadienne de football.

À de nombreuses reprises, les discussions ont porté sur la nécessité de mettre en œuvre de nouveaux programmes et d'élargir ceux existants afin de mieux répondre aux besoins des jeunes. En plus de transmettre un message récurrent, les jeunes ont fait connaître de nombreuses fois leur sentiment selon lequel il est nécessaire de les faire participer davantage à toute discussion et élaboration de politique et de loi les concernant. De plus, les délégués ont exprimé le souhait de voir la culture et les traditions clairement incorporées dans chaque domaine de la vie quotidienne ainsi que dans la façon dont nous examinons collectivement les priorités et questions concernant les jeunes.

Le CNJ-APN travaille à la réalisation de deux projets qui correspondent aux messages exprimés lors du Sommet et aux mesures souhaitées par les jeunes. Le premier est un plan d'embauche qui s'adresse aux secteurs clés souhaitant employer des jeunes des Premières Nations. Le deuxième est un plan d'action destiné au CNJ-APN. Ce plan comprendra les messages et priorités énoncés par les jeunes lors du Sommet et indiquera les activités que le Conseil devra mettre en œuvre pour s'attaquer à ces priorités.

Lors de la dernière Assemblée extraordinaire des Chefs (décembre 2013), les Chefs en assemblée ont exprimé leur appui à la tenue de sommets annuels des jeunes dans la résolution n° 39-2013. Le prochain sommet se tiendra avant l'Assemblée générale annuelle 2014, à Halifax.

4Rs Youth Movement

Le CNJ-APN prend actuellement part au 4Rs Youth Movement. Ce dernier est à l'origine un effort de collaboration entre cinq organismes nationaux de services à la jeunesse, six organisations autochtones nationales et trois fondations

de bienfaisance nationales au Canada. Depuis, le mouvement s'est agrandi au point de compter plusieurs nouveaux partenaires.

Cette initiative de jeunes a pour objectifs de mieux faire comprendre notre patrimoine commun, de faire valoir les opinions couramment exprimées concernant la contribution et le potentiel des Canadiens autochtones et non autochtones et de définir une nouvelle voie à suivre ensemble. Tous les partenaires ont déployé des efforts importants afin de trouver un énoncé de vision et de mission commun pour orienter les activités du mouvement. Au cours des prochains mois, guidé par cette vision en matière d'effort commun, le mouvement compte définir plus en détail les activités qui seront mises en œuvre collectivement par le groupe. Ces activités s'inscriront tant dans la vision du mouvement que dans la volonté d'établir une nouvelle voie à suivre ensemble.

IndigènACTION

Le CNJ-APN continue de diriger les efforts entrepris dans cette initiative importante qui vise à mettre sur pied des communautés plus saines. L'an dernier, une autre marche/course a été organisée avec succès lors de l'Assemblée générale annuelle, à Whitehorse. Le CNJ avait aussi prévu des activités physiques quotidiennes dans le programme du Sommet des jeunes, à Saskatoon, et à l'Assemblée extraordinaire des Chefs, en décembre dernier. Une autre marche/course est prévue pour l'AGA 2014 à Halifax.

Forum sur les services de santé non assurés (SSNA)

En mars dernier, le CNJ-APN était représenté au Forum sur les SSNA, à Toronto, en Ontario. Il a présenté le point de vue des jeunes dans le cadre de plusieurs discussions et ateliers organisés pendant le Forum.

Conférence nationale sur les infrastructures des Premières Nations (CNIPN)

En février dernier, des membres du CNJ-APN ont assisté à la CNIPN à Toronto, en Ontario. Ils ont participé à divers ateliers et ont présenté le point de vue des jeunes dans le cadre de diverses discussions et présentations.

Réunion sur les revendications particulières

Le CNJ-APN était représenté par des titulaires de portefeuilles à la Réunion sur les revendications particulières, *Exercer et mettre en œuvre les droits*, qui a eu lieu à Vancouver, en mars dernier. Les représentants du Conseil des jeunes ont fait des suggestions et des commentaires dans le cadre de discussions et de présentations.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Dans le but de faciliter l'embauche des jeunes des Premières Nations dans divers secteurs, le CNJ-APN distribuera son plan d'embauche le plus largement possible et le présentera au prochain Sommet national des jeunes, qui se tiendra à Halifax en juillet 2014.
- Le CNJ-APN achèvera son plan d'action quinquennal visant à donner suite aux questions et priorités débattues lors du Sommet des jeunes, en novembre.
- Le CNJ-APN continuera ses activités au sein du 4Rs Youth Movement et contribuera à la définition de la vision globale et des activités subséquentes.
- Le CNJ-APN veillera à assurer une présence visible et soutenue dans les activités, les réunions et les conférences organisées par le Secrétariat de l'APN et ses divers comités et groupes de travail.



RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Bienvenue à la 35^e Assemblée générale annuelle (AGA), qui se tient dans cette magnifique ville d'Halifax, en Nouvelle-Écosse. Pour l'Assemblée des Premières Nations (APN), cette année a été une année difficile dans plusieurs domaines. Le défi le plus important et le plus médiatique a été celui provoqué par la démission soudaine et sans précédent du Chef national Shawn A-in-chut Atleo. Je tiens personnellement à remercier l'ancien Chef Atleo pour son travail.

L'année écoulée a aussi été très difficile sur le plan financier. L'exercice 2013-2014 a commencé par un avis annonçant d'importantes réductions en matière de financement trois mois après avoir commencé l'année. Cet avis nous a freinés dans nos activités et nous avons passé le reste de l'exercice à essayer de combler les manques créés par ces réductions. Cette année commence de la même façon. Étant donné la mise en place du nouveau processus de financement de projets à l'intention des organisations représentant les Autochtones, nous constatons de nouveau un retard important dans la réception de l'avis censé indiquer la date d'attribution des fonds. Alors que je rédige le présent rapport, nous n'avons toujours pas reçu de confirmation quant à la date d'attribution des fonds pour nous permettre de commencer nos travaux cette année.



Malgré ces bouleversements, l'Assemblée des Premières Nations poursuit son travail. Le Secrétariat de l'APN n'a pas ménagé ses efforts pour protéger et faire valoir les droits et intérêts des Premières Nations. Nous continuons nos travaux dans la plainte relative aux droits de la personne déposée conjointement avec notre partenaire, la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada. Il s'agit de la plainte déposée contre le gouvernement fédéral à cause du manque d'équité de ce dernier dans le financement et les services destinés à la protection de l'enfance dans les réserves. Nous sommes intervenus dans certains cas présentés devant la Cour suprême, dont *Williams Lake* et *Keewatin*, afin de s'assurer que les droits des Premières Nations ne sont pas érodés.

L'APN a aussi veillé à ce que les priorités des Premières Nations soient prises en compte sur les scènes nationale et internationale. Sur le plan national, nous continuons de travailler avec le Conseil de la fédération afin d'inciter les gouvernements provinciaux et territoriaux à se concentrer sur nos priorités, dont l'élimination de la violence contre les femmes autochtones, le logement, l'éducation, le développement économique, l'atténuation des catastrophes et la gestion des situations d'urgence. Sur le plan international, nous veillons à participer à des forums, dont l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones, et à d'autres éventuelles réunions, telle la Conférence mondiale sur les peuples autochtones proposée pour 2014. Ces rencontres sont importantes car elles nous permettent de nous assurer que nos priorités et nos problèmes demeurent au premier plan.

La politique et les efforts de défense d'intérêts menés par le Secrétariat de l'APN sont solidement ancrés dans les résolutions adoptées par les Chefs en assemblée. Le domaine qui a demandé le plus d'efforts a été l'éducation des Premières Nations. L'attention s'est évidemment axée sur le projet de loi C-33 et sur les changements proposés pour l'enseignement dans les réserves de la maternelle à la douzième année. Nous avons toutefois continué de faire progresser les travaux dans d'autres domaines – y compris de défendre la volonté des Premières Nations de contrôler toutes les données sur l'éducation; un projet qui se heurte aux plans des Affaires autochtones et



Développement du Nord Canada (AADNC) portant sur le Système d'information sur l'éducation. De plus, nous continuons de faire valoir la nécessité d'augmenter le financement de l'enseignement postsecondaire.

Nous poursuivons les travaux relatifs à la mise en œuvre des traités car nous soutenons chaque Première Nation dans la définition de sa voie à suivre. Les travaux effectués par l'APN dans le domaine des revendications globales obligent le gouvernement fédéral à changer de position, c'est-à-dire de passer de la dénégation et de l'extinction des droits à la reconnaissance et à la conciliation des droits de l'article 35.

Nous continuons de travailler avec des partenaires et d'obtenir le soutien croissant de la population dans notre demande de mise sur pied d'une enquête nationale et d'un plan d'action pour éradiquer la violence contre les femmes autochtones. Nous avons fortement insisté auprès du Comité spécial sur la violence faite aux femmes autochtones pour qu'il agisse dans ce sens. L'annonce récente de la Gendarmerie Royale du Canada, selon laquelle plus de 1 200 femmes autochtones ont été assassinées ou ont disparu au cours des trois dernières décennies, montre qu'il est urgent de prendre de telles mesures.

L'APN a aussi déployé des efforts pour demander des modifications dans la façon dont le gouvernement fédéral alloue des ressources financières aux gouvernements des Premières Nations. Nous avons demandé d'apporter des changements particuliers dans l'évaluation générale qui détermine les instruments de financement mis à la disposition des Premières Nations. Les Premières Nations ont besoin d'avoir accès à des outils de financement et à des transferts qui correspondent aux services gouvernementaux qu'ils fournissent et qui reconnaissent leur compétence.

De nombreux autres faits marquants ont jalonné l'année. Dans le cadre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, nous avons veillé à informer les citoyens des Premières Nations de l'existence des crédits personnels d'éducation qui sont mis à la disposition des bénéficiaires du Paiement d'expérience commune. Nous déployons aussi des efforts dans la tenue d'un examen stratégique du programme des services de santé non assurés et nous défendons les intérêts des Premières Nations dans ce domaine. L'APN s'active aussi dans le processus des revendications particulières, par exemple dans l'examen quinquennal de *La justice, enfin* et la demande d'un financement adéquat pour la recherche. Nous avons tenu la Conférence nationale et Foire commerciale sur les infrastructures des Premières Nations, qui a réuni plus de 500 délégués venus examiner des innovations permettant d'améliorer la distribution d'eau, la gestion des eaux usées et le logement.

Vous trouverez de plus amples renseignements plus tard dans le présent rapport et dans d'autres documents mis en ligne à www.apn.ca. Je vous invite à examiner l'ampleur et la profondeur des travaux en cours. Vous serez sensibles, tout comme moi, au professionnalisme et au dévouement incroyables dont fait preuve le personnel du Secrétariat de l'APN. Nous avons tous de la chance d'avoir ces personnes à nos côtés.

Enfin, je tiens à remercier le Comité exécutif de l'APN pour son appui en cette période difficile – son soutien est apprécié par l'ensemble du Secrétariat de l'APN

Je souhaite que cette Assemblée générale annuelle soit un succès pour tous les participants. Nous demeurons concentrés sur les travaux – et les résultats – demandés par nos nations et nos citoyens.

Peter Dinsdale
Directeur général



ACTIVITÉ ET SENSIBILISATION À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

Les Chefs en assemblée ont enjoint l'Assemblée des Premières Nations (APN) de promouvoir les droits des Premières Nations par des activités et mécanismes internationaux. En conséquence, l'APN se doit d'avoir une dimension internationale dans ses activités. L'APN promeut les droits et intérêts des Premières Nations au niveau international en assurant une participation stratégique dans les grands forums et événements internationaux, en établissant des relations et partenariats avec d'autres peuples autochtones et leurs organismes gouvernementaux et non gouvernementaux œuvrant dans le domaine des droits de la personne (ONG), en facilitant les relations internationales politiques, économiques, culturelles et sociales entre les Premières Nations et les États étrangers, et en tentant d'établir des relations de travail avec le Canada dans le but de contribuer à ses approches en matière de politiques et d'objectifs internationaux sur des questions d'intérêts communs.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN milite activement en faveur de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) dans ses échanges avec les gouvernements fédéral et provinciaux, avec le secteur privé et le public canadien en général. Nos efforts de sensibilisation concernant la mise en œuvre de la DNUDPA se manifestent particulièrement dans nos discussions de politique avec les fonctionnaires fédéraux et dans nos prises de parole sur la Colline du Parlement sur diverses questions législatives ou de politique.

Le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a visité le Canada du 7 au 15 octobre 2013, un séjour pendant lequel il a rencontré plusieurs représentants des Premières Nations de tout le pays et notamment au siège de l'APN à Ottawa. Une version préliminaire non révisée de son rapport sur le Canada a été dévoilée le 7 mai 2014 et une version finale sera présentée au Conseil des droits de la personne de l'ONU en septembre 2014. Ce rapport du rapporteur spécial contient 15 recommandations propres aux Premières Nations qui appellent le Canada à améliorer la situation des citoyens autochtones au pays, à respecter les normes minimales reconnues internationalement et obligatoires, et à considérer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones comme un cadre commun pour répondre aux préoccupations des peuples autochtones au Canada.

Vers la fin de l'été et au début de l'automne, l'APN a discuté avec les commissaires de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de l'ONU du nombre élevé de femmes autochtones assassinées ou disparues au Canada.

L'APN a organisé une activité en marge de la sixième session du Groupe de travail public sur les objectifs en matière de développement durable. Le but de cette activité était de recadrer les discussions sur l'environnement et le développement au moyen d'un dialogue sur les droits des Autochtones, l'exploitation des ressources et le développement durable. L'accent a également été mis sur le développement durable et les questions environnementales lors de la participation de l'APN à l'organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, technologiques et techniques (SBSTTA) à l'occasion de la Convention sur la diversité biologique qui s'est tenu du 23 juin au 27 juin 2014.

Pour appuyer les travaux en vue d'un recadrage des discussions sur l'environnement et le développement, l'APN a rencontré des représentants de l'État plurinational de Bolivie afin d'échanger sur des mesures semblables prises par ce gouvernement, ainsi que sur la possibilité d'une collaboration entre les Premières Nations et le gouvernement bolivien. À l'invitation de l'ambassade de l'Équateur, l'APN a aussi participé à une activité sur les répercussions des agissements des sociétés multinationales sur l'environnement et les droits de la personne, ainsi que sur l'importance de l'État de droit. Des représentants de l'APN et d'Amnistie internationale ont rencontré des dirigeants autochtones de Colombie, qui continuent de faire face à de graves menaces pesant sur leurs terres et territoires en raison des activités de l'industrie de l'extraction.

Les 17 et 18 juin 2014, l'APN a participé à un dialogue informel interactif à propos de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, qui doit se tenir les 22 et 23 septembre 2014 à New York. Une approche relative à cette conférence fera l'objet de discussions pendant la prochaine Assemblée générale annuelle à Halifax.

Le Canada a publié un rapport sur son niveau de conformité par rapport à ses obligations internationales en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Il est prévu que le Canada soumette un rapport au Conseil des droits de l'homme en juillet 2015. Une liste de questions sera probablement soumise par le Conseil en octobre 2014.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Poursuivre l'activité de défense des droits en ce qui concerne l'application des normes contenues dans la DNUDPA dans les lois et les politiques du Canada concernant les traités, les revendications globales, l'auto-détermination et une vaste gamme de questions touchant les relations entre les Premières Nations et le Canada.
- L'APN prévoit collaborer avec des partenaires autochtones et des organisations internationales de justice sociale en vue de la tenue à l'automne 2014 d'une rencontre axée sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport sur le Canada du rapporteur spécial des Nations Unies.
- Continuer l'effort de défense des droits des Premières Nations sur la scène internationale, notamment par l'établissement de relations internationales.
- Les Chefs en assemblée détermineront s'il y a lieu de s'engager, et comment, envers la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, notamment dans le cadre de séances de négociation informelles interactives avant la tenue de la conférence.
- Mettre sur pied une délégation en vue de la conférence des parties à la CDB prévue en octobre 2014.
- Préparer un rapport parallèle, et une participation éventuelle, à la présentation du Canada devant le Conseil des droits de l'homme quant à ses obligations en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.



RELATIONS PARLEMENTAIRES ET INTERGOUVERNEMENTALES

L'Assemblée des Premières Nations (APN) a continué de déployer des efforts dans le but d'établir de solides relations avec les parlementaires ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. En plus de mettre l'accent sur la consolidation et le maintien des liens entre les dirigeants des Premières Nations, les parlementaires et les hauts fonctionnaires, l'APN surveille l'adoption de lois ayant une incidence sur les Premières Nations et propose des suggestions et des commentaires stratégiques à ce sujet.

À titre de membre du Groupe de travail sur les affaires autochtones (GTAA) qui a été créé en août 2009 par le Conseil de la fédération, l'APN a également continué de faire valoir les questions stratégiques auxquelles sont confrontées les Premières Nations. Des travaux ont notamment été consacrés à des enjeux prioritaires tels que l'éducation, la participation à l'économie du pays, l'élimination de la violence à l'encontre des femmes et jeunes filles autochtones, le logement et l'atténuation des catastrophes.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Promotion et sensibilisation auprès des parlementaires et participation au processus parlementaire

Beaucoup d'efforts ont été consacrés à la surveillance du processus parlementaire et à la participation à ce processus. Pendant cette session, l'APN a mis l'accent sur les priorités exprimées de façon claire et unanime par les Premières Nations par la voie de résolutions visant à faire valoir nos droits, affirmer nos responsabilités et faire en sorte que les législateurs fédéraux respectent et comprennent nos droits inhérents ainsi que notre compétence sur nos territoires et en ce qui concerne nos citoyens.

Au cours de cette session, l'ancien Chef national, les Chefs régionaux de l'APN, les membres du Conseil des jeunes et le personnel du secrétariat ont fait 10 présentations devant divers comités, en plus de rédiger de nombreux mémoires destinés à la Chambre des communes et au Sénat.

Comme par le passé, l'APN a participé au processus de consultation prébudgétaire pour souligner les domaines prioritaires nécessitant des investissements substantiels et durables. Cet effort a été couronné par de nouveaux investissements annoncés pour l'éducation des Premières Nations afin de combler l'écart en matière de financement et garantir une indexation permanente dans les budgets. Conformément à la résolution 01/2014, l'APN continue de militer en faveur du débloccage immédiat de ce financement destiné aux écoles des Premières Nations.

L'APN a activement fait valoir les préoccupations des Premières Nations auprès des parlementaires et a clairement indiqué que les Premières Nations comptent prendre tous les moyens à leur disposition pour mettre un terme à la dérogation de leurs droits et aux dommages causés à leurs ressources.

Pendant toute la session, les représentants de l'APN ont entretenu une communication régulière avec les députés et les sénateurs pour s'assurer qu'ils soient au courant des préoccupations des Premières Nations. Les députés et les sénateurs de l'opposition ont joué un rôle clé en faisant mieux connaître les problèmes des Premières Nations et en sensibilisant la Chambre des communes, le Sénat et les comités.



De plus, l'APN facilite l'accès direct des Premières Nations aux parlementaires et aide à organiser des réunions ainsi que des comparutions devant les comités. L'APN organise également une réception annuelle pour les Chefs et les parlementaires à l'occasion de l'Assemblée extraordinaire des Chefs.

Pendant la session parlementaire, l'APN envoie par courriel des mises à jour hebdomadaires, qui sont aussi affichées sur www.afn.ca.

Conseil de la fédération / Groupe de travail sur les affaires autochtones

Le Conseil de la fédération (CdF) est un organisme créé en 2003 qui regroupe tous les premiers ministres des provinces et des territoires. Depuis 2004, le CdF invite les dirigeants des cinq organisations nationales autochtones (ONA) à venir le rencontrer chaque année, avant sa réunion annuelle régulière. En réponse directe à l'appel lancé par l'APN durant le CdF de 2009, les premiers ministres ont accepté de mettre sur pied un Groupe de travail sur les affaires autochtones (GTAA) qui est composé des ministres provinciaux et territoriaux responsables des affaires autochtones et des dirigeants des ONA et dont la mission consiste à assurer un suivi du travail réalisé entre les réunions du Conseil. Le GTAA se réunit généralement une ou deux fois par année dans le but de réviser les travaux et de présenter des recommandations au Conseil. Les représentants des ONA ainsi que ceux des provinces et des territoires collaborent, durant la majeure partie de l'année, à la préparation de ces réunions.

En juillet 2013, le Chef national Atleo ainsi que les dirigeants des autres organisations nationales se sont réunis avec les premiers ministres et les dirigeants des territoires avant la réunion du CdF qui s'est tenue à Niagara-on-the-Lake, en Ontario. Les discussions lors de cette réunion ont notamment porté sur l'éducation, l'élimination de la violence envers les femmes et jeunes filles autochtones, le développement économique, la gestion des interventions en cas de crise et d'urgence et le logement. Les premiers ministres et les dirigeants des territoires ont tous soutenu l'appel fait au Canada en vue d'une enquête nationale sur les femmes autochtones assassinées ou disparues.

Les ministres membres du GTAA et les dirigeants autochtones nationaux se sont réunis à deux reprises au cours de l'année écoulée, en novembre 2013 et en avril 2014. À la suite de la recommandation et du soutien manifeste en vue d'une enquête nationale sur les femmes autochtones assassinées ou disparues, le GTAA a adopté un cadre de coordination pour l'élimination de la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles autochtones auquel tous les ordres de gouvernement pourront avoir recours pour progresser en vue de prévenir, contrer et éliminer la violence. Les ministres provinciaux, les dirigeants des territoires et les dirigeants autochtones nationaux se sont entendus à propos d'une collaboration permanente dans tous les domaines prioritaires. De plus, ils ont recommandé la mise sur pied d'un groupe de travail sur les services à l'enfance et à la famille. Les ministres membres du GTAA et les dirigeants autochtones nationaux ont prévu leur prochaine rencontre en novembre 2014, dans les Territoires du Nord-Ouest, pour faire avancer les questions prioritaires qui feront l'objet de discussions à l'occasion de la rencontre du CdF à Charlottetown le 26 août 2014.



PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer à faciliter l'accès aux parlementaires et aux principaux décideurs.
- Activités de sensibilisation tout au long de l'année
- Continuer à fournir aux Premières Nations de l'information en temps opportun sur les activités du Parlement, notamment sur les textes de loi et les sujets abordés par les comités
- Continuer à surveiller les initiatives législatives clés, à fournir de l'information aux Premières Nations et à défendre, en leur nom, leurs droits auprès des députés et des sénateurs
- Poursuivre les efforts auprès du CdF et du GTAA pour faire valoir les droits et les intérêts des Premières Nations.



SOUTIEN À L'ÉGARD DES GOUVERNEMENTS DES PREMIÈRES NATIONS

L'Assemblée des Premières Nations (APN) continue de vouloir atteindre un objectif élargi, approuvé par les Chefs en assemblée, qui comprend des activités de défense d'intérêts et de recherche pour aider les gouvernements des Premières Nations à mettre en œuvre leur compétence de la manière et au rythme de leur choix.

En tant qu'acteur clé de ce travail, l'APN s'est engagée à conclure de nouveaux accords financiers qui comprennent la relation de nation à nation et des exigences claires et réciproques en matière de responsabilisation et qui appuient l'autodétermination des Premières Nations.

La durabilité et l'équité des niveaux de financement ont un effet important sur la capacité des gouvernements des Premières Nations de fournir des services adéquats à leurs citoyens. Ces derniers sont confrontés à certains des problèmes les plus graves qui existent au Canada dans le domaine social et économique. En conséquence, les gouvernements des Premières Nations ont souvent plus de difficulté que les autres gouvernements à fournir des services.

Pour concilier les droits et intérêts des Premières Nations et la souveraineté de la Couronne, le Canada doit renouveler sa relation avec les Premières Nations. Il doit établir une nouvelle relation qui s'appuie sur le principe du respect à l'égard des nations, des citoyens, et de la terre, le principe du partage et le principe de la responsabilité communautaire afin d'assurer la réussite de toutes les parties, tant maintenant que pendant les sept prochaines générations. Il est essentiel de se doter d'une base de financement stable pour créer des conditions propices au développement économique des Premières Nations.

Par ailleurs, à la suite des efforts liés à l'édification des nations, les Premières Nations ont passé en revue les structures organisationnelles et de prise de décisions de l'APN. L'été dernier, dans la résolution 20-2013 : *Orientation de l'APN vers des structures et processus d'édification des nations*, les Chefs en assemblée ont demandé d'examiner de plus près la manière de recadrer les structures et processus de l'APN afin de favoriser davantage l'engagement et la participation des Nations.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN facilite le partage de renseignements, d'expériences et de problèmes pour aider les Premières Nations à tracer leur propre voie en tirant parti de l'expérience pratique des nombreuses communautés qui ont démontré et consolidé leurs capacités en matière d'autonomie gouvernementale.

Relations financières

Depuis le dépôt du rapport Penner, les dirigeants des Premières Nations demandent la mise en place de nouveaux arrangements financiers. Des revendications à l'échelle nationale, diverses résolutions et la présentation par l'APN de nombreuses propositions prébudgétaires ne sont que quelques exemples des efforts déployés.

Depuis 2012, l'APN participe à des discussions exploratoires sur de nouveaux mécanismes financiers et des approches mieux adaptées aux besoins des Premières Nations dans le cadre du Groupe de travail conjoint sur les



arrangements financiers (GTCAF). Le GTCAF a tenu plusieurs réunions auxquelles ont participé les principaux agents financiers et administratifs des Premières Nations; des discussions axées sur les arrangements financiers pour l'année 2014-2015 ont de plus eu lieu durant l'Assemblée extraordinaire des Chefs de 2013. Au début du mois de janvier, l'APN a coordonné une session qui réunissait des administrateurs et des dirigeants des conseils tribaux pour discuter des méthodes et des niveaux de financement d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC), ainsi que pour élaborer une stratégie en prévision de futures revendications.

À ce jour, la plupart des discussions du GTCAF ont porté sur les sujets suivants :

- a) Détermination de la gamme actuelle des mécanismes de financement entre les Premières Nations et le gouvernement fédéral et les lacunes observées en ce qui a trait aux principes du financement de base.
- b) Étude des modèles actuellement utilisés pour établir des normes (p. ex., outil d'évaluation générale, ISO, etc.) pour permettre l'évaluation de la gouvernance et des capacités au sein des Premières Nations.
- c) Examen et préparation de recommandations pour apporter des améliorations à l'outil d'évaluation générale utilisé pour définir les « systèmes de gouvernance hautement performants ».

En mars 2014, l'APN a également organisé une séance de travail avec les administrateurs financiers des Premières Nations responsables de la gestion des arrangements, pour discuter ouvertement de la manière d'atteindre l'autonomie financière, notamment en repérant les obstacles et en identifiant les soutiens administratifs qui pourraient s'avérer nécessaires. Dans l'ensemble, les discussions ont porté sur plusieurs aspects des relations financières qui favorisent le cheminement vers l'autonomie financière. Mentionnons entre autres les suivants :

- o Pouvoirs de financement et modèles liés aux ressources
- o Soutien des fonctions de gouvernance
- o Responsabilité réciproque et reddition de comptes
- o Cadres de planification communautaire
- o Soutien institutionnel
- o Résolution des différends et surveillance des relations

L'atelier s'est conclu par une séance qui visait à déterminer les principales recommandations que les Premières Nations doivent présenter pour établir une nouvelle relation financière avec la Couronne. De façon plus précise, il a été suggéré que les aspects suivants pourraient être les prochaines étapes à suivre pour améliorer la relation financière actuelle entre la Couronne et les Premières Nations :

- a) Créer un vaste pouvoir fondé sur les priorités des communautés des Premières Nations, ainsi qu'un modèle de développement des communautés des Premières Nations;
- b) Ajuster les autorisations liées aux programmes et au financement pour qu'elles correspondent aux critères d'admissibilité actuels et inclure des mesures incitatives pour favoriser un « rendement élevé ». Accroître également la mise en œuvre des autorisations en bloc et élaborer des arrangements qui respectent les capacités et les priorités organisationnelles.
- c) Créer un modèle de ressources souple pour catégoriser : les secteurs et les services axés sur les traités, les besoins en services sociaux des communautés, et les considérations liées à la géographie et à la population;
- d) Cibler des stratégies de soutien pour les communautés des Premières Nations en difficulté et développer des fonctions de gouvernance pour atteindre l'autonomie financière;

- e) Ajuster les accords de contribution et de financement pour favoriser l'utilisation du capital ou des revenus autonomes dans le cadre d'activités de financement connexes, notamment au moyen d'un catalyseur favorisant la promotion de l'autonomie économique (plutôt qu'une mesure punitive);
- f) Mettre en place une ressource en ligne qui permette de jumeler des Premières Nations performantes à des communautés en difficulté afin de favoriser le mentorat d'égal à égal, ainsi que le partage d'expertise et de connaissances;
- g) Revoir les exigences en matière de reddition de comptes contenues dans les arrangements financiers pour les remplacer par des mesures de conformité qui permettent aux Premières Nations d'atteindre l'autosuffisance, aborder les besoins et les difficultés des communautés au moyen de mesures de conformité précises, et appliquer les mesures de rendement uniquement aux communautés des Premières Nations qui fonctionnent très bien;
- h) Consolider les politiques en travaillant de concert avec les Premières Nations sur des approches et un libellé axés sur les possibilités; inclure des mesures précises de la responsabilité pour les interventions faites par les codirecteurs et les gestionnaires tiers axées sur le renforcement de capacités durables; et inclure des stratégies de désescalade claires fondées sur des déclencheurs et sur les besoins des communautés;
- i) Créer un poste de vérificateur général / ombudsman des Premières Nations avec plein accès aux ressources d'une agence externe pour surveiller les activités financières des Premières Nations;
- j) Mettre en place un conseil consultatif sur la gouvernance des Premières Nations qui appuie et favorise le développement des capacités communautaires par l'entremise d'une planification, de communications et d'activités de mise en œuvre à l'échelle des communautés;
- k) Développer une stratégie de renforcement des capacités dans le but d'améliorer le rendement.
- l) Modifier la culture organisationnelle d'AADNC pour tenir compte des changements en matière de reddition de comptes en révisant la participation du gouvernement du Canada, afin qu'il passe de « surveillant » à « investisseur » et appuyer un processus d'évaluation indépendant (p. ex. assurer la finalisation du processus d'évaluation générale par des institutions externes axées sur le renforcement des capacités telles que l'AAFA et le CGFPN);
- m) Mettre en œuvre un système de responsabilité réciproque, surveillé par le vérificateur général des Premières Nations, qui repose sur l'inclusion, le partage de l'information, la simplicité administrative et des règles du jeu équitables.

Édification des nations

Afin de favoriser la mise en œuvre de la résolution 20-2013, un groupe ad hoc chargé d'identifier les options et les points clés qui permettront d'aller de l'avant a été formé au cours de l'automne 2013. Les travaux de ce groupe ont été présentés au cours de l'AEC de décembre 2013 et des efforts ont été déployés pour mettre en place un groupe de travail officiel qui aura comme mandat d'entamer le dialogue avec les Nations, à l'échelle régionale. En l'absence d'un tel groupe de travail, un bref document de travail proposant des options pour que les décisions prises par l'APN reflètent la participation des Nations a été préparé et distribué à toutes les Premières Nations. La démission du Chef national Atleo a également attiré l'attention sur la structure organisationnelle de l'APN. Ce sujet fera d'ailleurs l'objet de discussions au cours de l'AGA de 2014.



PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de soutenir les efforts des Premières Nations en matière d'édification et de réédification.
- Examiner les options et obtenir des recommandations pour transformer les processus de l'APN et les décisions prises par l'organisme pour qu'ils reflètent les efforts déployés en ce qui a trait à l'édification des nations.
- Compiler et partager l'information sur la gouvernance, les approches économiques et financières et les pratiques des gouvernements des Premières Nations afin de partager les pratiques exemplaires et d'apporter du soutien à toutes les communautés.
- Continuer de revendiquer une nouvelle relation financière entre le Canada et les Premières Nations qui reflète la relation de nation à nation et qui prévoit des transferts de fonds adéquats et durables.
- Continuer de repérer des stratégies ciblées pour bâtir des capacités et des fonctions de gouvernance durables (p. ex. la création d'un poste de vérificateur général / ombudsman des Premières Nations ayant comme mandat de surveiller les activités financières et de trouver un équilibre entre la transparence et des responsabilités réciproques efficaces).



COMMUNICATIONS STRATÉGIQUES

Le Secteur des communications produit et distribue de l'information destinée à faire avancer les objectifs et priorités des citoyens et gouvernements des Premières Nations. Le Secteur veille également à ce que les messages et points de vue de l'Assemblée des Premières Nations soient portés à la connaissance de tous et que la possibilité soit offerte au Chef national, aux Chefs régionaux et autres porte-parole de s'adresser aux médias ou à d'autres tribunes afin de faire connaître les points de vue des Premières Nations. Dans le cadre de ses efforts permanents visant à optimiser les capacités de communication, l'APN a lancé une campagne active ciblant les médias sociaux par l'intermédiaire de son site Web, de Twitter, de Facebook, de YouTube et d'envois en nombre de courriels.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Médias et relations publiques

Le Secteur des communications recommande, prépare et met en œuvre des politiques stratégiques de communication qui s'appliquent à l'ensemble de l'APN, tel que selon les directives précises et les positions des Premières Nations, ainsi que des stratégies pour promouvoir des mesures et(ou) des activités particulières. Il travaille à la production de documents et à la diffusion d'information auprès des Premières Nations, des gouvernements, des médias et du public en général au sujet des activités et positions de l'APN, ainsi que du programme et des priorités du Chef national.

Le Secteur des communications prépare des communiqués de presse, des avis aux médias et des déclarations qui sont diffusés à l'échelle nationale (en anglais et en français) aux médias autochtones et non autochtones et, le cas échéant, à l'échelle régionale. Durant l'exercice financier 2013-2014, le Secteur des communications a préparé et diffusé plus de 140 communiqués de presse et déclarations. Il prépare également des infocapsules, des documents d'information, des lettres ouvertes, des lettres aux éditeurs et des éditoriaux sur les questions d'actualité et prioritaires.

Le Secteur des communications prépare les notes d'allocution du Chef national et des porte-parole de l'APN à l'occasion de différentes activités et à l'intention de diverses audiences, dont les gouvernements, groupes et organisations des Premières Nations, des associations professionnelles, des organismes nationaux et internationaux et les gouvernements fédéral et provinciaux. Parmi les principaux événements qui ont eu lieu pendant l'année écoulée, il faut retenir les activités nationales de la Commission de vérité et de réconciliation, les audiences du Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) sur la protection de l'enfance au sein des Premières Nations, le 250^e anniversaire de la Proclamation royale, ainsi que plusieurs assemblées et rassemblements en région.

Au moyen des médias, le Secteur des communications souhaite établir le profil des citoyens des Premières Nations et des questions qui les préoccupent. Parmi ses nombreuses activités d'information et de relations avec les médias, il a tenu des réunions d'information et des comités de rédaction avec divers médias.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs événements ont donné lieu à une couverture médiatique nationale et internationale pour l'APN, notamment en ce qui a trait à l'éducation des Premières Nations, aux audiences du TCDP sur la protection de l'enfance au sein des Premières Nations, les traités, les revendications globales,



l'anniversaire de la Proclamation royale (ainsi que des préparatifs liés à l'anniversaire du traité du Niagara), l'exploitation des ressources et les textes législatifs fédéraux ayant une incidence sur les Premières Nations.

Sensibilisation et éducation du public

L'un des objectifs du Secteur des communications est de sensibiliser la population canadienne et de susciter une meilleure compréhension des enjeux des Premières Nations et du rôle, des responsabilités et des activités de l'APN. L'APN est consciente de ce que les Premières Nations ont des besoins variés en matière de communication et utilisent des moyens divers pour accéder aux informations souhaitées. Pour cette raison, l'APN diffuse ces informations le plus largement possible, notamment au moyen de télécopies, de courriels, de son site Web et des médias sociaux.

Une nouvelle loi anti-pourriel entre en vigueur au Canada le 1^{er} juillet 2014 et l'APN s'efforce d'obtenir le consentement personnel des destinataires figurant sur sa liste d'envoi de courriels en vue de poursuivre l'acheminement de mises à jour à leur intention. L'APN leur a fait parvenir par voie électronique un avis les informant de cette exigence et les invitant à confirmer leur consentement afin de continuer à recevoir des mises à jour de l'APN, notamment des communiqués de presse, des bulletins et des avis annonçant la tenue d'événements ou activités.

L'APN publie régulièrement des mises à jour concernant ses activités et celles du Chef national, ainsi que sur le travail en cours au bureau national. Les communiqués sont distribués par télécopieur et par courriel à toutes les Premières Nations, aux organisations provinciales et territoriales (OPT) et aux conseils tribaux, en plus d'être diffusés par l'entremise des médias sociaux et affichés en ligne en format texte et vidéo.

Le site Web de l'APN (www.afn.ca) est mis à jour régulièrement afin de fournir des renseignements récents sur les activités et priorités de l'APN. Toutes assemblées de l'APN sont diffusées en direct sur le Web grâce à la Webdiffusion et l'APN coordonne la distribution électronique de mises à jour quotidiennes aux délégués pendant les assemblées. Une initiative est actuellement en cours en vue de l'actualisation complète de la partie du site Web de l'APN consacrée aux informations.

Le Secteur a de plus en plus recours aux médias sociaux : deux comptes Twitter ([AFN_updates](#) et [AFN_Comms](#)), comptant plus de 24 000 abonnés en tout, et une page de l'APN sur Facebook ([Assembly of First Nations/Assemblée des Premières Nations](#)) qui compte sur plus de 18 000 « amis ».

Des renseignements généraux sont aussi distribués à plus de 2100 utilisateurs au moyen du service de souscription par courriel (listserv). L'inscription à ce service est offerte sur le site Web de l'APN.

Le Secteur des communications propose aussi la coordination de services de rédaction, d'édition électronique et de production au Secrétariat de l'APN. Il prépare et enregistre des messages vidéo en vue de leur diffusion sur le site Web de l'APN, sur YouTube, ou à l'occasion d'activités externes.



Stratégies de communication

Le Secteur des communications développe et met en œuvre l'ensemble des communications de l'APN ainsi que des stratégies ciblées concernant des événements, des enjeux et des initiatives spécifiques. Il fournit des conseils, des recommandations et un soutien en matière de communication au Chef national ainsi que dans divers domaines de politique au sein du Secrétariat. Le Secteur formule également des conseils et des recommandations aux communautés ou aux nations qui en font la demande.

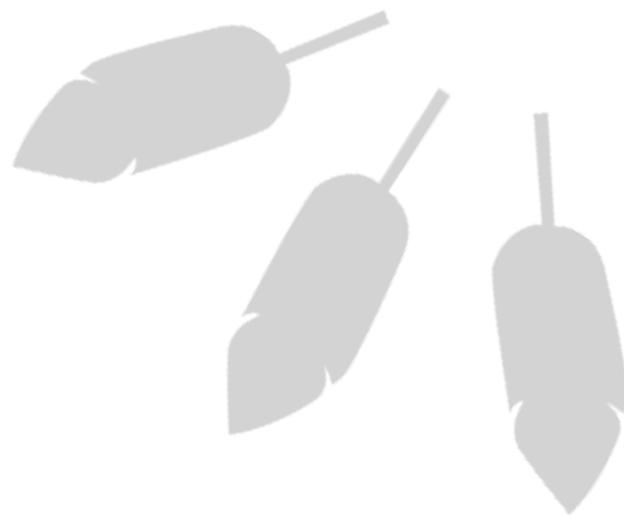
Au cours de l'année écoulée, le Secteur des communications a collaboré avec les secteurs de politique en vue d'élaborer des plans de communication ayant trait à l'élimination de la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles autochtones, au 250^e anniversaire de la Proclamation royale, aux crédits personnels offerts dans le cadre de la Convention de règlement relatifs aux pensionnats indiens, au 4^e Sommet national des jeunes des Premières Nations, à la Conférence sur les infrastructures des Premières Nations et aux assemblées de l'APN.

Traduction

Le Secteur des communications coordonne toutes les demandes de traduction vers l'anglais ou le français, afin que tous les documents publiés par l'APN soient lus et compris par l'ensemble de la population canadienne et des Premières Nations. Conformément à la politique de l'APN, tous les documents de portée nationale (y compris ceux affichés sur son site Web) doivent pouvoir être consultés en anglais et en français. Les projets de traduction complétés pendant l'exercice financier 2013-2014 ont porté sur plus de 630 000 mots.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Maintien des relations avec les médias et le public, notamment au moyen d'avis aux médias, de communiqués de presse, de discours et d'entrevues.
 - Publication de bulletins et de communiqués.
 - Traduction vers le français de documents d'intérêt public.
 - Révision et mise en page des publications de l'APN.
 - Mises à jour régulières du site Web de l'APN.
 - Recours accru et amélioré aux nouveaux médias tels que Facebook, Twitter, YouTube et aux applications mobiles.
- 



METTRE EN ŒUVRE LES DROITS :

Les Premières Nations possèdent des droits inhérents ancestraux et issus de traités, qui sont reconnus et protégés par la constitution du Canada. L'Assemblée des Premières Nations entreprend des activités de défense des intérêts dans le but de promouvoir ces droits et les responsabilités qui en découlent, afin de permettre aux Premières Nations d'exercer leurs propres droits et responsabilités sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources.

MISE EN ŒUVRE ET APPLICATION DES TRAITÉS

La Stratégie nationale de mise en œuvre des traités de l'Assemblée des Premières Nations (APN) est guidée par la résolution 07/2010 : Accords sacrés ~ Confiance sacrée : travailler ensemble à la mise en œuvre des traités et pour consolider notre souveraineté en tant que nations.

Les processus de conclusion de traités aux 18^e, 19^e et 20^e siècles ont été entrepris dans un esprit de coexistence pacifique et de respect mutuel entre les Premières Nations et la Couronne. Cependant, l'imposition de la *Loi sur les Indiens* et d'autres lois ont eu pour conséquence directe d'affaiblir les traités qui font état de la relation de nation à nation avec la Couronne. La compréhension des Premières Nations de la nature des traités, de la signification des processus de conclusion de traités et de l'esprit et de l'intention des traités est cruciale, comme le sont les récits historiques et les lois des Premières Nations qui étaient en vigueur à l'époque de la conclusion des traités.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Les dirigeants des nations signataires de traités ont été déçus par le manque de progrès réalisés pour promouvoir la mise en œuvre des traités ou pour trouver un terrain d'entente avec la Couronne. Les efforts décrits dans la Stratégie nationale de mise en œuvre des traités, ainsi que dans la Déclaration des Premières Nations parties à des traités sur le respect et l'application des traités sont fondés sur l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (la Déclaration de l'ONU) par le Canada à l'automne 2010. L'article 37 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones se lit comme suit :

« Les peuples autochtones ont droit à ce que les traités, accords et autres arrangements constructifs conclus avec des États ou leurs successeurs soient reconnus et effectivement appliqués, et à ce que les États honorent et respectent lesdits traités, accords et autres arrangements constructifs. »

L'adoption de la Déclaration de l'ONU constitue un point de coordination important en vue d'un dialogue portant sur les traités avec la Couronne et entre les détenteurs de traités. La Déclaration de l'ONU énonce en matière de droits de la personne les normes minimales qui doivent encadrer la mise en œuvre des traités, l'autodétermination et la reconnaissance des droits.

Le 11 janvier 2013, le premier ministre du Canada a convenu de mettre en place un processus de haut niveau en vue d'établir des cadres de travail assortis des mandats nécessaires pour la mise en œuvre des traités, au cas par cas, et de nation à nation entre les parties aux traités.

En décembre 2013, les Chefs en assemblée ont adopté la résolution 22/2013 « Principes de conduite ayant trait à la facilitation des discussions sur la mise en œuvre des traités » en vue d'enjoindre le Comité exécutif de l'APN de « cesser la mise en œuvre des traités » dans le cadre de ce processus.

Des efforts se poursuivent avec les nations signataires de traités et leurs dirigeants en vue d'élaborer une stratégie de suivi, et l'APN s'efforce aussi de faire en sorte de marquer le 250^e anniversaire de la conclusion du traité du Niagara.



Le traité du Niagara est le socle de la relation entre les citoyens des Premières Nations et les Canadiens. Il reconnaît les droits des Premières Nations et définit les règles de la conclusion de traités. Par conséquent, il est important de souligner cet événement unique qui a jeté les bases de la relation issue de traités entre la Couronne et les Premières Nations.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

Conformément aux résolutions 7/2010 et 22/2013, l'APN va s'efforcer de soutenir les nations signataires de traités et leurs dirigeants en assurant la coordination du dialogue nécessaire et en favorisant comme suit les efforts de défense des intérêts déployés par chaque région signataire de traités :

- Soutenir d'élaboration de stratégies de consultation pour toutes les nations signataires de traités qui souhaitent s'engager dans un processus de mise en œuvre des traités avec la Couronne.
- Favoriser la sensibilisation auprès des Premières Nations et de la Couronne quant à l'importance du traité du Niagara sur le plan de la compréhension de la relation issue de traités selon le point de vue des Autochtones.



DROITS FONCIERS ET REVENDICATIONS TERRITORIALES

Le Secteur des droits fonciers et des revendications territoriales englobe plusieurs domaines, en particulier les revendications globales, les revendications particulières et les ajouts aux réserves (AR). L'Assemblée des Premières Nations (APN) a tenu des séances axées sur ces sujets au cours des dernières années lors de diverses assemblées. Durant ces séances, plusieurs questions et nouvelles résolutions ont été examinées, notamment les résolutions suivantes :

- 71/2011 – Initiative de réforme de la politique sur les revendications globales
- 26/2012 – Réforme du processus et de la politique d'ajouts aux réserves
- 31/2013 – Financement des revendications particulières

Les droits fonciers et les revendications territoriales englobent aussi un grand nombre de sujets, dont les revendications supérieures à 150 millions de dollars, les bandes sans assises territoriales et la mise en œuvre des traités modernes. Ces sujets sont abordés dans diverses autres résolutions et activités.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Revendications globales

La réforme de la Politique sur les revendications globales (PRG) a constitué un point central des activités de défense d'intérêts de l'APN, ayant été considérée comme une priorité lors de la réunion avec le premier ministre Harper du 11 janvier 2013.

Les résultats de la réunion du 11 janvier 2013 comprenaient l'engagement du premier ministre de mettre en place un mécanisme conjoint de haut niveau pour examiner la PRG — ce qui a conduit à la mise sur pied d'un Comité principal de surveillance (CPS). Ce dernier a tenu huit réunions en 2013, coprésidées par la Chef régionale en Colombie-Britannique, Jody Wilson-Raybould et le Chef régional de l'APNQL, Ghislain Picard, avec notamment des représentants du bureau du premier ministre, du bureau du Conseil privé, du bureau du ministre Valcourt, et d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.

Les travaux ont été principalement axés sur l'élaboration d'ébauches de 10 principes fédéraux portant sur la reconnaissance et la réconciliation, afin d'orienter l'engagement du Canada avec les Premières Nations selon l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, de recommandations préliminaires ayant trait aux techniques juridiques en matière de reconnaissance (un aspect de la « certitude »), sur les territoires partagés et sur la gouvernance.

Aucun travail conjoint n'a été entrepris depuis le mois de décembre, en attendant l'examen des recommandations. Des progrès supplémentaires sont attendus en 2014 et des rapports seront rédigés en conséquence.

Revendications particulières

La *Loi sur le Tribunal des revendications particulières* est entrée en vigueur en octobre 2008. Cela signifie que la plupart des requérants qui ne sont pas satisfaits de la réponse donnée par le Canada à l'égard de leurs revendications peuvent



avoir recours à un tribunal impartial dont les décisions sont exécutoires. Depuis la mise sur pied du Tribunal, les efforts du Canada pour rattraper le retard dans des centaines de revendications ont entraîné de nouveaux défis pour les Premières Nations. Bien que le Canada prétende qu'il a comblé le retard accumulé dans les revendications, il est à déplorer que seule une petite partie de ces revendications a été réglée (moins de 15 pour cent) – la plupart ont été « rejetées » ou le dossier a été « fermé ».

Un examen législatif quinquennal de la *Loi sur le Tribunal des revendications particulières* doit débiter pendant l'exercice 2013-2014. En mars 2014, une rencontre sur les revendications a réuni plus de 100 participants dont des Chefs, des techniciens, des membres communautaires, des conseillers juridiques et d'autres experts. Dans l'ensemble, la rencontre a été axée sur les défis liés à la mise en œuvre adéquate de *La justice*, enfin compte tenu de son examen prochain. Les principales préoccupations se sont avérées les suivantes : le nombre élevé de revendications rejetées, les offres partielles, le traitement et le financement des revendications par le Canada, et les procédures inadéquates de négociation. Au mois d'avril, l'APN a diffusé un bulletin électronique intitulé « État des revendications » détaillant les discussions qui ont eu lieu pendant cette rencontre (affiché sur www.afn.ca).

Le Comité des Chefs sur les revendications (CCR) s'est réuni au mois de mars dernier après la rencontre pour discuter de l'orientation à prendre en ce qui concerne les revendications particulières et les ajouts aux réserves. Le CCR a souligné l'importance de participer à l'examen législatif quinquennal en tant que partie à part entière, ainsi qu'à d'autres activités de sensibilisation en vue d'exhorter le Canada à rétablir le financement des organisations de recherche et à mettre en œuvre *La justice, enfin* adéquatement.

Le Tribunal des revendications particulières du Canada a traité un total de 56 revendications. La Cour d'appel fédérale a tenu des audiences dans le cadre de l'examen judiciaire de la décision rendue par le Tribunal dans la cause *Kitselas* les 7 et 8 avril. Les résultats de cet examen ne sont pas encore connus, mais le Canada a récemment fait part de son intention de demander aussi un examen judiciaire de la décision rendue par le Tribunal dans la cause *Williams Lake*. Cette décision fera jurisprudence quant à la façon dont le Tribunal peut statuer dans le cadre de causes semblables.

Ajouts aux réserves

Les efforts pour améliorer la politique et le processus d'AR ont donné lieu à la mise sur pied d'un groupe de travail conjoint (GTC) APN-Canada depuis la fin de 2009. Les progrès accomplis ont fait l'objet d'examen réguliers par le Comité des Chefs sur les revendications (CCR). Une version préliminaire de la politique d'AR a été publiée à des fins de commentaires du public à l'automne 2013. Les réactions ont été si nombreuses que le délai pour les commentaires a été prolongé pour répondre à l'intérêt manifeste du public. À l'expiration de ce délai, de nouvelles modifications ont été apportées à cette version préliminaire, toujours sous la supervision du CCR. L'ébauche de politique d'AR est actuellement soumise à l'approbation du ministre avant d'être officiellement dévoilée par le Canada. Des renseignements supplémentaires seront communiqués dès que le calendrier aura été confirmé.



PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Les progrès futurs et d'autres renseignements pertinents à l'initiative de réforme de la politique sur les revendications globales seront communiqués alors que les travaux reprendront en 2014.
- L'APN continuera de soutenir tous les efforts de défense d'intérêts et d'engagement en prévision de l'examen quinquennal de la *Loi sur le Tribunal des revendications particulières*.
- La nouvelle politique d'AR doit être dévoilée par le Canada au cours du printemps ou de l'été 2014.





PASSAGE FRONTALIER

Les Premières Nations possèdent des droits ancestraux et issus de traités leur permettant de se déplacer et de commercer librement des deux côtés de la frontière entre le Canada et les États-Unis. Ces droits sont reconnus et confirmés dans le Traité Jay de 1764, l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* et l'article 36 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Dans ce domaine de politique, les sujets d'intérêt et les points centraux sont les suivants : les mouvements transfrontaliers et le commerce, l'amélioration de la sécurité frontalière, le transport d'objets sacrés et l'élaboration d'un système de cartes d'identité des Premières Nations.

Les Chefs en assemblée ont affirmé que les solutions actuellement disponibles, à savoir les passeports du Canada et des États-Unis et le nouveau certificat sécurisé de statut indien d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC), ne répondent pas aux besoins des citoyens des Premières Nations et continuent de déroger à nos droits inhérents et issus de traités. La résolution n° 20/2010 préconise l'utilisation de passeports autochtones et appelle le gouvernement du Canada à travailler en étroite collaboration avec les Premières Nations à la mise en place de leurs propres processus d'identification sécurisés, qui seraient basés sur l'appartenance à la nation, la citoyenneté, la compétence et les droits inhérents. De plus, la résolution n° 52/2011 réaffirme la souveraineté des Premières Nations, telle que reflétée dans nos traités avec la Couronne, et notre responsabilité de protéger les ressources des terres des Premières Nations et les droits des citoyens des Premières Nations. De plus, elle reconnaît la compétence et la souveraineté de chaque nation distincte pour ce qui est de concevoir, élaborer et mettre en circulation une carte d'identité distincte qui reflète les besoins qui lui sont propres. La résolution n° 78/2011 enjoint l'APN d'obtenir des ressources pour organiser le deuxième Sommet international autochtone sur la sécurité transfrontalière à Akwesasne.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Deuxième Sommet international autochtone sur la sécurité transfrontalière

L'APN s'efforce d'obtenir des ressources en vue d'organiser le deuxième Sommet international autochtone sur la sécurité transfrontalière, en collaboration avec le conseil mohawk d'Akwesasne. Le sommet est prévu à l'automne 2014. Tous les Chefs sont encouragés à y participer car ils pourront saisir cette occasion de discuter des questions transfrontalières avec des représentants des gouvernements canadien et américain, en plus de partager leur expertise et établir des réseaux autochtones dans divers domaines tels que les déplacements transfrontaliers, le commerce, les services de police et la capacité de réaction en cas d'urgence.

Certificat sécurisé de statut indien (CSSI)

AADNC accepte les demandes intérieures de CSSI par courrier. Un certain nombre de bureaux d'AADNC acceptent aussi les demandes, notamment l'administration centrale d'AADNC à Gatineau ainsi que les bureaux indiqués sur le site Web d'AADNC. Il est précisé sur ce site que les autres bureaux continueront de délivrer la version actuelle du certificat de statut d'Indien (CSI). AADNC a obtenu l'assurance du Département de Sécurité intérieure des États-Unis (Department of Homeland Security) que les fonctionnaires américains continueront d'accepter le CSSI intérieur ainsi que le CSI pour toute entrée aux États-Unis par voie terrestre ou maritime.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Débattre des questions relatives aux mouvements transfrontaliers des Premières Nations et communiquer des renseignements sur ce sujet, notamment en ce qui concerne les droits des citoyens des Premières Nations de se déplacer et de commercer librement au sein de leurs territoires et en tant que citoyens de leurs Premières Nations.
- Planifier le deuxième Sommet international autochtone sur la sécurité transfrontalière et co-organiser l'évènement à l'automne 2014.
- Obtenir d'AADNC des comptes rendus sur l'entrée en vigueur du certificat sécurisé de statut indien et continuer de réclamer des modifications, en fonction de l'avis des Chefs.
- Appuyer le dialogue sur l'élaboration de cartes et systèmes d'identification autochtones qui soient conformes aux normes internationales de gestion de l'identité.



GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'Assemblée des Premières Nations (APN) soutient les Premières Nations à titre de leaders dans les questions d'environnement et s'applique à leur fournir l'information et les analyses nécessaires pour leur permettre de prendre des décisions éclairées et d'exercer les responsabilités qui leur incombent. Les fonctions clés du Secteur de la gestion de l'environnement (SGE) sont en premier lieu la défense des droits des Premières Nations aux niveaux national et international pour assurer une reconnaissance claire et une protection réelle des droits et du titre des Premières Nations; elles sont également le partage d'information, la recherche, l'analyse et la diffusion de connaissances pour soutenir les Premières Nations dans toutes leurs activités.

Les activités en matière de santé environnementale portent principalement sur la production et la diffusion de connaissances ainsi que sur la promotion des droits et des intérêts des Premières Nations en faisant un usage judicieux de ces connaissances pour mettre au jour des problèmes tels que l'exposition à divers produits chimiques et autres problèmes environnementaux. Pour ce faire, le SGE participe à des travaux tels que l'étude sur la nourriture, l'alimentation et l'environnement des Premières Nations, le Réseau d'innovation en santé environnementale des Premières nations (RISEPN) et contribue à diverses initiatives dans le domaine des politiques telles que le Plan de gestion des produits chimiques (PGPC), les Règlements sur les effluents des mines de métaux et l'Inventaire national des rejets de polluants.

Les activités en matière de diversité biologique sont pour leur part axées sur les espèces en péril. La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) est entrée en vigueur en 2004 pour protéger, rétablir et gérer de manière durable les espèces sauvages au Canada. Sur le front de la biodiversité, l'APN continue de militer pour faire reconnaître et progresser les droits des peuples autochtones dans les négociations internationales, notamment dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.

L'APN poursuit son engagement au sein de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) en faveur d'options pour une gestion à long terme des déchets nucléaires. Au cours du présent exercice financier, l'APN a travaillé à l'amélioration de l'évaluation du risque à long terme de certains sites d'accueil.

En dernier lieu, l'APN continue également de travailler à la facilitation des liens de nation à nation entre les tribus et les Premières Nations sur l'adaptation aux changements climatiques.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Étude sur la nourriture, l'alimentation et l'environnement des Premières Nations

Dotée d'un mandat issu de la résolution 30/2007, l'Étude sur la nourriture, l'alimentation et l'environnement des Premières Nations (ENAEPN) est dirigée conjointement par l'APN en partenariat avec des chercheurs universitaires. Bénéficiant d'un financement provenant de Santé Canada, l'ENAEPN a pour objet de définir et de rassembler une information de base sur l'alimentation des Premières Nations et leur exposition aux contaminants dans leurs aliments traditionnels et l'eau potable qu'ils consomment. Bien que l'étude ait à l'origine été conçue en réponse à des préoccupations concernant la contamination des aliments traditionnels par des substances chimiques, d'autres composantes ont été ajoutées sous la poussée de problèmes émergents tels que la présence de

produits pharmaceutiques dans l'eau de surface, la sécurité alimentaire et les obstacles pour accéder aux aliments traditionnels. Menée avec la participation de communautés de Premières Nations volontaires, l'ENAEPN est basée sur la réalité actuelle des communautés et les résultats qui en sortiront seront utilisés pour la défense des droits et des intérêts des Premières Nations.

À ce jour, l'ENAEPN a fait rapport de résultats sur la situation des Premières Nations en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Ontario. Les données recueillies en Alberta font actuellement l'objet d'une analyse tandis que les Premières Nations de la région Atlantique constitueront la prochaine étape en 2014. L'ENAEPN portera sur environ 12 Premières Nations de la région Atlantique en 2014 et des assistants de recherche communautaire seront engagés pour recueillir les données. Les résultats de l'ENAEPN appartiendront aux Premières Nations, conformément aux principes de propriété, contrôle, accès et possession.

L'APN est responsable du volet de l'ENAEPN relatif aux communications, mais elle a également contribué au volet consacré à l'eau. Le rôle de l'APN est également de s'assurer que les Premières Nations participent adéquatement à toutes les étapes du projet et que la recherche bénéficiera aux Premières Nations en tenant compte de leurs préoccupations et de leurs questions concernant la recherche.

L'existence d'un taux élevé d'insécurité alimentaire est l'une des principales révélations de l'étude et, par suite, un projet de suivi à cet important résultat est en cours de planification en partenariat avec les Premières Nations dans les régions dont les résultats de l'ENAEPN ont déjà été rendus publics. D'autres problèmes dont l'ENAEPN a déjà révélé l'ampleur sont notamment les obstacles qui rendent difficile l'accès aux aliments traditionnels et leur utilisation, la faible consommation de certains nutriments et de certaines vitamines et les choix diététiques qui favorisent l'exposition à des contaminants dangereux. À ce jour, l'ENAEPN a révélé que les Premières Nations avaient une diète plus saine lorsqu'elles consommaient des aliments traditionnels que lorsqu'elles n'en consommaient pas. La recommandation est donc de promouvoir la consommation d'aliments traditionnels chez les Premières Nations.

L'APN continue de rechercher des manières de traduire les résultats de l'ENAEPN en mesures de défense des droits et en actions concrètes pour améliorer l'accès des Premières Nations à leurs aliments traditionnels et, ce faisant, améliorer leur santé et celle des écosystèmes.

Réseau d'innovation en santé environnementale des Premières nations (RISEPN) et Plan de gestion des produits chimiques

Le Réseau d'innovation en santé environnementale des Premières nations (RISEPN) s'efforce de créer des liens entre les Premières Nations qui manifestent un intérêt pour la recherche sur la santé de l'environnement et les chercheurs universitaires qui la produisent. Il vise à aider les Premières Nations à identifier, documenter et résoudre des problèmes de santé environnementale en facilitant le développement des capacités et les partenariats, ainsi qu'en fournissant des informations et des outils visant à renforcer les institutions et à promouvoir l'autosuffisance.

L'APN siège au Conseil consultatif des intervenants du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC), l'organisme qui donne des avis à Environnement Canada et à Santé Canada sur le processus permanent d'évaluation et de gestion des risques liés aux substances chimiques. L'APN participe également au Groupe de travail sur l'Inventaire national



des rejets de polluants (INRP), lequel donne des avis à Environnement Canada sur des recommandations concernant l'obligation de rapporter les déversements de polluants survenus au Canada.

Le RISEPN fournit des ressources en matière de possibilités de financement, de lignes directrices de recherche, de publications, d'actualité sur la santé de l'environnement et de bulletins de nouvelles mensuels ainsi qu'un répertoire des chercheurs et des Premières Nations qui souhaitent établir des partenariats. Le RISEPN ne jouit plus du type de financement dont il jouissait auparavant et, faute de pouvoir identifier des sources de financement additionnel, il devra réduire ses activités et son avenir est en jeu.

Le RISEPN continue de rechercher des partenariats avec des chercheurs des milieux universitaires qui pourraient contribuer à renforcer les capacités des Premières Nations en matière de recherche dans des domaines tels que la santé de l'environnement et à traduire les résultats obtenus en connaissances et en activités adaptées aux besoins spécifiques des Premières Nations. Un exemple de ce type de partenariat est celui avec CAREX Canada qui a donné lieu à la création d'un Comité consultatif sur l'application des connaissances des Premières Nations qui a pour mission d'adapter aux besoins des Premières Nations le matériel et les ressources de formation que CAREX a mis au point.

Le PGPC continue d'évaluer diverses substances chimiques hautement toxiques ainsi que des catégories particulières de produits chimiques. Si les progrès sont lents de l'évaluation préliminaire initiale d'un quelconque produit chimique à la finalisation des activités de gestion des risques, le PGPC n'en progresse pas moins simultanément dans divers dossiers de produits et, parfois, plus rapidement que d'autres instances similaires. L'APN est appelée comme consultante sur le processus de travail et les progrès du PGPC ainsi que sur la manière dont les Premières Nations pourraient y prendre part ou être touchées. Elle approche par ailleurs elle-même les Premières Nations pour les sensibiliser à diverses questions et les encourager à prendre part au programme.

L'INRP continue de modifier ses méthodes pour améliorer la rigueur des données recueillies, pour faciliter les formalités qui incombent aux utilisateurs et pour déterminer à quel moment ces mêmes formalités doivent être modifiées. Le Groupe de travail de l'INRP s'interroge actuellement pour savoir s'il doit soutenir un certain nombre de propositions qui exigeraient le signalement d'autres substances chimiques et leur utilisation dans de nouvelles activités. En améliorant les connaissances des polluants qui sont libérés dans l'air, l'eau et le sol au Canada, les Premières Nations acquerront une meilleure connaissance des conséquences possibles de ces substances sur la santé et sur l'environnement de leurs communautés et de leurs territoires traditionnels.

Loi sur les espèces en péril (LEP) et Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP)

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) est le fruit de l'engagement du Canada envers la Convention sur la diversité biologique (CDB). Elle a été promulguée en 2004 comme loi pour protéger, rétablir et gérer de manière durable les espèces sauvages au Canada. Le travail de l'APN dans ce domaine porte principalement sur l'application de la LEP sur les terres fédérales et sur l'importance de veiller à ce que les intérêts et les préoccupations des Premières Nations soient pris en compte dans les discussions et les initiatives fédérales-provinciales-territoriales portant sur des questions qui concernent les espèces en péril.

L'APN collabore actuellement avec le Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP). Établi en vertu de l'article 8.1 de la LEP, le CANEP a pour mandat de conseiller le ministre de l'environnement en ce qui a trait

à l'administration de la Loi et de faire des recommandations au Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril. Le CANEP est constitué de représentants de l'APN, du Congrès des peuples autochtones, du Ralliement national des Métis et de Inuit Tapiriit Kanatami. Le ministre a nommé le Chef Byron Louis de la bande indienne d'Okanagan à titre de représentant de l'APN au CANEP.

En vertu de LEP, le ministre de l'environnement est tenu d'organiser tous les deux ans une table ronde réunissant des intervenants de la protection des espèces sauvages à risque au Canada, ce qui leur permet de conseiller le ministre sur des questions et des préoccupations liées aux espèces en péril et à la LEP. L'APN se prépare pour la prochaine table ronde, qui doit avoir lieu pendant l'automne 2014. À cette occasion, les participants auront l'occasion de faire le suivi des discussions entamées lors de la table ronde de 2012, alors que l'APN avait émis des recommandations sur des questions relatives au financement des Premières Nations, à l'inclusion du savoir traditionnel, et à la nécessité d'adopter une approche socio-économique pendant le processus d'inscription des espèces en vertu de la LEP.

Sur le plan international, l'APN continue de militer pour l'application sans réserve de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) au niveau d'accords internationaux tels que la Convention sur la diversité biologique et le *Protocole de Nagoya pour l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées*. L'APN concentre actuellement ses efforts de défense des droits à veiller à ce que les peuples autochtones soient pleinement et efficacement engagés dans l'évaluation de la conformité vis-à-vis de la Convention et du Protocole de Nagoya et à ce que la mise en œuvre de ces accords internationaux en matière d'environnement soit conforme à la DNUDPA.

Société de gestion des déchets nucléaires

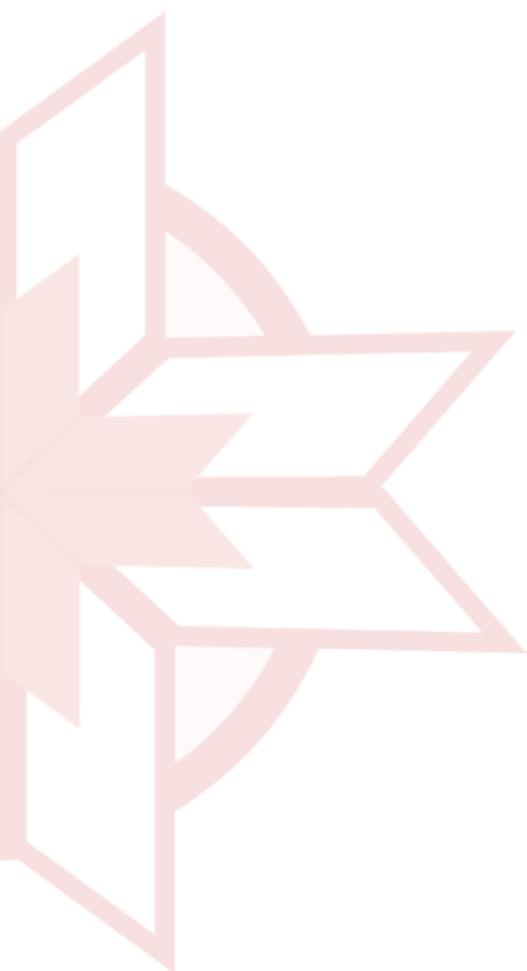
L'APN travaille actuellement avec la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) à l'élaboration de modèles d'évaluation de risques basés sur des scénarios ainsi qu'à explorer des possibilités plus concrètes en ce qui concerne la participation des jeunes, et plus particulièrement des jeunes des Premières Nations, au sein de la SGDN.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Tenir des ateliers de formation sur les données de l'ENAEPN en Ontario, rapport et analyse en Alberta, collecte de données dans la région Atlantique et participation des Premières Nations au choix de la prochaine région retenue dans le cadre de l'étude.
- Poursuite de la participation comme partenaire égal dans le cadre de l'ENAEPN pour garantir la participation des Premières Nations à toutes les étapes du projet.
- Diffusion des résultats de l'ENAEPN parmi les Premières Nations et recherche active d'initiatives et de projets de recherche pour assurer le suivi des préoccupations des Premières Nations.
- Élaboration d'une proposition de partenariat avec des Premières Nations pour des études plus en profondeur sur la sécurité alimentaire, notamment des efforts au niveau des communautés pour lutter contre l'insécurité alimentaire et redonner accès aux aliments traditionnels.
- Mener des activités d'approche pour tenter d'élargir le rayonnement du RISEPN, maintenir l'information à jour sur le site Web et veiller à ce que les Premières Nations jouissent d'un réseau capable de leur fournir l'information dont elles ont besoin pour régler leurs préoccupations concernant la santé de l'environnement.



- Continuer de rechercher des partenaires susceptibles de fournir aux Premières Nations de la formation et des ressources en recherche sur la santé de l'environnement, notamment en utilisant le RISEPN pour la diffusion de connaissances.
- Continuer de surveiller les développements du côté du PGPC et de l'INRP tout en évaluant les liens entre les deux programmes et leur incidence éventuelle sur les Premières Nations.



PÊCHES

L'Assemblée des Premières Nations (APN) veille à favoriser l'autodétermination des Premières Nations dans la gestion des ressources aquatiques, la gouvernance des pêches et les pratiques de pêche. Elle demande, au nom des Premières Nations, un plein engagement dans le secteur des pêches et des processus efficaces pour garantir la participation des Premières Nations aux décisions en matière de législation, de politiques, de règlements et de gestion. Ce travail est orienté par la Stratégie nationale des pêches de l'APN (APN-SNP 2010-2015), qui a pour but d'aider les Premières Nations à pratiquer des pêches durables par la reconnaissance, la protection et le soutien de la mise en œuvre de leurs droits ancestraux et issus de traités. De plus, la Stratégie englobe un vaste éventail d'initiatives qui soutiennent des approches en matière de gouvernance, d'accès aux ressources, de renforcement des capacités et d'activités de soutien, et elle favorise la défense continue des intérêts dans la mise en œuvre des jugements de la Cour suprême.

Les ressources halieutiques, aquatiques et marines continuent de faire partie intégrante du régime alimentaire, du bien-être socioéconomique et de la survie culturelle des communautés des Premières Nations. Les activités économiques des Premières Nations, telles que la pêche, l'aquaculture et d'autres pratiques de récolte aquatique, dépendent de la santé des bassins hydrographiques. Selon les mandats des Chefs en assemblée, la Stratégie vise à satisfaire, à soutenir et à favoriser un large éventail de questions prioritaires en assurant un équilibre entre l'importance des économies durables, la protection de l'environnement et l'affirmation des droits inhérents des Premières Nations.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Modifications de la *Loi sur les pêches* : réforme législative des projets de loi C-38 et C-45

La Politique sur la protection des pêches, qui met en œuvre un grand nombre des modifications apportées à la *Loi sur les pêches* annoncées dans les projets de loi omnibus C-38 et C-45, continue d'être mise en application sous la forme de règlements et de nouvelles déclarations de politique. L'APN tient les Premières Nations au courant des changements apportés aux politiques et règlements du ministère des Pêches et Océans (MPO) et organise des forums pour permettre aux Premières Nations de recevoir de l'information directement du MPO. À ce jour, la Colombie-Britannique est la seule région à tenir des séances d'information régionales. Étant donné les modifications apportées à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, à la *Loi sur les pêches* et à la *Loi sur la protection des eaux navigable*, de nouvelles politiques et de nouveaux règlements sont élaborés pour mettre en œuvre la législation relative à la gouvernance ou à la protection des ressources aquatiques.

Les initiatives gouvernementales actuelles destinées à mettre en œuvre ces modifications pourraient avoir les conséquences suivantes : (a) affaiblir la protection des pêches et des ressources aquatiques des Premières Nations; (b) diluer la responsabilité relative aux dommages causés aux pêches et aux ressources aquatiques des Premières Nations; (c) modifier le système de gouvernance en passant d'une approche « proactive » (c.-à-d. prévenir la pollution) à une approche « réactive » (c.-à-d. permettre aux Premières Nations de lancer des poursuites juridiques à l'encontre des promoteurs en cas de dommages); (d) créer un important contexte d'incertitude commerciale autour des activités pratiquées sur les voies navigables ou à proximité (p. ex., une incertitude réglementaire dans les



projets d'aquaculture ou littoraux des Premières Nations); (e) abaisser éventuellement les seuils de conformité et de production de rapports dans les grands projets.

Du 1^{er} au 3 octobre 2013, l'APN a tenu une séance à Toronto et une autre sur les modifications prévues pour la *Loi sur les pêches* avec des hauts fonctionnaires afin de comprendre parfaitement la portée et le type des modifications. L'APN a fait coïncider la deuxième séance avec une réunion du Comité national des pêches (CNP) et a invité les organisations provinciales et territoriales (OPT), les responsables du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) et d'autres Premières Nations intéressées à se réunir du 18 au 20 février 2014 afin d'évaluer l'évolution des discussions, d'optimiser la participation et de définir une orientation pour les prochaines étapes. Il est nécessaire d'organiser d'autres séances aux niveaux national et régional pour bien comprendre la portée et les définitions et pour recueillir des avis sur les modifications apportées à la *Loi sur les pêches*. Étant donné la portée, le contenu et l'engagement limité de plusieurs documents du MPO concernant ces récentes modifications et la diversité des Premières Nations au Canada, il est nécessaire de tenir d'autres discussions avec les détenteurs de droits pour bien comprendre les répercussions et implications des modifications pendant tout le processus de réforme de la *Loi sur les pêches*. Les Premières Nations ont fait connaître cette préoccupation directement aux cadres supérieurs du gouvernement lors de la réunion de février 2014, y compris le besoin de ressources et de moyens pour les régions intérieures et nordiques.

L'APN a demandé à Transports Canada de débloquer des fonds pour permettre aux Premières Nations de participer aux réformes de la politique sur la protection des eaux navigables et à une étude sur la préparation à l'intervention d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures en mer et sur l'intervention elle-même. Elle a aussi demandé au MPO de travailler avec les Premières Nations à une proposition de politique et de règlement sur la protection des pêches qui consistent à dresser la liste des pêches autochtones exemptées des protections de la *Loi sur les pêches*. L'APN a amorcé des discussions avec Environnement Canada afin de comprendre les interprétations gouvernementales liées à l'interdiction amendée du déversement de substances nocives dans des eaux contenant des poissons (c.-à-d. des substances dangereuses pour la vie aquatique). L'APN continuera d'élaborer divers outils de défense d'intérêts pour aider les Premières Nations à demander des avis et des calendriers adéquats pour leur permettre de préparer leurs réponses ainsi que des ressources pour faciliter un engagement au niveau régional.

Pêches intérieures

Depuis 2011, le MPO ne finance plus les programmes de renforcement des capacités des régions intérieures. Ce manque de financement a énormément empêché d'obtenir des suggestions et des moyens de recherche des régions intérieures et celles nordiques. Les principales questions propres à ces régions sont les suivantes : l'accès aux marchés piscicoles; l'éventuelle réforme de la Freshwater Fisheries Marketing Corporation; la capacité d'engagement dans les politiques ou la réglementation; la pollution; les espèces invasives aquatiques; les conséquences de l'exploitation des ressources. La résolution no 48/2012 demande le financement du renforcement des capacités dans les régions intérieures. L'APN continue de demander avec insistance au MPO d'élaborer un nouveau programme pour les régions intérieures ou des processus d'engagement transparents prévoyant des mécanismes de dialogue pour examiner les cas de violation des droits ancestraux et issus de traités. Sans ces moyens essentiels, les Premières Nations sont incapables d'agir efficacement ou de participer à divers processus susceptibles d'influer sur la gouvernance, la gestion et la conservation des politiques et des règlements sur l'habitat du poisson.

Les pêches commerciales intérieures sont confrontées à une société de la Couronne agissant en tant que comptoir de commercialisation unique, la Freshwater Fish Marketing Corporation, (FFMC), qui oblige les pêcheurs des Premières Nations à vendre leurs poissons à une seule usine de transformation qui détient le monopole en tant que courtier. Un ensemble de questions liées au parcours de la FFMC a incité certaines provinces des Prairies à se retirer de la FFMC, tandis que d'autres cherchent d'autres moyens de vendre leur poisson à l'extérieur de la FFMC. Les pêches intérieures ont l'intention de créer une coopérative des pêches des Premières Nations et un commerce intertribal entre les nations en Amérique du Nord.

Examen par le MPO des programmes de renforcement des capacités des Autochtones

Le ministère des Pêches et Océans examine les programmes destinés aux Autochtones qui soutiennent le renforcement des capacités dans la gestion du poisson, l'élaboration des politiques et la mise en application. Ces programmes comprennent le Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO), la Stratégie des pêches autochtones (SPA) et le Programme des garde-pêche autochtones (PGA). Les évaluations de programme effectuées antérieurement par la Direction de l'Évaluation du MPO peuvent être considérées comme un conflit d'intérêts. L'APN continue d'enquêter sur les méthodes, les normes, les mandats et les portées des évaluations. Les Premières Nations ont demandé à participer à tous les examens de programmes afin de s'assurer qu'ils satisfont leurs exigences. L'APN a écrit au premier ministre et au ministre des Finances afin de leur demander le renouvellement des programmes de l'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique (IPCIA) et de l'Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique (IPCIP).

Aquaculture

En tant qu'industrie relativement jeune, l'aquaculture ouvre de nouvelles perspectives en matière d'emploi et de meilleure prospérité économique dans les communautés rurales et côtières des Premières Nations dans l'ensemble du Canada. Certaines Premières Nations sont très bien placées pour tirer parti de ces perspectives et ont déjà commencé à connaître plus ou moins la réussite, tandis que d'autres souhaitent obtenir plus de renseignements sur la façon de se lancer dans l'aquaculture et certaines n'acceptent pas la tenue d'activités aquacoles sur leurs territoires.

L'APN a adopté plusieurs résolutions sur l'aquaculture, dont la résolution n° 83/2008, *Mandat renforcé et renouvelé pour partager les possibilités économiques dans le cadre de la stratégie nationale des pêches*, la résolution n° 66/2011, *Gouvernance efficace en matière d'aquaculture*, et la résolution n° 46/2010, *Obligation de consulter en matière d'aquaculture*. En réponse à ces directives, l'APN a mis sur pied le Groupe de travail national sur l'Aquaculture (GTNA), qui est chargé de commencer à trouver des moyens de progresser dans trois domaines de l'aquaculture : 1) gouvernance, 2) règlements et élaboration de politiques; 3) entreprises et développement économique. Ces trois domaines sont inextricablement liés entre eux et doivent progresser ensemble. Des réunions et l'élaboration d'un mandat et d'un plan de travail sont prévus pour faire évoluer ces objectifs.

Consortium de la commercialisation du poisson

Les Premières Nations s'emploient à créer des étiquettes particulières pour les produits de la mer, des stratégies de commercialisation et des marques. Par l'intermédiaire de la résolution n° 26/2011, *Mise sur pied d'un organisme de certification des produits de la pêche des Premières Nations*, les Chefs en assemblée ont demandé à l'APN de soutenir ces efforts. Il a été suggéré à l'APN d'aider à créer un réseau national des ressources et de dresser une liste



d'entreprises de pêche dans le cadre d'un consortium de la commercialisation du poisson. Ces projets peuvent être réalisés en mettant en place des réseaux de soutien avec l'aide de consortiums national, régionaux et locaux dans le but d'ouvrir une voie de commercialisation pour les produits sauvages ou de culture. Les entreprises de commercialisation du poisson des Premières Nations peuvent apprendre les unes des autres, établir des relations commerciales et développer de plus grands marchés capables de proposer des prix concurrentiels, tant au Canada qu'à l'étranger.

Les stratégies suggérées comprennent la mise au point d'outils pour aider à mieux comprendre les marchés et à offrir une formation en gestion des pêches aux pêcheurs ainsi qu'à rédiger des guides et à tenir des ateliers consacrés à des entreprises de pêche prospères. Des programmes particuliers devraient être élaborés pour aider les Premières Nations à trouver un créneau pour leurs produits de la pêche. L'APN a tenu une réunion du Groupe de travail national sur la commercialisation afin d'évaluer l'intérêt; elle compte étudier des moyens de maintenir ce groupe afin qu'il définisse une autre orientation.

Comité national des pêches

Des questions régionales prioritaires ont été cernées pour la Stratégie nationale des pêches 2010-2015 de l'APN, dans lesquelles il faut s'engager et contribuer durant l'exercice actuel : l'élaboration de politiques et de règlements sur la protection de l'habitat et des pêches, l'aquaculture et les espèces invasives aquatiques; l'examen des programmes du MPO; un forum national sur les pêches; l'appui du secrétariat au Comité national des pêches et aux comités stratégiques ad hoc; une communication et une sensibilisation permanentes. Le Comité national sur les pêches (CNP) a cerné les priorités nationales suivantes : l'autodétermination dans le domaine des pêches; l'accès prioritaire aux pêches pour les Premières Nations; la reconnaissance gouvernementale des pêches commerciales des Premières Nations; la reconnaissance gouvernementale des pêches fondées sur les droits et les traités; une protection adéquate des pêches; les espèces en péril; une réforme des règlements et des politiques; une consultation et des accommodements adéquats concernant des mesures en matière de pêches; la reconnaissance du statut d'exemption fiscale pour toutes les pêches des Premières Nations.

Forum national sur les pêches 2015

Cela fait plus de 13 ans que l'APN a tenu un forum national sur les pêches. Depuis, de nombreuses avancées novatrices et intéressantes ont été accomplies au fil des ans. Plusieurs commanditaires potentiels de la région de l'Atlantique sont intéressés et enthousiastes à l'idée de la tenue d'un forum prochainement. Ce dernier permettra de créer un cadre pour renforcer la collaboration nationale et internationale dans le domaine des pêches. Parmi les sujets proposés pour l'ordre du jour pourraient figurer les suivants : le commerce intertribal, la commercialisation, le partage des ressources, la protection de l'habitat et la gestion et gouvernance traditionnelles.

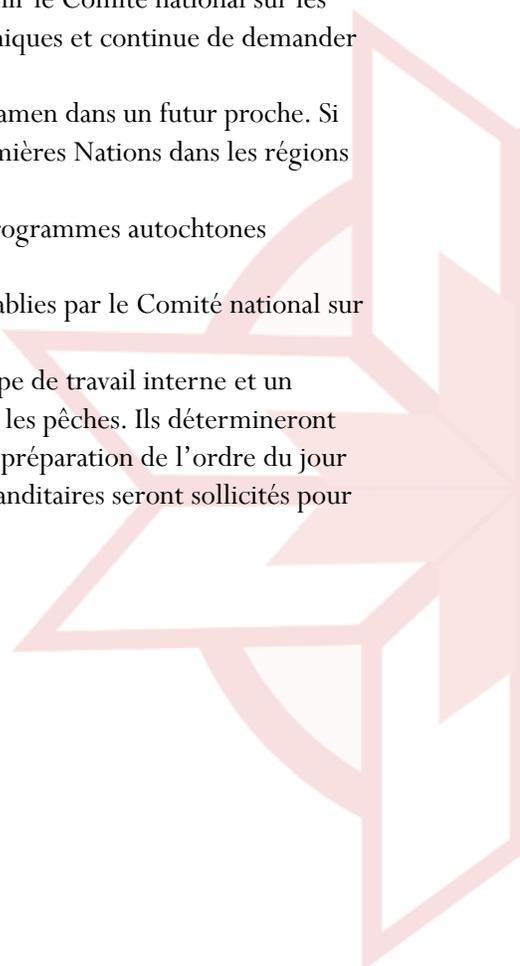
Recherche

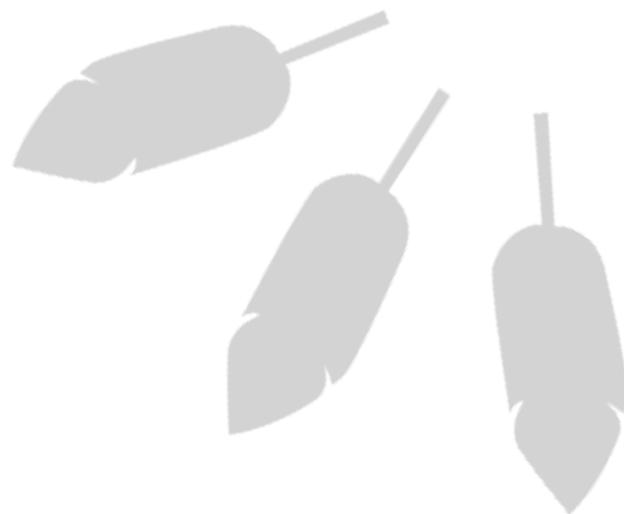
L'APN s'est vue accorder un financement de la part du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) pour entreprendre un projet conjoint, intitulé « Fish-WIKS (Fisheries Western and Indigenous Knowledge Systems), qui consiste à améliorer la gouvernance des pêches en prenant davantage en compte les connaissances traditionnelles occidentales et autochtones. Les partenaires du projet sont la Dalhousie University, la Vancouver Island University, l'University of Toronto, l'University of Guelph, le gouvernement du Nunavut, le First Nations



Fisheries Council of BC et l'Unama'ki Institute of Natural Resources. Le projet devrait offrir des perspectives éducatives pour les étudiants des Premières Nations; son budget est prévu pour 18 étudiants des niveaux du baccalauréat, de la maîtrise, du doctorat et des études postdoctorales. Il devrait se terminer en 2017.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Les processus de consultation et d'engagement auprès des Premières Nations ne sont toujours pas adéquats. L'APN continuera de demander des mécanismes d'engagement dans les politiques et règlements élaborés dans le cadre des modifications apportées à la *Loi sur les pêches*. L'APN continue de tenir le Comité national sur les pêches au courant des événements par des courriels et des conférences téléphoniques et continue de demander des processus de consultation régionaux.
 - Il semblerait que la Freshwater Fish Marketing Corporation fera l'objet d'un examen dans un futur proche. Si une réforme était annoncée, l'APN demanderait la pleine participation des Premières Nations dans les régions concernées.
 - L'APN demande le financement intégral de la prolongation pluriannuelle des programmes autochtones nationaux et côtiers et la création d'un programme des pêches intérieures.
 - Élaboration d'une stratégie pluriannuelle pour mettre en œuvre les priorités établies par le Comité national sur les pêches.
 - L'APN envisage d'organiser un forum national sur les pêches en 2015. Un groupe de travail interne et un comité directeur externe seront mis sur pied avec l'aide du Comité national sur les pêches. Ils détermineront la date, le lieu et le budget nécessaire, travailleront avec le comité directeur à la préparation de l'ordre du jour et feront participer les trois conseils lorsque le processus sera lancé. Des commanditaires seront sollicités pour l'organisation du forum.
- 



RÉALISER LE CHANGEMENT POUR LES FAMILLES ET LES ENFANTS

Les familles des Premières Nations sont le cœur de nos communautés et elles doivent être soutenues au moyen d'une éducation de haute qualité et pertinente sur le plan culturel et linguistique, de services appropriés de protection de l'enfance, d'un mieux-être communautaire accru et d'une pleine participation économique. Partout sur l'île de la Tortue, les Premières Nations agissent pour le changement. Avec leur population jeune et en pleine croissance, les Premières Nations sont les chefs de file d'aujourd'hui et elles vont réaliser les changements nécessaires pour nous assurer à toutes et à tous un avenir meilleur. Tous ensemble, nous devons collaborer avec les Premières Nations et les appuyer dans leurs efforts de réédification des familles, des clans, des communautés et des nations au moyen du mieux-être social et de l'apprentissage toute la vie durant. Alors seulement aurons-nous la possibilité de surmonter les séquelles des pensionnats indiens et de rétablir des relations saines, entre nous et avec le monde qui nous entoure.

ÉDUCATION

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Loi sur l'éducation des Premières Nations

Par la voie de la résolution 21/2013 (Tracer la voie à suivre : les conditions de la réussite de l'éducation des Premières Nations), les dirigeants des Premières Nations de tout le Canada ont rejeté la proposition fédérale du 22 octobre 2013 « Travaillons ensemble pour les élèves des Premières Nations – Une ébauche de projet de loi sur l'éducation des Premières Nations » et souligné les conditions nécessaires pour le succès. Les cinq conditions sont les suivantes :

- Respect et reconnaissance des droits et du titre inhérents, des droits issus de traités et du principe irréfutable de la compétence des Premières Nations en matière d'éducation des Premières Nations;
- Garantie obligatoire de financement de l'éducation des Premières Nations;
- Financement pour soutenir une immersion complète et l'enracinement de toute l'éducation dans les langues et cultures autochtones
- Reconnaissance et respect de la diversité des Premières Nations afin qu'elles puissent mettre en œuvre leur propre contrôle tel qu'elles le souhaitent;
- Processus mutuellement convenu qui respecte et reflète pleinement le partenariat, conformément à la relation issue de traités et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le 7 février 2014, le premier ministre Harper a annoncé un financement de 1,9 milliard de dollars pour l'éducation des Premières Nations, réparti comme suit : 1,25 milliard de dollars à titre de nouveau financement de base de 2016-2017 à 2018-2019, assorti d'une augmentation de 4,5 pour cent annuellement; 160 millions de dollars à compter de 2015-2016 sur quatre ans pour le développement des systèmes; 500 millions de dollars sur 7 ans à compter de 2015-2016 pour les infrastructures.

Le 10 avril 2014, le ministre d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada a déposé à la Chambre des communes le projet de loi C-33 : *Le contrôle par les Premières Nations de leurs systèmes d'éducation*.

Le 27 mai 2014, les Chefs en assemblée, par la voie de la résolution 01/2014 « *Promouvoir le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations* », ont rejeté le projet de loi C-33 et appelé le gouvernement à le retirer immédiatement. La résolution appelait également le Canada à négocier un nouveau cadre financier et à débloquer immédiatement le montant de 1,9 milliards de dollars assorti d'une clause d'indexation de 4,5 pour cent jusqu'à ce qu'un nouveau cadre financier soit mis en place.

Financement de l'éducation : Un défi en matière de droits de la personne

L'Assemblée des Premières Nations (APN) a collaboré avec le Conseil de l'éducation des Premières Nations (CEPN), la nation nishnawbe-aski (NNA), la Fédération of Saskatchewan Indian Nations (FSIN) et la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SSEFPN) en vue de préparer une plainte en matière de droits de la personne, conformément à l'article 5 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, au motif que les enfants et adolescents des Premières Nations de partout au Canada vivant dans les réserves et fréquentant les écoles



situées dans les réserves ne bénéficient pas de programmes et de services d'éducation primaire et secondaire du même niveau ni de la même qualité que ceux offerts aux enfants et adolescents vivant à l'extérieur des réserves. Cette discrimination qui perdure de longue date est systémique et constante, et elle affecte environ 70 000 enfants et adolescents des Premières Nations. Nous pensons qu'une victoire éventuelle dans cette cause de financement discriminatoire en matière de protection de l'enfance établira un précédent constructif en ce qui a trait à une contestation en matière d'éducation.

Le CEPN a lancé l'initiative de déposer une plainte en matière de droit de la personne relatif à l'éducation ayant trait au financement inéquitable des écoles des Premières Nations, de concert avec l'APN et d'autres organisations, et a demandé le soutien d'autres Premières Nations au Canada. Nous espérons que de nombreuses autres organisations des Premières Nations se joindront à notre coalition en vue de persévérer dans cette voie. Cette plainte éventuelle n'a pas encore été déposée.

Éducation postsecondaire

La Direction générale de la vérification et de l'évaluation d'AADNC a évalué le programme d'éducation élémentaire et secondaire ainsi que le programme d'éducation postsecondaire en 2012-2013. Des représentants des Premières Nations ont participé à cette évaluation, soit en tant que membres du comité consultatif, soit à titre d'informateurs clés. Les rapports sont actuellement en cours d'analyse.

En mars 2010, le gouvernement du Canada a annoncé son intention de procéder à l'examen du Programme de soutien aux étudiants postsecondaire (PSEPS). Malgré des discussions intensives entre AADNC et Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDC), aucun changement n'a été apporté au programme pour l'instant.

L'administration du Programme d'aide aux étudiants indiens (PAEI), un volet du Programme d'éducation postsecondaire, a été transférée des bureaux régionaux à l'administration centrale. Les implications de cette décision sont troublantes. Le processus vise à évaluer les propositions par rapport aux priorités nationales du gouvernement et aux besoins fédéraux en regard du marché du travail. Rien n'indique que les priorités à l'échelle régionale ou locale seront prises en compte. Les fonds consacrés au PAEI servent à soutenir la mise en œuvre des programmes postsecondaires accrédités. Le financement du PAEI constitue une importante source de fonds pour les institutions autochtones d'enseignement supérieur (IAES), les programmes d'édification des capacités des conseils et organisations des Premières Nations, et les programmes clés des Premières Nations dans les institutions postsecondaires.

L'APN a milité en faveur d'une application élargie de l'Accord autochtone au niveau de l'éducation élémentaire, secondaire et postsecondaire. L'APN, de concert avec l'Association des collèges communautaires du Canada, participe au développement d'un protocole, semblable à l'Accord autochtone créé par l'Association canadienne des doyens et doyennes d'éducation en 2010. L'Association des collèges et universités du Canada envisage actuellement la possibilité d'appliquer l'Accord autochtone dans tout le secteur universitaire. La Ontario Public School Boards' Association a accepté de promouvoir l'application nationale d'un Accord au niveau de l'éducation élémentaire et secondaire.

L'APN participe à un projet pluriannuel conduit par la Fondation canadienne pour le développement de carrière, financé par RHDCC, sur le degré de pratique des aptitudes essentielles parmi les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Les activités clés ont inclus un examen de la documentation et le développement d'un inventaire des programmes d'aptitudes essentielles pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis. À l'heure actuelle, des discussions portent sur « le développement d'une communauté de pratique ».

Enquête régionale des Premières Nations sur la petite enfance, l'éducation et l'emploi (ERPNEEE)

Conformément à la résolution 19/2011, le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN), en collaboration avec le Comité des Chefs sur l'éducation (CCed), le Conseil national indien de l'éducation (CNIE) et d'autres partenaires nationaux, a été chargé de mener en 2013-2014 une enquête sur le développement de la petite enfance, l'éducation et l'emploi dans les réserves et les communautés nordiques des Premières Nations, en conformité avec les principes de PCAP, et en y incorporant un cadre holistique. L'équipe de l'ERPNEEE procède actuellement à la collecte de données sur le terrain.

Langues des Premières Nations

L'APN continue de militer avec force pour faire reconnaître le besoin de soutenir plus concrètement les langues des Premières Nations et l'éducation culturellement appropriée. L'APN a publié deux rapports importants sur les langues et l'amélioration des résultats en éducation :

Le rapport intitulé : *Langues des Premières Nations et amélioration des résultats des étudiants (First Nations Languages and Improving Student Outcomes)* offre un aperçu de la recherche actuelle en matière de langues afin de déterminer si l'immersion ou l'enseignement dans une langue autochtone facilite le développement du langage et des aptitudes cognitives, notamment la flexibilité mentale, la pensée abstraite et la résolution de problèmes. Ce projet présente un ensemble de preuves issues de sources locales, nationales et internationales indiquant que l'immersion ou l'enseignement dans une langue autochtone est un facteur important d'amélioration des résultats des apprenants sur ces plans.

Le rapport intitulé : *L'âme de la souveraineté : L'impact d'une éducation culturellement pertinente sur les résultats académiques des étudiants des Premières Nations (Soul of Sovereignty: The Impact of Culturally Responsive Education on the Academic Achievement of First Nations Students)* est une étude sur l'importance et l'impact d'enseignants culturellement aptes qui ont recours au savoir culturel des Premières Nations au niveau élémentaire et secondaire afin de créer un environnement d'apprentissage optimal permettant aux étudiants de maximiser leur potentiel d'apprentissage et de profiter avec succès d'un apprentissage tout au long de la vie.

De plus, l'APN continue de surveiller les travaux du Mécanisme d'experts des Nations Unies sur l'étude des langues et de la culture et de fournir la documentation pertinente. Environ 90 documents importants traitant des langues et de l'éducation des Premières Nations sont affichés sur le site Web de l'APN.



Éducation de la petite enfance (EPE)

Un réseau électronique des éducateurs de la petite enfance des Premières Nations de tout le Canada a été mis sur pied. Il est crucial de continuer à approfondir la discussion sur l'accès des Premières Nations au développement de la petite enfance et aux programmes d'éducation de la petite enfance qui reflètent les langues et identités diverses des Premières Nations. Au moyen de ce réseau électronique, l'APN a communiqué des informations au nouveau Groupe de travail sur l'EPE du Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC) pour l'informer des préoccupations des Premières Nations en matière d'EPE.

Éducation spéciale et services de soutien aux étudiants

Une analyse d'un rapport de comparabilité en matière d'éducation spéciale commandée par AADNC et rendu public à l'automne 2012 révèle que plusieurs des recommandations qu'il contient pourraient permettre aux Premières Nations de fournir un soutien inclusif de deuxième et troisième niveau comparable. Quoique non aussi exhaustif qu'une étude détaillée de l'éducation spéciale dans les réserves puisse l'être, ce rapport peut s'avérer utile pour actualiser et modifier les modalités du Programme d'éducation spéciale (PES), qui sont essentiellement les mêmes que lorsque ce programme a été introduit en 2003, ainsi que pour renforcer l'argument selon lequel des programmes d'éducation spéciale appropriés sont nécessaires dans les écoles des Premières Nations. L'analyse comprend le commentaire précédent et est en voie d'être finalisée en tant que réponse de l'APN au ministère et aux intervenants.

L'APN appuie également le conseil national du Comité sur la dépendance des jeunes aux solvants (YSAC) afin d'accroître la sensibilisation quant à la nécessité de financer le PES pour les étudiants hébergés dans ces centres.

Notre heure est venue : Trousse éducative des Premières Nations

Fondée sur les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et renforçant les valeurs et les enseignements des Premières Nations, cette trousse fait partie d'une stratégie globale pour amener les étudiants, les enseignants et les écoles des Premières Nations, ainsi que le public en général, à accroître la sensibilisation aux droits, aux cultures et à l'histoire des Premières Nations, et à mieux les comprendre. Des essais menés dans des écoles des Premières Nations ainsi que dans d'autres écoles canadiennes au Manitoba se sont avérés concluants et un plan complet de mise en œuvre débutera à l'automne.

PROCHAINES ÉTAPES - LA VOIE À SUIVRE

- Poursuivre le soutien aux Premières Nations qui s'efforcent de promouvoir les droits à l'éducation inhérents et issus de traités ainsi que le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations, ce qui comprend notamment les éléments suivants :
 - o Financement équitable et durable de l'éducation des Premières Nations dans un contexte d'apprentissage tout au long de la vie;
 - o Qualité de l'éducation reposant sur des systèmes administrés par les Premières Nations;
 - o changement reflétant les diversités régionales;
 - o échéanciers et priorités établis par les Premières Nations;
 - o reconnaissance et revitalisation des langues des Premières Nations.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le secteur du développement social de l'Assemblée des Premières Nations (APN) accomplit le mandat fourni par le Cadre stratégique de développement social, qui propose une vision à long terme : « un système de développement social inclusif, holistique, fondé sur la culture et contrôlé par les Premières Nations qui établit des communautés saines, sûres et durables ». Le secteur du développement social de l'APN a pour priorité de premier plan de travailler dans les domaines suivants : l'aide au revenu, l'aide à la vie autonome, la prévention de la violence familiale, la protection de l'enfance et le Principe de Jordan. Les travaux relatifs au développement social sont orientés par plusieurs résolutions :

- N^{os} 01/2012, 02/2011 et 61/2010 : Femmes et jeunes filles disparues et assassinées au Canada
- N^{os} 17/2012, 17/2009 et 23/2004 : Groupe de travail des Chefs sur les services à l'enfance et à la famille
- N^o 76/2011 : Compétence et consultation sur les politiques de protection de l'enfance
- N^o 36/2011 : Soutien à l'égard de la protection de l'enfance
- N^o 37/2011 : Politique d'aide au revenu relative au logement
- N^o 74/2010 : Politiques d'aide sociale
- N^o 06/2009 : Les enfants et la *Loi canadienne sur les droits de la personne*
- N^o 12/2008 : Programme de soutien du revenu des Affaires indiennes et Développement du Nord Canada
- N^o 13/2008 : Groupe de travail conjoint APN-AINC sur l'aide à la vie autonome
- N^o 14/2008 : Résolution d'urgence sur les services à l'enfance et à la famille
- N^o 63/2008 : Mise en œuvre du Principe de Jordan

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Aide au revenu

Dans son budget de 2013, le gouvernement fédéral a annoncé la création de deux programmes : Prestation améliorée des services et Fonds pour l'emploi des Premières Nations. Ces derniers sont le fruit d'une initiative commune, réunissant le gouvernement fédéral et les Premières Nations, qui consiste à réformer le programme de bien-être social ou d'aide au revenu offert aux citoyens des Premières Nations habitant dans les réserves. L'objectif de l'initiative est de passer d'une approche passive à une approche proactive qui encourage les prestataires de l'aide au revenu à chercher un emploi, cela en fonction de l'endroit et des possibilités offertes. La Prestation améliorée des services et le Fonds pour l'emploi des Premières Nations sont destinés aux jeunes de 18 à 24 ans inscrits au système d'aide au revenu. Les programmes offrent une évaluation, la gestion de cas et des compétences élémentaires ainsi que des compétences particulières et une formation qui aident les jeunes capables de sortir du système d'aide au revenu à trouver un emploi.

En décembre 2013, 23 fournisseurs de services d'aide au revenu des Premières Nations ont reçu un financement pour administrer une version concentrée du programme de Prestation améliorée des services pendant les trois derniers mois de l'exercice précédent. Chaque fournisseur a eu la possibilité de renouveler le programme pour le présent exercice dans le cadre d'un processus de demande plus court. Le ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) a indiqué qu'il est prévu de permettre à d'autres fournisseurs d'aide au revenu d'offrir le programme Prestation améliorée des services en 2014.



Le Groupe sur l'aide au revenu des Premières Nations (GARPN) et le Conseil national des jeunes de l'APN (CNJ) continuent de faire connaître leur point de vue au sujet des questions en suspens relatives à l'aide au revenu. Les deux entités se sont réunies au début de 2014 pour discuter des nouvelles questions et priorités. La discussion a surtout porté sur l'évolution des programmes Prestation améliorée des services et Fonds pour l'emploi des Premières Nations, sur les défis de la Politique d'aide au revenu relative au logement et sur une présentation consacrée aux nouvelles initiatives susceptibles d'avoir des conséquences positives sur les questions relatives à la politique du logement. Orientée par la résolution n° 37/2011, l'APN continue de demander à AADNC d'entamer des consultations et des négociations en bonne et due forme auprès des Premières Nations concernant l'élaboration de nouvelles politiques liées à la Politique d'aide au revenu. L'APN continue d'affirmer qu'il est prioritaire de travailler en partenariat avec AADNC à l'élaboration de toute politique liée à l'aide au revenu.

Aide à la vie autonome

Le Groupe de travail sur l'aide à la vie autonome des Premières Nations (GTAVAPN) s'est réuni au début de 2014 pour discuter des nouvelles questions et priorités. Le personnel d'AADNC chargé du développement social a donné une présentation consacrée à plusieurs sujets, dont la collecte de données. Le secteur a vu ses pouvoirs renouvelés à la fin de 2013. Ainsi, les responsables du programme d'aide à la vie autonome reprendront les discussions avec Santé Canada et les Premières Nations concernant l'intégration du programme entre l'assistance à la vie autonome et les soins à domicile et en milieu communautaire (SDMC). Le secteur du développement social de l'APN et le Groupe de travail ont mentionné au personnel d'AADNC la nécessité d'entreprendre une consultation rigoureuse et sérieuse concernant tout changement de programme.

Prévention de la violence familiale

Au cours des dernières années, la prévention de la violence familiale a pris de plus en plus d'importance. Cette année, l'APN a renforcé sa relation avec le Cercle national autochtone contre la violence familiale (CNAVF), notamment en donnant une présentation à l'Assemblée générale annuelle du CNAVF. Compte tenu des suggestions émises pendant cette activité, l'APN a mis au point un guide de présentation de demandes à l'intention des communautés et des refuges pour faciliter l'accès au financement du Programme pour la prévention de la violence familiale (PPVF) d'AADNC. De plus, l'APN a effectué une évaluation importante de l'outil de collecte de données d'AADNC pour le PPVF et a présenté des recommandations, cela dans le but de protéger les données des Premières Nations et de recueillir des données en vue de montrer la nécessité d'accorder des investissements fondés sur des besoins concrets.

En outre, l'APN a continué de faire la promotion de la vidéo intitulée « Live a Life of Integrity: Teachings and Lessons from Indigenous Male Role Models ». Dans le film, des jeunes, des hommes et des aînés discutent de la façon de mettre sur pied des familles et des communautés définitivement exemptes de violence.

Protection de l'enfance

Le 5 février 2007, l'APN et la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada (SSEFPNC) ont déposé une plainte relative aux droits de la personne pour dénoncer l'attitude discriminatoire du gouvernement fédéral à l'endroit des enfants des Premières Nations : le gouvernement ne fournit pas de services équitables et culturellement adaptés dans les réserves. Le cas est actuellement présenté devant le Tribunal canadien

des droits de la personne. La plaidoirie devant le Tribunal aura lieu à l'automne 2014 et une décision devrait être rendue à la fin de l'année ou au début de 2015.

Principe de Jordan

L'APN continue de participer au projet de recherche sur le principe de Jordan dirigé par des chercheurs de l'Université McGill, en collaboration avec UNICEF Canada, l'Association canadienne des centres de santé pédiatriques (ACCSP) et la Société canadienne de pédiatrie (SCP). Le projet de recherche consiste à étudier la prévalence des situations dans lesquelles des enfants de Premières Nations habitant dans des réserves sont confrontés à des retards, à des perturbations, à des refus ou à des restrictions concernant des services qui sont couramment offerts aux enfants non autochtones.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Améliorer les relations de travail avec AADNC, notamment en faisant participer l'APN à des discussions de politique de haut niveau avec les dirigeants d'AADNC chargés du développement social.
- Élaborer et mettre en œuvre le plan de travail sur le développement social 2014-2015 et, entre autres, les activités proposées, dont la mise au point d'outils destinés à développer et à perfectionner les capacités des fournisseurs de services d'aide sociale et l'étude et l'élaboration de modèles – en prenant en compte l'avis du GARPN – pour aider les intervenants-pivots de l'aide à la vie autonome à faciliter la prestation des services auprès des clients.
- De plus, l'APN continuera de travailler avec les jeunes, en particulier le Conseil national des jeunes de l'APN, afin de réduire la dépendance des jeunes à l'égard de l'aide au revenu et d'engager ces derniers dans la réforme de l'aide au revenu ainsi que les informer sur ce sujet.
- Selon l'avis des dirigeants, continuer de surveiller les activités liées à la protection de l'enfance – y compris soutenir les activités du Tribunal canadien des droits de la personne et la procédure légale liée au Principe de Jordan – et d'y participer.



PENSIONNATS INDIENS

L'Assemblée des Premières Nations (APN) continue de jouer un rôle central en militant en faveur de la mise en œuvre complète de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI) et s'emploie à obtenir l'application des principes fondamentaux de guérison et de réconciliation pour les anciens élèves des pensionnats indiens, leurs familles et les Canadiens.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

La mise en œuvre de la CRRPI en est rendue aux dernières étapes. L'APN continue de défendre les intérêts des anciens élèves des pensionnats indiens et de leurs familles et assure la liaison avec les fournisseurs de services afin de faciliter la guérison et la réconciliation.

Paiement d'expérience commune

Le Paiement d'expérience commune (PEC) est le premier programme d'indemnisation individuelle de la CRRPI, dont peuvent bénéficier tous les anciens élèves admissibles ayant fréquenté un pensionnat indien reconnu. Un fonds de 1,9 milliards de dollars a été mis sur pied pour les paiements d'expérience commune, ainsi que pour les crédits personnels à être octroyés si le solde du fonds atteignait 40 millions de dollars. Une vérification en date du 31 décembre 2012 a révélé que le solde du fonds s'élevait à 323 303 000 dollars, ce qui a déclenché le processus de crédits personnels.

Le nombre de survivants admissibles au PEC s'élevait à 78 750. Les tribunaux sont saisis d'un certain nombre de demandes d'ajout d'établissements à la liste de la CRRPI et, si ces demandes aboutissent, les anciens élèves de ces établissements seront toujours admissibles au PEC, au processus d'évaluation indépendant (PEI) et aux crédits personnels, et pourront prendre part aux activités de commémoration ou de la CVR.

Crédits personnels

Les bénéficiaires du PEC sont admissibles à un crédit personnel d'une valeur de 3000 dollars (non monnayable). Ce crédit peut être échangé contre des services éducatifs personnels ou de groupe, dispensés par des établissements ou des groupes éducatifs approuvés. La date limite pour soumettre le formulaire d'acceptation est le 31 octobre 2014, et le 1^{er} décembre 2014 pour soumettre le formulaire d'échange. Un processus d'appel unique est en place. Les services et programmes éducatifs devront avoir été dispensés d'ici le 30 avril 2015.

L'APN dispose de quatre agents de liaison à temps plein pour s'assurer que les bénéficiaires du PEC soient informés de leur admissibilité aux crédits personnels et du processus en vue d'échanger ces crédits. Plusieurs préoccupations ont été soulevées à propos des délais et du fardeau administratif causé par ce processus. L'APN s'efforce d'aider au mieux les bénéficiaires pendant cette période et de faire en sorte que leurs préoccupations et besoins soient pris en compte.

En vertu de la CRRPI, après l'allocation des crédits personnels à tous les bénéficiaires admissibles au PEC et le paiement des frais d'administration des crédits, le solde disponible au 1^{er} janvier 2015 dans le fonds désigné sera transféré au National Indian Brotherhood Trust Fund (NIBTF) et au Inuvialuit Education Fund (IEF) pour financer des programmes éducatifs, conformément aux modalités convenues entre le Canada, le NIBTF et l'IEF.

L'APN a mis sur pied le NIBTF en le dotant d'un conseil d'administration indépendant qui sera chargé d'administrer les fonds en fiducie à la suite du paiement des crédits personnels. Les conditions relatives à l'utilisation du solde du fonds sont en cours d'élaboration et feront l'objet de discussions pendant l'Assemblée générale annuelle 2014.

Processus d'évaluation indépendant

Le PEI est le deuxième programme d'indemnisation individuelle de la CRRPI et il compense les anciens élèves pour des sévices sexuels, des préjudices physiques graves et d'autres actes injustifiés ayant entraîné d'importantes séquelles psychologiques. Il est administré par le Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens (SAPI), un tribunal quasi-judiciaire indépendant des parties à la CRRPI, y compris le gouvernement du Canada. Près de 38 000 demandes de PEI ont été reçues avant la date limite du 19 septembre 2012, plus de trois fois les estimations initiales. Le SAPI prévoit mettre un terme aux audiences relatives au PEI d'ici le printemps 2016 et achever son mandat d'ici l'automne 2018.

En date du 31 janvier 2014, 68 pour cent des demandes reçues dans le cadre du PEI avaient été traitées et 32 pour cent d'entre elles étaient toujours en cours de traitement. Le SAPI a tenu 20 098 audiences, dont a découlé une indemnisation totale de 2,275 milliards de dollars, en incluant les frais juridiques et les débours d'avocats

La résolution n° 54/2011 appelait l'APN à obtenir une prolongation de trois ans après la date limite du 19 septembre 2012. L'APN a envoyé des avis par télécopieur mais, jusqu'à présent, seul un nombre limité de demandes personnelles de la part d'anciens élèves des pensionnats indiens concernant une prolongation ont été reçues. Selon une disposition en vigueur de la CRRPI, toute personne n'ayant pu se conformer à la date limite du 19 septembre 2012 doit présenter une demande aux tribunaux de sa province à des fins d'examen en vue d'être réputée admissible au processus du PEI.

Violations présumées de la CRRPI et de la *Loi sur l'administration financière par des avocats dans le PEI*

En vertu des dispositions de la CRRPI, les tribunaux jouent un rôle de surveillants dans la mise en œuvre. La supervision permanente des tribunaux est encadrée par les trois objectifs suivants :

1. Protéger les intérêts des membres non représentés dans les recours collectifs;
2. Veiller à l'application du principe fondamental selon lequel les personnes visées par la Convention doivent bénéficier d'un traitement équitable sur le plan de la répartition de l'indemnisation;
3. Veiller à la répartition des indemnités en temps opportun par l'Administrateur de la Convention.

Le 14 décembre 2007, l'ancien juge Brenner a indiqué que la CRRPI est claire et non équivoque et qu'elle interdit l'attribution de tout montant payable en vertu de la Convention.

La résolution n° 03/2012 appelle l'APN à soutenir la tribu des Blood dans son recours collectif contre Blott & Co. and Associates, une firme qui aurait organisé des prêts à taux d'intérêt élevés pour des anciens élèves des pensionnats indiens inadéquatement indemnisés dans le cadre du processus de règlement. Selon une évaluation, l'action en justice intentée par les demandeurs contre Blott & Co est valide. Tel que demandé, l'APN continue de soutenir les dirigeants de la tribu des Blood et d'assurer la liaison avec les demandeurs concernés.



Le Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens a déposé deux autres demandes d'orientation afin d'enquêter sur les violations de la CRRPI. Une demande d'orientation a été déposée par le contrôleur judiciaire relativement à la firme Bronstein & Company et un remplisseur de formulaires, Ivon Johnny. Le 18 janvier 2013, la Cour suprême de Colombie-Britannique a émis à l'encontre de Bronstein & Company une ordonnance intimant à cette firme de permettre l'accès à toutes ses archives concernant ses relations d'affaires avec Ivon Johnny. Il a été ordonné à Stephen Bronstein d'engager un avocat indépendant, approuvé par la Cour, afin de jouer le rôle de « surveillant » de sa firme afin de veiller à ce que seules des pratiques exemplaires s'appliquent au traitement des demandes relatives aux pensionnats indiens.

La troisième demande d'orientation a été déposée par l'arbitre en chef du PEI, concernant des remplisseurs de formulaires au Manitoba ayant travaillé avec plusieurs firmes juridiques et alléguant que tant les avocats que les remplisseurs de formulaires avaient facturé des honoraires conditionnels pour le même travail avec comme conséquence que des demandeurs du PEI devaient acquitter des frais en double ou supérieurs au plafond de 30 pour cent admissible en vertu de la CRRPI. La Cour du Banc de la Reine au Manitoba a statué que les ententes avec des remplisseurs de formulaires comportant des frais conditionnels n'étaient pas valides, pas plus que les contrats en vertu desquels ces remplisseurs de formulaires dispensaient des services juridiques. Les avocats représentant certains demandeurs de PEI sont tenus de fournir au contrôleur judiciaire des informations sur tous les paiements ayant été versés à ces demandeurs, y compris des informations additionnelles lorsque les services d'un remplisseur de formulaires ont été retenus.

Recours collectifs des anciens externes

Joan Jack et Spiritwind s'efforcent d'obtenir justice pour les anciens externes. L'ancien Chef national a participé aux conférences sur les externats de 2012 et 2013 au Manitoba, en manifestant son plein appui aux anciens externes.

La Première Nation Tk'emlups te Secwepemc et Sechelt a déposé un recours collectif au nom des anciens externes de ses communautés. L'ancien Chef national Atleo a participé à diverses réunions pour soutenir les anciens externes, y compris celle du lancement du recours collectif. Au cours d'une récente audience fédérale, le Canada a essayé d'obtenir une fin de non-recevoir et le renvoi de la cause devant les tribunaux provinciaux, une démarche rejetée par le juge. En conséquence, le Canada a interjeté appel de la décision du juge.

Commémoration

La commémoration est un autre volet de la CRRPI dans le cadre duquel des activités de souvenir et de sensibilisation ont été organisées à l'échelle régionale et nationale afin de rendre hommage aux anciens élèves des pensionnats indiens, à leurs familles et à leurs communautés. Le Fonds de commémoration, doté de 20 millions de dollars, a été conjointement administré par AADNC et la CVR. Un financement a été octroyé pour 144 projets, notamment un projet mis en œuvre conjointement par l'APN et la Fondation autochtone de guérison (FAG).

La résolution n° 26/2010 appelait l'APN à faire en sorte que des monuments commémoratifs soient installés à l'emplacement de chaque pensionnat indien ayant accueilli des enfants des Premières Nations. L'APN et la FAG ont travaillé à la réalisation d'un projet national consistant à installer 139 monuments commémoratifs à l'emplacement de chaque pensionnat indien reconnu par la CRRPI.

Le financement de cette initiative a permis la mise en œuvre de projets tant à l'échelle nationale que régionale — réalisés dans et par des communautés et supervisés par un comité directeur consultatif. Bien que la résolution de l'APN qualifiait initialement ce projet d'exclusif aux Premières Nations, l'APN a reconnu que de nombreux enfants inuits et métis ont aussi séjourné dans des pensionnats indiens et que leurs familles ont souffert de pertes semblables à celles des Premières Nations.

L'APN a établi des protocoles avec des organisations inuites et métisses pour garantir leur participation et leur soutien au projet. En tant que partenaire, la FAG déploie des efforts de guérison des séquelles des pensionnats indiens auprès de toutes les personnes concernées et préconise donc une approche entièrement inclusive.

En mars 2014, cinq artistes autochtones se sont réunis pour concevoir le monument en hommage aux survivants des pensionnats indiens. Ces monuments ont été coulés dans le bronze et expédiés vers 139 communautés, soit un monument pour chaque emplacement d'un pensionnat indien dans tout le Canada. Des subventions ont été accordées pour organiser des activités de commémoration et renseigner les communautés à propos du monument, discuter de son emplacement et leur expliquer comment utiliser leur page commémorative en ligne.

L'APN, la FAG et le Centre de recherche géomatique et cartographique de l'université Carleton ont collaboré pour dresser une carte virtuelle commémorative des pensionnats indiens afin de recueillir des informations géographiques précises pour chacun des pensionnats reconnus par la CRRPI, et créer un espace de commémoration virtuelle en ligne pour que les communautés puissent partager des récits, des photos et des vidéos. La carte virtuelle a été conçue pour intégrer et afficher de façon permanente les informations provenant des communautés. La cartographie de l'emplacement des pensionnats indiens a été ardue car certains établissements ont été démolis, ce qui a rendu leur localisation difficile. D'autres existent toujours mais sont maintenant utilisés à d'autres fins. Le projet national de cartographie des pensionnats indiens a été lancé à l'automne 2013 et est toujours en cours.

Commission de la vérité et de la réconciliation (CVR)

La CVR a été mise sur pied dans le cadre de la CRRPI pour produire et soumettre aux parties à la Convention un rapport comprenant des recommandations destinées au gouvernement du Canada. Ces recommandations concernent le processus et l'expérience des pensionnats indiens, dont l'histoire, l'objectif, le fonctionnement et la supervision des pensionnats indiens, leurs conséquences (y compris les douleurs systémiques, les conséquences intergénérationnelles et l'impact sur la dignité humaine) et les séquelles permanentes laissées par ces établissements.

Des représentants de toutes les parties se sont réunis pour examiner diverses questions relatives à l'accomplissement du mandat de la CVR. Celui-ci devait se terminer le 14 juin 2014, mais il a été prolongé jusqu'au 30 juin 2015. Cette année supplémentaire permettra la rédaction du rapport final, ainsi que d'obtenir divers documents de Bibliothèque et Archives Canada.

En février 2012, la CVR a dévoilé un rapport d'étape contenant 20 recommandations, dont celles-ci : des fonds pour mieux informer le public; des ressources pour la promotion des langues et cultures des Premières Nations; l'amélioration des services de santé mentale; le recours à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones pour encadrer et favoriser la réconciliation entre les Premières Nations et tous les Canadiens. Un groupe de travail sur la recherche de documents continue de veiller à ce que tous les documents pertinents soient fournis à la CVR dans l'accomplissement de son mandat. Un groupe de travail sur l'éducation du public poursuit ses réunions pour discuter de divers moyens de promouvoir les travaux de la TRC et mieux sensibiliser le public



aux pensionnats indiens. Les travaux du Groupe de travail sur les activités nationales, ainsi que ceux du Comité de coordination de l'ensemble des parties, sont maintenant achevés.

La publication du rapport final, qui comprendra environ 80 chapitres, est prévue en juin 2015.

Les sept activités nationales ont été tenues. La CVR a fait part de son intention d'organiser une activité nationale de clôture à Ottawa en juin 2015. Réconciliation Canada, un projet bénévole visant à promouvoir la réconciliation en favorisant la participation de tous les Canadiens à un dialogue pour revitaliser la relation qui prévaut entre eux et les peuples autochtones, organisera des activités de réconciliation.

Soutiens en santé

Le Programme de soutien en santé - résolution des questions des pensionnats indiens (PSS – RQPI) de Santé Canada offre un soutien en santé mentale et un soutien affectif aux anciens élèves des pensionnats indiens et à leurs familles avant, pendant et après leur participation aux processus de la Convention de règlement. Santé Canada continue de recevoir un budget annuel de 65 millions de dollars pour gérer ce programme.

La Fondation autochtone de guérison (FAG), qui avait perçu 125 millions de dollars en dotation sur cinq ans pour poursuivre ses programmes de guérison, fermera le 30 septembre 2014. Les 11 centres de guérison et cinq projets pilotes financés par la FAG ont mis un terme à leurs activités le 31 décembre 2013. La fermeture de ces centres de guérison continue d'avoir un effet désastreux sur la santé et le bien-être des anciens élèves et de leurs familles.

La résolution n° 18/2012 appelait l'APN à aider à trouver des moyens de permettre la poursuite des programmes très utiles des centres de guérison auprès d'anciens élèves des pensionnats indiens. Les centres de guérison ont été plus sollicités en raison de la date limite du PEI, des activités de la CVR et des activités commémoratives; ces initiatives entraînent des traumatismes qui requièrent un traitement tel que celui prodigué par les centres.

Certaines dispositions du PEI prévoient des plans portant sur le bien-être qui sont prévus après le processus. Ces derniers pourraient comprendre des programmes spécialisés de traitement, par exemple ceux offerts par les centres de guérison. Actuellement, le personnel affecté aux programmes de traitement contre la toxicomanie et l'alcoolisme n'est pas formé aux traumatismes inhérents aux pensionnats indiens. En général, les listes d'attente pour avoir accès à ces programmes sont longues.

Les centres de guérison offrent des services essentiels pour favoriser la guérison, le mieux-être et la réconciliation parmi les anciens élèves des pensionnats indiens, leurs familles et leurs communautés.

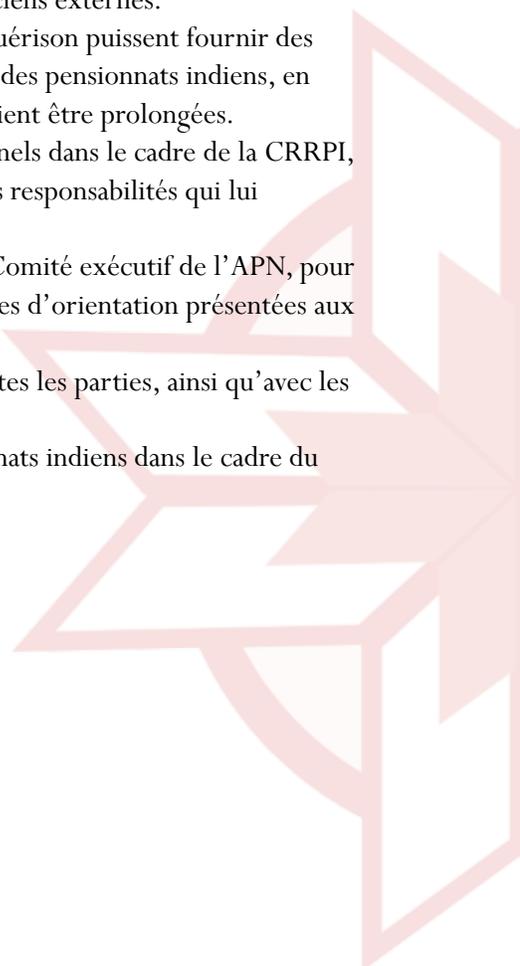
Programme d'information publique et de défense des intérêts (PIPDI)

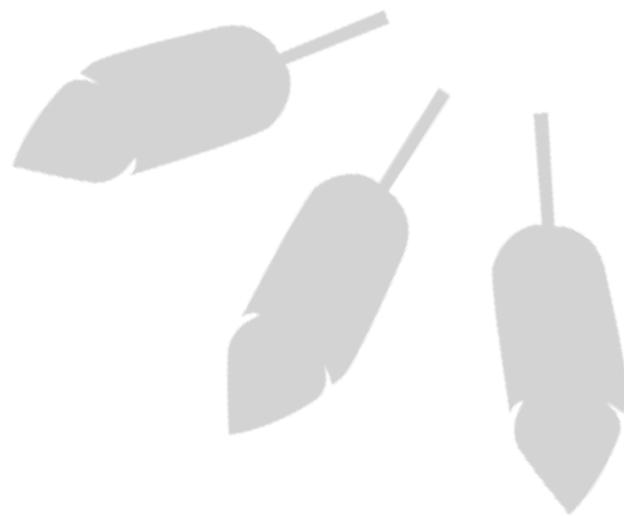
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) a administré le Programme d'information publique et de défense des intérêts (PIPDI), un programme de financement par contributions pour favoriser le partage d'informations et faire en sorte que les communautés autochtones, les anciens élèves et leurs familles soient bien informés de tous les aspects de la CRRPI. Entre 2007 et 2013, plus de 26 millions de dollars ont été investis dans 138 projets nationaux et régionaux dans tout le Canada. En 2013-2014, AADNC a conclu des accords avec neuf organismes pour un total de 1,34 million de dollars. Le PIPDI n'est plus financé en ce qui concerne les travaux liés aux pensionnats indiens.



Des anciens élèves des pensionnats indiens ont encore besoin d'un soutien tout au long du processus complexe du PEI, ainsi que du processus tout aussi complexe de crédits personnels. La perte du financement régional impose d'énormes contraintes aux organisations nationales, dont le financement a aussi été réduit. La frustration ressentie par les anciens élèves et leurs familles n'aide pas vraiment ces derniers à atteindre les objectifs généraux de guérison et de réconciliation prévus dans le cadre de la CRRPI.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer d'offrir un appui et de militer en faveur de la quête de justice des anciens externes.
 - Continuer de mener des activités de défense d'intérêts afin que les centres de guérison puissent fournir des programmes spécialisés de traitement répondant aux besoins des anciens élèves des pensionnats indiens, en particulier dans le cadre du PEI, dont les audiences et les dates de clôture devraient être prolongées.
 - Poursuite de la surveillance de la mise en œuvre du processus de crédits personnels dans le cadre de la CRRPI, ainsi que d'une participation active pour veiller à ce que le NIBTF s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en regard des sommes en surplus transférées dans le Fonds.
 - Continuer de mener des activités de défense d'intérêts, selon les directives du Comité exécutif de l'APN, pour protéger les intérêts des anciens élèves des pensionnats indiens dans les demandes d'orientation présentées aux tribunaux.
 - Continuer de travailler en collaboration avec la CVR et les représentants de toutes les parties, ainsi qu'avec les groupes de travail qui poursuivent leurs réunions.
 - Poursuite de la collecte d'informations relatives aux emplacements des pensionnats indiens dans le cadre du projet de cartographie, ainsi que de la commémoration virtuelle.
- 



COMMUNAUTÉS SAINES, SÉCURITAIRES ET DURABLES

Le secteur des CSSD regroupe les domaines relatifs à la santé, la sûreté et le développement économique et communautaire des Premières Nations. Il couvre une vaste gamme d'activités dont le but est de promouvoir et améliorer le contrôle des Premières Nations sur l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, services, mesures incitatives et politiques. Ses activités comprennent notamment :

- la sensibilisation envers des résultats améliorés en matière de logement ainsi que des ressources accrues pour les infrastructures communautaires, et une assistance sur le plan de la gestion des situations d'urgence, de l'atténuation, de l'état de préparation et du rétablissement;*
- l'analyse des politiques de la santé, la communication et la sensibilisation à des possibilités accrues pour les Premières Nations de participer à l'élaboration des politiques, des systèmes et des programmes en matière de santé, et de les influencer. L'objectif crucial de ce travail est d'appuyer et de revendiquer la protection, la préservation, la promotion, le soutien et la défense des droits inhérents, constitutionnels et issus de traités ainsi que de la santé holistique et du mieux-être de nos nations;*
- l'appui aux priorités économiques et aux principes des Premières Nations, notamment en ce qui a trait à la promotion de la durabilité et de la responsabilité en matière de développement, de commerce, d'approvisionnement, de marché du travail et de développement de la main d'œuvre.*

De plus, le secteur des CSSD offre à l'APN un soutien technique en matière de durabilité et d'activités physiques, ainsi qu'en ce qui concerne les discussions sur la fiscalité.

SANTÉ

Le rapport sur la santé aborde les volets suivants : Politique stratégique, Santé publique, Bien-être psychologique, Enfants et jeunes et Soins primaires. Les stratégies et les décisions relatives à la santé sont élaborées en partenariat avec le Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN) et le Comité des Chefs sur la santé (CCS).

1. POLITIQUE STRATÉGIQUE

L'APN poursuit la mise en œuvre de sa vision à long terme, c'est-à-dire l'instauration d'un système de santé viable qui relève des Premières Nations et qui emprunte une approche holistique adaptée à la culture. Pour ce faire, il faut utiliser les moyens suivants : analyse des politiques, communications, et défense des droits afin d'offrir aux membres des Premières Nations des occasions accrues de contribuer à l'élaboration des politiques nationales en matière de santé, à l'instauration des systèmes de santé et au développement des programmes. Les Premières Nations ont pour objectif ultime de contrôler l'élaboration et la prestation de tous leurs programmes et services en matière de santé.

Le 24 février 2014, des représentants de l'APN ont rencontré la ministre de la Santé. Cette réunion avait pour but d'amorcer la discussion, d'établir une relation et de déterminer les principaux rôles et responsabilités de l'APN et de Santé Canada afin d'améliorer la santé des membres des Premières Nations. Principaux points abordés :

- Relations de nation à nation
- Recherche et innovation
- Durabilité – Services de santé non assurés (SSNA)
- Déterminants sociaux de la santé
- Bien-être psychologique
- Au nord du 60^e parallèle
- Investissements en amont

L'APN et la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) de Santé Canada élaborent actuellement un protocole d'engagement qui définit leur relation de travail, c'est-à-dire une relation qui soit conforme aux principes de transparence et de responsabilité, et qui favorise l'élaboration de politiques, de plans et de programmes conjoints.

2. SANTÉ PUBLIQUE

La santé publique se penche sur les facteurs sociaux, environnementaux, économiques et historiques qui conditionnent la santé; elle examine la situation à l'échelle de la population plutôt qu'au niveau de l'individu. Les populations des Premières Nations souffrent d'un taux de morbidité disproportionné pour la plupart des maladies et d'un taux de mortalité beaucoup plus élevé comparativement au reste des Canadiens.

Les programmes et services en santé publique ont pour but d'aborder les problèmes de santé à l'échelle de la population, en appliquant une approche holistique visant à favoriser la promotion, la protection et la prévention en matière de santé. Pour améliorer la santé des peuples des Premières Nations, nous devons veiller à ce que tous les



programmes, approches, interventions et politiques reflètent et respectent l'autonomie, les valeurs et les pratiques des Premières Nations.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Comité consultatif national des experts en santé publique de l'APN (CCNESP)

Le CCNESP de l'APN s'est réuni en janvier 2014. Cette réunion avait pour but de présenter au CCNESP un compte rendu des travaux en cours de l'APN, ainsi que de tenir des discussions sur les sujets suivants : la santé publique et la surveillance de la santé de la population, les infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), les Services de santé non assurés (SSNA), le cancer, les travaux menés de concert avec différents partenaires, dont le Groupe de travail national autochtone sur le VIH et le sida, le Réseau canadien autochtone du sida (RCAS), l'Agence de santé publique du Canada (ASPC), et l'Association canadienne de santé publique (ACSP). Durant les discussions qui ont eu lieu dans le cadre de cette réunion, les participants ont examiné la possibilité de transformer l'unité de santé de l'APN pour qu'elle reflète davantage le Modèle de politique et de planification globales des Premières Nations, ainsi que la meilleure façon de mettre à jour le Cadre de santé publique des Premières Nations établi par l'APN en 2006 pour qu'il reflète mieux les déterminants relatifs à l'approche en santé.

Partenariats en santé publique

L'APN poursuit son étroite collaboration avec la DGSPNI de Santé Canada (SC) dans le cadre de divers programmes et initiatives, dont les suivants : les ITSS, les normes de prestation des programmes et services (NPPS), le renouvellement des programmes en amont, la surveillance de la santé publique et la gestion des données, la cybersanté, et les évaluations ministérielles. Les travaux effectués par l'APN dans ces domaines visent à s'assurer que les valeurs, les pratiques et les approches des Premières Nations sont prises en compte et respectées.

L'APN travaille en collaboration avec diverses organisations nationales telles que le Centre national de collaboration de la santé autochtone (CNCSA), l'ACSP, le Partenariat canadien contre le cancer (PCCC) et le RCAS, pour que l'on ne cesse d'associer les Premières Nations à l'élaboration de nouvelles stratégies pour améliorer la santé et le bien-être des Premières Nations.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Poursuivre le travail entrepris en partenariat avec la DGSPNI relativement à l'élaboration de politiques, de programmes et de stratégies propres aux Premières Nations afin d'améliorer le mieux-être des communautés, particulièrement en ce qui concerne le renouvellement des programmes en amont, les ITSS, et les NPPS.
- Continuer à travailler en partenariat avec diverses organisations nationales à l'élaboration de politiques, de programmes et de stratégies propres aux Premières Nations afin d'améliorer le mieux-être des communautés.
- Développer le modèle de mieux-être de l'APN.
- Mettre à jour et harmoniser le cadre de travail de l'APN en matière de santé publique, le plan de santé de l'APN, ainsi que le Modèle de politique et de planification globales des Premières Nations.
- Poursuivre les travaux du Comité consultatif national des experts en santé publique (CCNEPSP).

A. PRÉVISION DES PANDÉMIES ET PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE

La préparation aux urgences en matière de santé est prioritaire pour les communautés des Premières Nations depuis la pandémie de H1N1. L'APN participe activement avec les principales parties intéressées à un vaste effort pour garantir que les Premières Nations bénéficieront des mesures d'intervention et de traitement appropriées durant les situations d'urgence santé à venir.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN continue d'alimenter et de soutenir le travail du Réseau de gestion des situations d'urgence des Premières Nations (EMnet). Le coordonnateur de la gestion des situations d'urgence de l'APN prépare une entente de coopération avec la Croix Rouge. L'entente permettra de consolider la gestion en situation de crise, ainsi que d'offrir des cours de premiers soins, de natation et de sécurité aquatique, et d'assurer la prestation de programmes de prévention de la violence et des abus.

L'APN travaille en étroite collaboration avec la DGSPNI durant la saison de la grippe pour assurer la transparence en ce qui a trait au signalement des cas, à l'état de la vaccination et à la disponibilité des vaccins.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de soutenir EMnet.
- Continuer de travailler en étroite collaboration avec la DGSPNI au développement de plans d'intervention en cas de pandémie et de maladies contagieuses.

B. SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

L'environnement physique et le milieu bâti sont d'importants déterminants de la santé. Les contaminants présents dans l'air, l'eau, les aliments et le sol, ou les facteurs ayant trait aux conditions d'habitation, à la qualité de l'air ambiant et à la qualité des aménagements communautaires et des systèmes de transport, ont tous une incidence sur la santé. En raison de leurs liens plus étroits avec la terre, il est largement reconnu que le risque d'exposition est beaucoup plus grand pour les Premières Nations que pour le reste de la population. L'APN reconnaît l'importance de promouvoir le mieux-être par une intendance appropriée de la santé publique et environnementale.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN continue de participer comme investigateur principal à l'Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations (EANEPN), qui fait état de la situation de ces populations en ce qui concerne les aliments traditionnels et les aliments industriels consommés, les problèmes de sécurité alimentaire, le contenu des aliments traditionnels quant à leur valeur nutritionnelle et à leur teneur en contaminants environnementaux, les traces de métaux nocifs contenus dans l'eau potable, ainsi que la nature et la quantité des produits pharmaceutiques et de leurs métabolites présents dans l'eau de surface.

L'APN continue de soutenir la recherche en santé environnementale dans les communautés des Premières Nations par l'entremise du Réseau d'innovation en santé environnementale des Premières Nations (FNEHIN), qui établit



des liens entre les communautés des Premières Nations et les responsables de projets de recherche universitaire, les possibilités de financement et d'autres ressources importantes.

L'APN continuera de fournir de l'information et d'autres apports sur des questions émergentes en ce qui concerne la santé publique et environnementale et pour ce faire, de collaborer avec ses partenaires pour maîtriser les liens qui existent entre les changements climatiques, la santé environnementale, les savoirs traditionnels et les aliments traditionnels.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de participer à titre d'investigateur principal à l'EANEPN.
- Continuer de soutenir le FNEHIN.
- Sensibiliser davantage les dirigeants et les membres des communautés des Premières Nations aux questions de santé environnementale.

C. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITION

L'APN travaille à assurer et à accroître la participation des Premières Nations à l'élaboration de politiques et d'initiatives concernant la sécurité alimentaire en collaboration avec la DGSPNI, l'ASPC, AADNC, les organisations régionales des Premières Nations et autres partenaires et parties intéressées. Comme l'y enjoint la résolution 78/2010, l'APN continue de surveiller les progrès d'AADNC et de Santé Canada dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme Nutrition Nord Canada (NNC).

Lorsqu'il est question de sécurité alimentaire et de nutrition dans les communautés des Premières Nations, les obstacles socioéconomiques et culturels à l'accès à une vaste gamme de ressources alimentaires au sein de sa communauté doivent être pris en compte. L'APN travaille à assurer un modèle plus durable pour que tous les membres des Premières Nations aient droit à une alimentation adéquate.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN continue de travailler avec SC sur différents aspects du programme NNC, en fournissant notamment des commentaires concernant l'évaluation, ainsi que sur le cadre intérimaire du programme.

L'APN poursuit l'examen de la sécurité alimentaire avec ses partenaires, notamment le groupe de travail du programme Nutrition Nord, le Réseau pour une alimentation durable, le Conseil des académies canadiennes, et divers partenaires en recherche universitaire. Ces travaux réalisés en collaboration permettent aux Premières Nations de participer à l'élaboration de politiques et d'initiatives concernant la sécurité alimentaire, de sensibiliser davantage la population, et de faire mieux connaître les problèmes de sécurité alimentaire que rencontrent les Premières Nations du Canada.

De concert avec des chercheurs universitaires, l'APN a présenté une demande de subvention aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) dans le but d'examiner la relation qui existe entre la sécurité alimentaire et la santé dans les communautés des Premières Nations. Si la subvention est accordée, les résultats de la recherche permettront de faire des recommandations efficaces, et d'établir ensuite des politiques visant à éliminer l'insécurité alimentaire et à promouvoir la santé dans les communautés des Premières Nations.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer l'évaluation du programme NNC menée par SC.
- Poursuivre la collaboration avec divers partenaires pour régler les problèmes de sécurité alimentaire et de santé dans les communautés des Premières Nations.

D. VIH / SIDA ET SANTÉ SEXUELLE

Les Premières Nations continuent d'être surreprésentées en ce qui concerne les infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) et sont infectées par le VIH à un taux disproportionnellement supérieur à celui du reste de la population canadienne. En effet, les taux de VIH parmi les femmes et les jeunes adultes (de moins de 30 ans) des Premières Nations sont beaucoup plus élevés que ceux observés dans le reste du Canada. De même, deux tiers des nouvelles infections chez les membres des Premières Nations surviennent lors d'injections de drogues, une proportion qui est deux fois supérieure à celle des situations analogues dans l'ensemble du Canada.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN travaille en collaboration avec la DGSPNI à l'élaboration d'un cadre de travail national sur les ITSS destiné aux membres des Premières Nations qui habitent dans une réserve.

L'APN travaille en étroite collaboration avec le RCAS pour sensibiliser les peuples autochtones du Canada au sujet du VIH / sida et de l'hépatite C. Au cours de la Semaine de sensibilisation au sida chez les Autochtones (AAAW), l'ancien Chef national Atleo a enregistré une annonce de service public qui a été diffusée sur YouTube et sur le site de l'AAAW; cette annonce a également fait l'objet d'une affiche que le RCAS a utilisée dans le cadre de sa campagne. De concert avec le RCAS, l'APN participera à la Conférence internationale sur le sida de 2014, ainsi qu'à la Pré-conférence internationale sur le VIH et le sida pour les Autochtones.

L'APN travaille en étroite collaboration avec le Groupe de travail national autochtone sur le VIH et le sida pour sensibiliser les communautés des Premières Nations aux problèmes liés au VIH et au sida. L'APN continue d'explorer des partenariats susceptibles de soutenir et de renforcer ses efforts de mise en place d'une Stratégie nationale de la santé sexuelle des Premières Nations qui tient compte de la dynamique et des besoins spécifiques et uniques des Premières Nations.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de travailler avec la DGSPNI de SC à l'élaboration d'un cadre de travail national sur les ITSS destiné aux membres des Premières Nations qui habitent dans une réserve.
- Continuer de collaborer avec le RCAS et le Groupe de travail national autochtone sur le VIH et le sida pour sensibiliser les peuples autochtones du Canada au sujet du VIH / sida et de l'hépatite C.
- Continuer d'explorer des partenariats susceptibles de faciliter la mise en place d'une Stratégie nationale de la santé sexuelle des Premières Nations.



E. CANCER

L'incidence du cancer continue d'augmenter plus rapidement dans les communautés des Premières Nations que dans la population canadienne en général. C'est la troisième cause de décès chez les hommes des Premières Nations et la deuxième chez les femmes. Le cancer du poumon est le type de cancer le plus fréquent, suivi du cancer de la prostate et du cancer du côlon chez les hommes, et du cancer du sein et du cancer du côlon chez les femmes. Compte tenu de l'incidence et de la prévalence accrues de cancer chez les membres des Premières Nations, les besoins en matière de services et de prestations sont de plus en plus grands.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN continue de travailler l'échelle nationale pour sensibiliser les populations au continuum des soins pour le cancer (facteurs de risque, prévention, dépistage, diagnostic, traitement, convalescence, soins de fin de vie et soins palliatifs), notamment en s'associant avec le Partenariat canadien contre le cancer (PCCC) pour favoriser la recherche commune de résultats par des actions collaboratives multijuridictionnelles.

Travaillant aux côtés du PCCC depuis 2007, pendant les cinq premières années de son mandat, l'APN a collaboré à l'élaboration du Plan d'action de lutte contre le cancer chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis, s'employant notamment à réunir de l'information sur le parcours du patient des Premières Nations atteint de cancer et les pratiques prometteuses qui sont utilisées par les Premières Nations pour favoriser une lutte plus efficace contre le cancer et mettre au jour les lacunes. Cette recherche d'information a permis de mettre en évidence un certain nombre de ressources culturellement adaptées; pour en savoir plus, consultez le site www.vuesurlecancer.ca. Faire en sorte que la lutte contre le cancer progresse dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis demeure une priorité stratégique, et du financement a été obtenu pour lancer une initiative ayant pour but de combler les lacunes. Cette nouvelle initiative pluriannuelle assurera un financement dans neuf régions à compter de 2014 sur le thème « Initiative de lutte contre le cancer chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis : Améliorer l'intégrité de la continuité des soins administrés aux patients des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans les communautés rurales et les communautés éloignées ». Cette initiative portera principalement sur l'établissement du diagnostic et la planification du retour à domicile en assurant notamment l'identification des patients.

Pour contrer les lacunes en matière de dépistage du cancer et faire suite au cheminement de ses dirigeants, l'APN a préparé, de concert avec le Chef régional de l'Ontario Stan Beardy, une vidéo sur le dépistage du cancer intitulée « Early Detection – The path to a good life » (Dépistage précoce - La voie vers une vie de qualité). Vous pouvez visionner la vidéo en français à <http://youtu.be/WsllCngjGQs> et en anglais à <http://youtu.be/zsrIBSbO2nk>.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Poursuivre un rôle de partenaire dans la mise en œuvre du Plan d'action de lutte contre le cancer chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis en s'employant à présenter le cancer comme une crise sanitaire émergente chez les Premières Nations.
- Poursuivre l'élaboration de ressources pour bonifier le travail effectué dans les régions et accroître la sensibilisation aux questions liées au cancer.

F. DIABÈTE

Le taux de diabète est de trois à cinq fois plus élevé dans les communautés des Premières Nations que dans la population canadienne en général. On s'attend du reste à ce qu'il augmente de manière significative à l'avenir au vu de facteurs de risque également croissants tels que l'obésité, l'inactivité physique, le tabagisme et les mauvaises habitudes alimentaires.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Les activités liées au diabète se sont concentrées autour de l'exploration de nouveaux partenariats et de la collaboration avec les partenaires actuels pour maximiser l'échange de connaissances et l'utilisation des ressources. L'APN a participé à l'évaluation de l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones (IDA), principalement en ce qui concerne la promotion de la santé et les activités et services de prévention du diabète, et elle milite en faveur de son renouvellement. L'IDA soutient la formation d'environ 300 travailleurs du diabète. Son action se déploie principalement suivant les quatre axes suivants : initiatives à l'intention des enfants, des jeunes, des parents et des familles, diabète chez les femmes avant et pendant la grossesse, planification communautaire de la sécurité alimentaire pour améliorer l'accès à des aliments sains tant traditionnels qu'achetés dans le commerce, et formation améliorée en pratiques cliniques et en stratégies de gestion des maladies chroniques pour les professionnels de la santé.

L'initiative Vas y bouge! (VYB) est en activité au Canada depuis 2012 et fournit une base de données sur les activités physiques dans les communautés des Premières Nations et des Inuits ainsi que sur les programmes qui favorisent des modes de vie saine d'un bout à l'autre du Canada (www.justmoveit.org/jmicanada). VYB travaille en partenariat avec Inujit Tapiriit Kanatami (ITK), les Indian Health Services - Healthy Native Community Partners aux États-Unis et la DGSPNI, et depuis cette année, l'initiative compte un nouveau partenaire, la National Aboriginal Diabetes Association (NADA). Une trousse d'outils VYB a également été développée pour accroître la sensibilisation et VYB est de plus en plus présente dans les médias sociaux.

L'APN a également fourni des orientations à SC au moment de l'élaboration de son cadre national de prévention et de gestion des maladies chroniques (PGMC) et a encouragé les régions à participer au processus. PGMC est une initiative pluriannuelle qui a pour but l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre pour appuyer les communautés, les régions desservies par la DGSPNI - SC et le bureau national de la DGSPNI au niveau de la planification et du renforcement des efforts déployés pour prévenir et gérer les maladies chroniques.

L'APN participe également au programme de recherche approuvé par les IRSC intitulé Transformation de la prestation des soins de santé de première ligne autochtones (FORGE AHEAD, d'après l'acronyme anglais) mis de l'avant par l'University of Western Ontario. La recherche vise à améliorer les processus, la surveillance, ainsi que la qualité et la collecte des données dans les communautés des Premières Nations.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer l'action de sensibilisation au diabète parmi les Premières Nations et au plan national en explorant des initiatives d'orientation et de recherche prometteuses, notamment dans une perspective sociale des déterminants de la santé.



- Faire valoir la nécessité de renouveler les investissements pour assurer la continuité du financement de l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones (IDA).
- Continuer de promouvoir l'initiative VYB et de rechercher des fonds pour la financer.

G. TABAC

Il a été démontré que l'usage inconsidéré du tabac offert dans le commerce constitue un facteur de risque majeur de maladies chroniques. Fumer accroît le risque de diabète de 50 p. cent et le cancer du poumon est la forme de cancer la plus fréquente chez les membres des Premières Nations.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Puisqu'aucune ressource n'a été accordée à l'APN pour la mise en œuvre du Plan d'action national stratégique des Premières Nations pour la lutte contre le tabagisme élaboré en 2011, il n'a pas pu être mis en application. L'APN surveille toutefois la composante Premières Nations et Inuits (FNIC) de la nouvelle Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme (SFLT) qui devait assurer un financement d'environ 22 millions de dollars sur une période de cinq ans (2012-2017).

Santé Canada a indiqué qu'en 2012-2013, ses représentants ont rencontré leurs partenaires pour examiner les données dans le but de développer une nouvelle approche. Au cours de l'automne 2012, l'APN a déclaré que le processus d'engagement était inadéquat et en décembre 2012, les Chefs en assemblée ont adopté une résolution dans laquelle ils ont recommandé que les Premières Nations s'abstiennent de participer à la FNICSFLT tant que les critères liés à la tarification, aux mesures fiscales et au réinvestissement des revenus n'auront pas été supprimés. L'ancien Chef national Atleo a envoyé une lettre à la ministre de la Santé à laquelle ce dernier a répondu sans tenir compte de ces réserves. Finalement, au cours de l'hiver 2013, après d'autres discussions et interventions de l'APN, SC a redéfini la composante Premières Nations et Inuits de la SFLT pour en faire une initiative axée sur le développement des connaissances ayant pour but de réduire l'usage non traditionnel du tabac. Santé Canada a accepté certaines des recommandations présentées par l'APN qui visaient à soutenir, dans un nombre limité de communautés, l'élaboration et la mise en œuvre de projets de contrôle du tabac qui sont exhaustifs, holistiques, ainsi que socialement et culturellement appropriés. SC a également indiqué que les projets devaient inclure une gamme complète d'interventions dans les secteurs suivants :

- Leadership – Protection et réduction de l'accès aux produits du tabac
- Promotion de la santé – Prévention et éducation
- Renoncement au tabac
- Recherche et évaluation – Collecte de données et surveillance

L'APN a indiqué clairement que la mise en œuvre de toutes ces composantes réduira la capacité des communautés de présenter des propositions qui répondent à tous les critères. Au cours de la dernière semaine de mars 2014, le personnel de l'APN a exprimé à SC ses hésitations relativement au processus d'approbation et à la circulation, ainsi que ses préoccupations récurrentes concernant les critères. Les représentants de SC ont indiqué qu'ils informeraient le ministre de ces inquiétudes pour qu'il réexamine la situation. La SFLT a été révisée, mais certaines préoccupations concernant une possible violation des droits et des pouvoirs demeurent, particulièrement en ce qui a trait au développement économique lié au tabac commercial et au tabac traditionnel.

L'APN a aussi élaboré une proposition en lien avec le projet de loi C-10 : *Loi modifiant le Code criminel (contrebande de tabac)*. L'APN s'est opposée aux amendements proposés au Code criminel, citant l'obligation de consulter et indiquant que le projet de loi visait à empêcher les peuples des Premières Nations de cultiver le tabac, considérant que les mesures fiscales et les programmes de santé n'avaient pas permis d'atteindre cet objectif.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de militer, de fournir des orientations stratégiques et de donner des avis concernant les questions liées au tabagisme en portant une attention toute particulière à la violation des droits, et en fournissant une analyse juridique des enjeux.
- S'assurer que les Premières Nations sachent que SC peut lancer un appel de propositions et qu'elles connaissent les éventuelles répercussions sur leurs droits et leurs pouvoirs.

3. BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE

Le dossier du bien-être psychologique comprend les secteurs d'activités suivants : le Bien-être psychologique, la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones (SNPSJA), le Programme national de lutte contre l'abus d'alcool et des drogues chez les autochtones (PNLAADA), le Programme de soutien en santé - résolution des pensionnats indiens (PSS - RQPI), et le Programme sur l'abus de médicaments sur ordonnance (AMO). Le travail consiste à élaborer un programme axé sur les Premières Nations, à défendre les droits des Premières Nations dans les programmes et initiatives financés par le gouvernement fédéral et à préconiser la participation des Premières Nations dans des initiatives nationales, notamment la Commission de la santé mentale du Canada (CSMC), le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies (CCLT) et le Groupe de collaboration national sur la prévention du suicide.

A. SANTÉ MENTALE

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Le comité de l'APN sur le bien-être psychologique (CBP) a été créé et mandaté par le Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN) en avril 2010. Le CBP de l'APN a le mandat suivant : appliquer, à l'échelle nationale, régionale et communautaire, son expertise et ses connaissances sur les questions de santé ayant trait à la santé mentale, la toxicomanie et d'autres problèmes connexes, fournir des recommandations, et développer une orientation stratégique pour l'APN, pour assurer la clarté et la direction des priorités au sein de l'unité sur le bien-être psychologique. Il a tenu sa dernière réunion en septembre 2013.

La Commission de la santé mentale du Canada (CSMC) et l'APN ont élaboré une version provisoire du protocole d'entente (PE). Un plan de travail a de plus été développé pour énumérer les possibilités de participation et de mise en œuvre de l'orientation stratégique n° 5 du Cadre de définition du continuum du bien-être psychologique des Premières Nations – Reconnaissance du caractère distinct des cultures et des besoins en matière de santé mentale des Premières Nations des Inuits et des Métis de la Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada (SSMC).

Le Cadre de définition du continuum du bien-être psychologique des Premières Nations

La DGSPNI, l'APN et les leaders autochtones en matière de santé mentale ont joint leurs efforts pour développer un cadre de définition du continuum du bien-être psychologique des Premières Nations. Orienté par un comité



consultatif, ce processus permettra d'établir une cartographie complète des programmes de santé mentale et de toxicomanie existants en mettant notamment en lumière une compréhension commune des forces et des lacunes de ceux-ci et en identifiant les priorités émergentes. Il devrait culminer dans un cadre global des services de bien-être psychologique qui fait ressortir la possibilité de bâtir sur les forces et le contrôle des ressources dans les diverses communautés de Premières Nations pour renforcer l'offre actuelle de programmes de bien-être psychologique. La version définitive est en préparation et sera présentée aux dirigeants des Premières Nations aux fins d'adoption en 2014.

Bien-être psychologique et médias sociaux

Comme l'y enjoint la résolution 55/2012, l'APN a examiné comment les médias et les réseaux sociaux peuvent être utilisés comme outil pour promouvoir de façon positive le bien-être psychologique et réunir les régions, les communautés, les aînés, et les jeunes. Par la suite, l'APN a effectué une analyse documentaire et réalisé des entrevues auprès d'organisations nationales et régionales pour déterminer comment d'autres organismes et services utilisent les médias sociaux pour soutenir leurs efforts en santé mentale. Cette étude a permis de recueillir toute une gamme de renseignements, notamment des pratiques exemplaires et prometteuses dans les domaines des médias sociaux et du bien-être psychologique. Les résultats obtenus aideront l'APN à déterminer comment promouvoir et aborder ouvertement et de façon positive le bien-être psychologique au moyen de ces efficaces outils en ligne. La santé mentale et le bien-être psychologique se classent régulièrement parmi les principales préoccupations des communautés des Premières Nations et demeurent l'une des priorités de l'APN. Cette étude a confirmé l'importance de promouvoir la santé mentale et de l'aborder ouvertement par l'entremise d'outils en ligne tels que Facebook, Twitter, etc.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Organiser une réunion en personne des membres du comité de l'APN sur le bien-être psychologique à l'automne 2014.
- Continuer de revendiquer la participation des provinces et des territoires aux travaux du Cadre de définition du continuum du bien-être psychologique des Premières Nations et de soutenir les activités de mise en œuvre.
- S'assurer que la DGSPNI respecte les processus et les protocoles des Premières Nations en ce qui a trait aux initiatives en matière bien-être psychologique.
- Déterminer les possibilités de participation et de mise en œuvre de l'orientation stratégique no 5 du Cadre de définition du continuum du bien-être psychologique des Premières Nations – Reconnaissance du caractère distinct des cultures et des besoins en matière de santé mentale des Premières Nations des Inuits et des Métis de la Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada (SSMC).

B. PRÉVENTION DU SUICIDE

L'APN continue de demander instamment la création de programmes communautaires d'intervention en matière de suicide qui prennent en compte la globalité sociale et la réalité culturelle dans leur approche du bien-être psychologique.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones

La Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones (SNPSJA) fait partie du processus de renouvellement en amont et par conséquent, elle est dirigée par un groupe de travail composé de représentants de la DGSPNI, de l'ITK et de l'APN. L'APN continue de militer en faveur du renouvellement de la SNPSJA à l'appui des communautés des Premières Nations. En plus de ces efforts, l'APN continue de défendre les droits des Premières Nations dans le cadre des travaux en cours liés au cadre fédéral de prévention du suicide.

Groupe de collaboration national sur la prévention du suicide

Le Groupe de collaboration, par des activités collectives, le partage de l'information et la collaboration, travaille à prévenir le suicide et soutient les efforts de postvention d'un bout à l'autre du Canada. Le Groupe de collaboration est composé d'organismes des secteurs sociaux et de la santé qui s'intéressent à la promotion de la santé mentale, la prévention de la maladie mentale et la prévention du suicide au Canada. L'APN est la seule organisation des Premières Nations à faire partie du Groupe de collaboration.

Livre d'histoires sur le bien-être psychologique

L'APN a invité des jeunes, des aînés, des éducateurs et des membres de diverses communautés à apporter leur contribution au livre d'histoires sur le bien-être psychologique. Des histoires, des poèmes, et des dessins qui expriment le bien-être psychologique ont été recueillis pour mettre en lumière les forces des communautés. Cette initiative avait pour but de rendre hommage aux activités et aux projets remarquables qui ont cours dans les communautés des Premières Nations du Canada. Ces projets soutiennent la santé mentale et en font la promotion, tout en encourageant la prise en charge par la communauté. Le livre d'histoires a été publié et diffusé en juin 2013.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de travailler à l'expansion de la SNPSJA et à son renouvellement.
- Poursuivre l'établissement du cadre du bien-être psychologique des Premières Nations, qui inclut la prévention du suicide, et continuer de développer et de mettre en œuvre un continuum de programmes et services en bien-être psychologique.
- Continuer le travail entrepris avec les partenaires du Groupe de collaboration national sur la prévention du suicide.

C. DÉPENDANCES

De concert avec la Fondation autochtone nationale de partenariat pour la lutte contre les dépendances (FANPLD) et la DGSPNI, l'APN demeure un partenaire clé du processus de renouvellement de la FANPLD. Dans le cadre du processus de renouvellement de la FANPLD, une approche unique a été adoptée pour développer un cadre de travail renouvelé axé sur la culture, les résultats et les besoins.

L'APN siège au Conseil consultatif national et au Comité exécutif du Centre canadien de lutte contre les toxicomanies (CCLT). Le Conseil consultatif et le Comité exécutif se sont réunis le 28 mars 2014 pour examiner les stratégies du CCLT et la stratégie de 2013 intitulée *S'abstenir de faire du mal : Répondre à la crise liée aux médicaments d'ordonnance au Canada*. Le CCLT et l'APN ont tenu une rencontre pour examiner les activités mises en œuvre à ce jour dans le cadre de la stratégie *S'abstenir de faire du mal* de 2013 et discuter des activités à venir.



PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Dépendances

À ce jour, des projets tels que la stratégie S'abstenir de faire du mal du CCLT en 2013, Honorer nos forces : Cadre renouvelé du programme de lutte contre les toxicomanies chez les Premières nations du Canada (DGSPNI, APN, FANPLD; 2011) et les efforts plus récents déployés pour développer conjointement un Cadre de définition du continuum du bien-être psychologique des Premières Nations ont permis que les besoins uniques des communautés rurales, éloignées et isolées des Premières Nations soient pris en considération. La prochaine phase consistera à travailler de concert avec les partenaires pour planifier la mise en œuvre des recommandations et évaluer les répercussions de la mise en place de la stratégie. Les Premières Nations travaillent entre autres en partenariat avec les organismes suivants : l'APN, la FANPLD et l'équipe de direction du PNLAADA.

Comité sur l'abus de solvants chez les jeunes (CASJ)

Le CASJ a demandé à l'APN d'intervenir en sa faveur auprès d'AADNC, et de profiter de diverses tribunes politiques pour sensibiliser les gens au fait qu'un grand nombre de jeunes des Premières Nations qui résident dans des centres de traitement ne reçoivent aucune ressource en matière d'éducation en vertu des politiques et des axes de financement actuels d'AADNC. Le Chef national a envoyé une lettre au ministre d'AADNC pour l'inviter à rencontrer le directeur exécutif du CASJ et à discuter avec lui de ces questions.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Poursuivre le travail avec les partenaires pour repérer les possibilités de mise en œuvre en prévision du renouvellement du PNLAADA.
- Poursuivre la collaboration avec les partenaires, notamment le CCLT, pour permettre la mise en œuvre de la stratégie S'abstenir de faire du mal.

D. PROGRAMME DE SOUTIEN EN SANTÉ - RÉOLUTION DES QUESTIONS DES PENSIONNATS INDIENS

Le Programme de soutien en santé - résolution des questions des pensionnats indiens (PSS – RQPI) offre un soutien en santé mentale et un soutien affectif aux anciens élèves des pensionnats indiens et à leurs familles avant, pendant et après leur participation aux processus de la Convention de règlement. Comme il est lié à la durée de la Convention de règlement relatif aux pensionnats indiens, le PSS – RQPI doit prendre fin en 2016, puisqu'à cette date, le financement attribué au processus de guérison des survivants des pensionnats indiens sera pratiquement épuisé.

De nombreux survivants des pensionnats indiens et leurs familles dépendent du PSS – RQPI, car il s'agit du seul programme de santé fédéral qui reconnaît les guérisseurs traditionnels au même titre que les praticiens formés en Occident et qui offre du financement pour obtenir les services de ces prestataires de soutien culturel. Les communautés, les organisations et les experts en santé mentale des Premières Nations réitèrent constamment l'importance fondamentale des approches traditionnelles et culturelles en matière de guérison, faisant du coup du PSS – RQPI un élément indispensable à l'amélioration de la santé des Premières Nations du Canada.

L'APN milite en faveur de la poursuite du PSS – RQPI après 2016, comme l'y enjoint la résolution 30/2013.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

En 2009, la DGSPNI a reçu pour instruction d'offrir du soutien en santé mentale durant les événements communautaires et nationaux de la Commission de vérité et de réconciliation. L'APN a donc conseillé la DGSPNI sur la prestation des soutiens en santé mentale et la planification d'espaces sécuritaires par le biais de sa participation au Comité consultatif de résolution des soutiens en santé (CCRSS), et au niveau régional, de sa participation aux groupes de travail sur la mise en œuvre régionale, ainsi que grâce à sa relation directe de travail avec l'équipe de planification du soutien sanitaire de la santé mentale et de la toxicomanie.

En septembre 2013, le sixième événement national de la Commission de vérité et de réconciliation s'est déroulé à Vancouver, en Colombie-Britannique. L'APN était présente pour l'événement de quatre jours et a par la suite remis à la DGSPNI - SC un rapport sommaire et une analyse contenant des recommandations clés pour la coordination de futurs soutiens en santé. L'APN a également collaboré étroitement avec la DGSPNI de Santé Canada et la CVR à la planification du septième événement national de la CVR qui s'est tenu à Edmonton, en Alberta, en mars 2014.

Comme l'y enjoint la résolution 29/2013, l'APN doit travailler de concert avec le gouvernement fédéral pour documenter le rôle qu'ont joué les fournisseurs de soutien culturel (FSC) au niveau de la guérison des survivants des pensionnats indiens et de leurs familles. En fournissant un nombre sans précédent de services de soutien en santé, le PSS- RQPI et ses partenaires ont acquis une expérience considérable. L'APN a donc commencé à rédiger un projet intitulé « Projet de guérison avec l'aide de fournisseurs de soutien culturel », qui vise principalement à documenter l'approche adoptée relativement à la prestation des services de soutien en santé. Le projet dressera également une liste des principales leçons tirées concernant les besoins en guérison des personnes touchées par les pensionnats indiens, pour que cette expérience puisse être mise à profit dans d'autres programmes de bien-être psychologique. Ce projet permettra de déterminer les efforts à déployer pour enrichir le peu de données dans le domaine des services de soutien culturel; les connaissances qui ont été générées à la suite de la prestation de services serviront également à appuyer le prolongement du PSS- RQPI au-delà de 2016.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Comme l'y enjoint la résolution n° 18/2012, l'APN doit contribuer à trouver des moyens de permettre la poursuite des programmes très utiles des centres de guérison auprès d'anciens élèves des pensionnats indiens.
- Continuer de soutenir les activités à l'appui du PSS – RQPI pour assurer son prolongement au-delà de 2016, comme l'y enjoint la résolution 29/2013.
- Poursuivre la participation au CCRSS qui a pour tâche de conseiller la DGSPNI sur la planification du soutien en santé mentale pour les événements et activités de la CVR, notamment la cérémonie de clôture d'envergure nationale, à Ottawa.

4. SANTÉ DES ENFANTS

L'APN continue de défendre aux niveaux régional, national et international la nécessité d'accroître le nombre de stratégies et de programmes d'intervention et de prévention culturellement adaptés susceptibles d'améliorer les résultats de santé des enfants et des jeunes des Premières Nations.



PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Investissements en amont

L'APN continue de défendre les intérêts des enfants en matière de santé. En ce qui concerne la santé des enfants, l'accent est surtout placé sur le renouvellement des investissements en amont, dont le cycle quinquennal prendra fin le 31 mars 2015. Trois des programmes de l'initiative Développement des enfants en santé arriveront à expiration et devront être renouvelés en 2014-2015 : le volet de sensibilisation du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves (PAPAR) qui se chiffre à 5 millions de dollars par année; le Programme de soins de santé maternelle et infantile (SMI), à 27 millions de dollars par année; et l'Initiative en santé buccodentaire pour les enfants (ISBE) qui s'élève à 6 millions de dollars par année.

Obésité de l'enfant

Compte tenu du fait que les données de l'enquête régionale sur la santé (ERS) montrent une croissance alarmante des taux d'obésité chez les enfants, l'APN a commandé un rapport intitulé « Partir du bon pied pour une vie saine aujourd'hui, demain et dans l'avenir » qui fait état d'entrevues qui contribuent à faire mieux comprendre les problèmes fondamentaux, les bonnes pratiques et les défis liés aux questions des enfants, à une alimentation saine, à l'activité physique et à la sécurité alimentaire dans les communautés des Premières Nations. Le rapport est maintenant disponible en anglais et en français sur le site Web de l'APN.

Nutrition des enfants

L'APN continue à attirer l'attention sur la nécessité de créer un programme universel de nutrition scolaire et de promouvoir des organisations comme UNXUN et son programme national de petits déjeuners pour les Premières Nations. L'APN participe au Conseil consultatif national d'UNXUN pour discuter des enjeux nationaux et des manières d'améliorer le programme.

Partenariats

Travailler en partenariat avec d'autres organisations non gouvernementales comme la Société canadienne de pédiatrie (SCP) garantit que les problèmes qui touchent les enfants des Premières Nations demeurent une priorité pour le gouvernement fédéral. L'APN continue d'être un membre actif du comité de la santé des Premières Nations, des Inuits et des Métis de la SCP; elle a participé à une visite de site dans la communauté de Behchoko dans les Territoires du Nord-Ouest en mars 2014. L'APN est également membre du comité de planification du 6^e Congrès international sur la santé des enfants autochtones (CISEA) qui aura lieu à Ottawa, en Ontario, du 20 au 22 mars 2015.

L'APN a travaillé en collaboration avec CanFASD à l'organisation d'un atelier conjoint sur l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation foetale (ETCAF) dans le cadre du Sommet national des jeunes de l'APN qui s'est déroulé du 19 au 21 novembre 2013. Cet atelier avait pour but de sensibiliser les jeunes aux conséquences liées à la consommation d'alcool durant la grossesse, ainsi que de leur expliquer que la responsabilité de prévenir l'ETCAF n'incombe pas uniquement aux femmes, mais également à leur partenaire, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté.

En mars 2014, l'APN a participé à l'atelier « Family is the Focus » (Accent sur la famille) de NCAAH dans le cadre duquel les aspects suivants ont été abordés : examiner le rôle et les responsabilités de la famille en ce qui a trait à la santé et au bien-être des enfants, des familles et des communautés; déterminer les soutiens pouvant contribuer au bien-être familial; partager des renseignements sur les programmes, les pratiques et les ressources destinés aux

familles qui mettent l'accent sur le rétablissement de leur solidité culturelle; créer des occasions de réseautage et de partage d'information; et, contribuer à l'élaboration d'un énoncé sur le bien-être de la famille.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- L'APN continuera d'aider au renouvellement des investissements en amont.
- L'APN continuera d'accroître ses partenariats avec des organisations en vue, telles que le CPS, l'UNICEF et d'autres organisations non gouvernementales pour maximiser ses propres efforts de lutte pour une amélioration de la santé des enfants et des jeunes des Premières Nations.
- L'APN poursuivra les préparatifs, dont la révision des résumés et l'animation des ateliers, en prévision du Congrès international sur la santé des enfants autochtones (CISEA) qui aura lieu en mars 2015.

5. SOINS PRIMAIRES / SERVICES DE SANTÉ

A. SERVICES DE SANTÉ NON ASSURÉS (SSNA)

Le programme national des SSNA couvre les membres des Premières Nations inscrits et les Inuits reconnus pour une gamme limitée de fournitures et de services de santé tels que des produits pharmaceutiques (certains médicaments avec ou sans ordonnance), des fournitures et des équipements médicaux, les soins de la vue, les soins dentaires, le transport pour raison médicale, les consultations d'urgence et les services approuvés hors du Canada (pour les étudiants et les travailleurs émigrés). L'APN poursuit ses efforts pour la mise en œuvre de la résolution 56/2012 qui préconisait un moratoire sur les compressions du budget des SSNA jusqu'à ce que l'APN et la DGSPNI aient pu examiner la situation, mettre au jour les lacunes et déceler d'éventuelles possibilités d'économies.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Depuis 2011, l'état des programmes de santé des Premières Nations, et plus particulièrement celui des SSNA, a atteint un point critique. Sur les directives du RNTSPN et du CCS, l'APN a mis de l'avant une nouvelle campagne pour demander que des changements fondamentaux soient apportés au programme des SSNA et met l'accent sur la création d'un plan d'action concret. Les réunions du RNTSPN et du CCS, qui étaient axées sur la prise de mesures, ont culminé par la tenue d'une séance plénière qui a eu lieu en décembre 2013, dans le cadre de l'Assemblée extraordinaire des Chefs (AEC). À cette occasion, les Chefs en assemblée ont insisté sur la prise de mesures pour défendre les droits des Premières Nations et pour les mobiliser dans le but d'exiger des changements. À la suite de l'AEC, des tables rondes sur les SSNA ont été tenues par des organisations régionales des Premières Nations (avec le soutien de l'APN) entre le mois de janvier et le début du mois de mars 2014. Ces tables rondes avaient pour but de recueillir les points de vue régionaux quant aux problèmes entourant les SSNA, des solutions et stratégies d'action régionales et inclusives, et la manière de les mettre en œuvre.

Les 19 et 20 mars 2014, l'APN a par la suite organisé le Forum national de stratégie sur les SSNA, à Toronto. Le forum a réuni plus de 300 participants, dont des dirigeants, des directeurs et des techniciens de la santé des Premières Nations, ainsi que des médecins praticiens qui travaillent dans des communautés des Premières Nations. Le forum national avait pour objectif de recueillir la rétroaction des régions à la suite de leurs tables rondes respectives et d'obtenir d'autres suggestions sur les options et les mesures les plus appropriées pour faciliter l'apport de changements au programme des SSNA. Les commentaires et les solutions formulés dans le cadre du forum national et des dix tables rondes régionales seront intégrés à un plan d'action / document d'action et



d'orientation politique qui pourra être utilisé par les communautés, les régions, les dirigeants et autres intervenants pour prendre des mesures pour remédier aux disparités du programme des SSNA. Le plan d'action prévoit également l'élaboration d'une stratégie de communication par l'entremise d'outils traditionnels et de nouveaux médias, et examine la possibilité d'établir des partenariats avec des associations et des organisations nationales pour faire progresser le plan.

Déterminée à remplir le mandat qui lui avait été confié par la résolution 56/2012 et à créer le momentum politique nécessaire pour améliorer les SSNA, l'APN a demandé la tenue d'une rencontre entre des représentants de l'APN et le ministre de la Santé. Au cours de cette réunion, qui a eu lieu le 24 février 2014, le ministre a convenu de procéder à une révision conjointe du programme des SSNA. Par la suite, l'APN, de concert avec l'Association dentaire canadienne (ADC), a obtenu que le ministre confirme officiellement la tenue d'une révision conjointe avec l'APN, durant la présentation qu'elle a faite au Comité permanent de la santé de la Chambre des communes le 15 mai 2014.

L'APN a réitéré ses demandes pour un financement durable des SSNA qui tienne compte de la croissance de la population et de la hausse des coûts attribuables en majeure partie à l'ajout de nouveaux prestataires au programme des SSNA (principalement en raison de changements apportés aux modalités d'inscription prévues dans la *Loi sur les Indiens* et à la Première Nation Qalipu Mi'kmaq nouvellement créée à Terre-Neuve). Même si le Plan d'action économique de 2014 ne prévoit pas de financement accru pour les SSNA, il a élargi le champ d'application pour inclure la lutte à la consommation abusive de médicaments sur ordonnance en injectant une somme de 44,9 millions de dollars sur cinq ans à l'appui de nouvelles mesures dans ce domaine. Dans l'ensemble, les SSNA continuent d'enregistrer un déficit par rapport à la cible de 573 millions de dollars qui est estimée pour l'année 2013-2014. D'autres revendications seront nécessaires pour absorber les coûts supplémentaires prévus de 805 millions de dollars en 2015-2016 afin de combler les écarts grandissants, les lacunes actuelles et les demandes prévues des personnes nouvellement inscrites.

L'APN continue de siéger comme observatrice au Comité consultatif sur les médicaments et les produits thérapeutiques (CCMPT) des SSNA, l'instance qui fait des recommandations de changements à la liste des médicaments des SSNA. La résolution 57/2012 de l'APN qui recommandait que la forme générique de l'Oxycodone soit exclue de la liste des médicaments des SSNA a été communiquée au CCMPT. Dans cet esprit, les SSNA continuent d'appliquer la recommandation du CCMPT de radier de la liste l'Oxycontin générique et le Tylenol No 4. Le Comité a également recommandé que le statut de la morphine à action prolongée demeure le même (médicament couvert sans restriction). Il continuera de plus de surveiller les doses des opioïdes des clients, jusqu'à ce que de nouvelles données sur l'utilisation soient transmises au CCMPT aux fins de suivi lorsque la dose maximale d'opioïdes aura été abaissée. Un compte rendu sur la disponibilité de la nouvelle version commerciale de la méthadone destinée au traitement de la toxicomanie (Methadone) et de la nouvelle version générique du Suboxone a également été présenté.

L'APN examine de plus la possibilité d'établir des partenariats avec l'Association médicale canadienne (AMC), l'Association dentaire canadienne (ADC), l'Association des pharmaciens du Canada (APhC), et d'autres organismes pour travailler en concertation afin de faire progresser le dossier des SSNA. L'APN continue de revendiquer des avantages accrus et l'égalité en matière de santé pour les Premières Nations auprès du groupe de travail technique SSNA/Association dentaire canadienne (ADC) et des chirurgiens maxillo-faciaux, dans le cadre des Journées sur

la colline de l'ADC, de la présentation des soins de santé de l'AMC, au cours la prochaine élection fédérale, et de la stratégie nationale en santé buccodentaire, ainsi qu'à l'occasion de la rencontre annuelle du Comité consultatif fédéral des soins dentaires.

Les efforts pour améliorer le programme des SSNA se poursuivent; et les échanges entre l'APN et l'unité responsable des SSNA à la DGSPNI, dans le cadre de rencontres de haut niveau avec les hauts fonctionnaires / comités de la DGSPNI et de rencontres bilatérales avec l'équipe de gestion des SSNA vont bon train. Par ailleurs, l'APN continue de travailler avec la DGSPNI - SC pour tenter de saisir les éventuelles possibilités de combler les lacunes du financement du programme des SSNA et d'entreprendre conjointement une révision du programme des SSNA qui permettrait d'examiner les disparités de financement et les problèmes d'orientation générale, surtout comparativement à d'autres régimes de soins de santé également financés par le fédéral.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Maintenir la communication avec les hauts fonctionnaires / comités de la DGSPNI et l'équipe de gestion des SSNA.
- Continuer de défendre la nécessité de combler les actuelles lacunes de financement et d'améliorer globalement les prestations du programme des SSNA; et établir les prochaines étapes du processus de la révision conjointe.
- Poursuivre la collaboration et examiner les possibilités de partenariat avec l'AMC, l'ADC, l'APhC, et d'autres agences de santé pour faire progresser le plan des SSNA.

B. Programme de soins à domicile et en milieu communautaire

Établi en 1999, le Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuits (PSDMC-PNI) a été créé pour permettre aux personnes qui souffrent de maladies chroniques et de courte durée d'être traitées chez elles. Ces soins à domicile permettent aux personnes de recevoir les soins dont elles ont besoin dans un milieu familial et de rester près de leur famille, de leurs amis et de leur communauté aussi longtemps que possible tout en conservant une certaine indépendance. L'APN continue de défendre la nécessité d'accroître le nombre de stratégies et de programmes d'intervention et de prévention culturellement adaptés susceptibles d'améliorer les résultats de santé des enfants et des jeunes des Premières Nations.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Soins palliatifs

Les soins palliatifs sont devenus une priorité de l'APN à la suite de la réunion du RNTSPN qui a eu lieu les 4 et 5 juin 2013, à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Cette priorité a ensuite été réitérée dans la résolution 7/2013. La résolution enjoint notamment l'APN de militer en faveur du financement accru des soins palliatifs et de collaborer avec d'autres organisations ayant des intérêts similaires pour faire valoir cette priorité.

L'APN a établi un partenariat avec l'Association canadienne de soins palliatifs (ACSP) et l'initiative Aller de l'avant dans le but d'organiser et de coordonner un forum national qui s'est déroulé les 17 et 18 septembre 2013, à Ottawa, en Ontario. Cette activité avait pour but de présenter aux membres des Premières Nations l'initiative Aller de l'avant et la version préliminaire du cadre national, de mettre à contribution les partenaires et de stimuler le dialogue pour que le cadre national reflète le point de vue des Premières Nations, de connaître les points positifs et les difficultés rencontrées par les Premières Nations en ce qui a trait à la prestation de soins palliatifs à des membres



des Premières Nations, et d'amorcer un dialogue sur les stratégies qui répondront le mieux aux réalités et aux besoins des communautés des Premières Nations.

SDMC

L'APN a poursuivi son examen des diverses versions des priorités que lui ont présentées les Premières Nations en ce qui concerne les soins à domicile et en milieu communautaire (SDMC) et a déposé son Rapport de planification stratégique décennale (plan d'action stratégique de dix ans) 2013-2023.

Intégration

L'APN, par l'entremise du Groupe de travail sur l'aide à la vie autonome d'AADNC et de ses partenaires SDMC, continue de demander instamment à prendre part aux discussions entre AADNC et la DGSPNI sur les questions de l'intégration, des soins institutionnels et des rapports. Elle continue également d'affirmer la nécessité que les communications avec les Premières Nations soient améliorées pour qu'elles puissent prendre des décisions éclairées et déterminer si l'intégration de l'élément est susceptible de fonctionner dans leurs communautés.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Les infirmières des SDMC ont demandé à l'APN son soutien pour que les soins palliatifs soient considérés comme une priorité et pour obtenir que ces soins figurent au nombre des services essentiels du programme, avec le financement durable approprié.
- Les infirmières des SDMC ont dit être de plus en plus préoccupées, car la diminution du nombre de médicaments remboursés, la qualité de plus en plus médiocre de l'équipement et les longs délais d'approbation influent sur les soins qu'elles fournissent à leurs patients, les obligeant à consacrer trop de temps aux formalités du programme des SSNA. L'APN compte intensifier les communications entre les partenaires SDMC des Premières Nations et le caucus sur les SSNA.
- L'APN continuera de défendre les besoins en santé des aînés alors que notre population compte de plus en plus de personnes âgées.

PARTENARIATS ÉCONOMIQUES

Le portefeuille des Partenariats économiques englobe le développement économique, le partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources, le développement de la main-d'œuvre et des ressources humaines et la connectivité. En outre, il suggère de plus en plus d'activités concernant la recherche d'options en matière de sources de revenu. Ces dernières années, les Chefs en assemblée ont adopté des résolutions nationales mentionnant l'importance du partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources et encourageant la recherche de nouveaux investissements pour promouvoir chacun de ces domaines d'intérêt. Parallèlement aux options en matière de sources de revenu et au partage des recettes, les Chefs en assemblée ont aussi demandé un appui coordonné dans les régions pour les structures de jeu des Premières Nations.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources

Conformément aux résolutions n^{os} 02/2010 et 80/2011 consacrées au développement économique, l'APN continue de travailler dans les domaines suivants : la recherche de sources de revenu, l'économie verte, le commerce international, l'approvisionnement, la bande large et internet à haute vitesse et l'étude quinquennale sur la pauvreté. À la suite de la réunion du Comité des Chefs sur le développement économique (CCDE) de novembre 2013, il a été suggéré de mettre sur pied le Groupe de travail sur l'exploitation des ressources naturelles, qui serait chargé d'étudier et de formuler des recommandations soutenant la participation des Premières Nations à des projets d'exploitation des ressources naturelles et de formuler des recommandations à cet égard. Ce projet est dans l'attente d'un financement du gouvernement fédéral. S'il était approuvé, il engloberait l'appui technique et administratif du personnel de l'APN et de fonctionnaires fédéraux. Le Groupe de travail s'emploiera à trouver des moyens de s'assurer que les Premières Nations sont prêtes à participer à de grands projets d'exploitation des ressources, tout en suivant de près le rôle du gouvernement fédéral. Il aura la possibilité de choisir des domaines d'étude particuliers dans ces larges paramètres. Dans le cadre de cette recherche, le groupe de travail devra recueillir le point de vue des Premières Nations, du gouvernement, d'élus, de l'industrie, de représentants du milieu financier, des universités et d'autres entités.

Le 27 mars 2014, le groupe de travail s'est réuni afin de commencer à déterminer la portée des questions concernant l'exploitation des ressources et du travail actuellement en cours. Compte tenu des récents événements, dont la démission du Chef national Atleo, le Groupe de travail a fait remarquer que les dirigeants avaient besoin de temps pour étudier les questions les plus importantes. Il proposera la tenue de réunions avec les dirigeants des Premières Nations dans les régions dès qu'il jugera le moment opportun.

Les Premières Nations et le secteur de l'énergie

Lors de sa réunion de novembre 2013, le CCDE a recommandé de commencer à étudier la participation des Premières Nations aux activités du secteur de l'énergie et les retombées inhérentes. L'automne dernier, le Comité exécutif de l'APN a suggéré de tenir une première discussion sur les questions relatives à l'énergie entre les dirigeants pendant l'Assemblée extraordinaire des Chefs (AEC) de décembre 2013.



Ainsi, le CCDE a organisé une séance préparatoire pour discuter de l'ensemble du secteur de l'énergie et de ses liens avec les priorités des Premières Nations. Cette séance a été suivie d'une discussion de groupe de l'AEC destinée à aider le CCDE dans sa planification préliminaire; la discussion a porté sur les enjeux, les défis et les priorités en question. Pendant l'AEC, le CCDE a aussi tenu deux brefs ateliers consacrés à des cas juridiques liés à l'exploitation des ressources naturelles. L'APN a présenté une proposition préconisant la poursuite des travaux sur la participation des Premières Nations au sein de l'industrie de l'énergie.

Développement des ressources humaines

Les Chefs en assemblée ont adopté une résolution préconisant la mise sur pied d'un comité national de négociation sur le renouvellement de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA), comprenant la participation de dirigeants des Premières Nations, d'experts des ressources humaines des Premières Nations et de fonctionnaires fédéraux d'Emploi et Développement social Canada (EDSC). La stratégie actuelle prend fin le 31 mars 2015. L'ancien Chef national Atleo a écrit au ministre Jason Kenney, EDSC, au sujet du renouvellement de la SFCEA prévu en 2015. Le 30 mai 2014, aucune réponse n'avait encore été reçue. Une séance de compte rendu est prévue pour l'AGA 2014, en juillet, à Halifax.

Le 6 février 2014, l'APN a donné une présentation devant le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA), qui a porté, d'une part, sur le travail important accompli par les organismes de développement des ressources humaines des Premières Nations chargés d'administrer les programmes financés par la SFCEA et, d'autre part, sur la nécessité de renforcer le programme renouvelé de la SFCEA, en 2015. Le Comité a consigné les recommandations de l'APN dans son rapport présenté à la fin de mai 2014.

L'APN continue d'organiser son activité technique en se basant sur le Plan d'action national sur le développement des ressources humaines des Premières Nations, qui est centré sur l'amélioration des relations, la mise en valeur des ressources, l'équité en matière d'emploi et l'engagement du secteur privé. Le Groupe de travail technique sur le développement des ressources humaines des Premières Nations (GTT) a tenu une réunion les 10 et 11 décembre 2013. Les points de l'ordre du jour étaient : la planification stratégique; les mesures prises par le gouvernement fédéral pour améliorer la SFCEA; l'organisation d'un atelier consacré à la période suivant le renouvellement de la SFCEA en 2015; la réforme de l'assurance-emploi; des questions relatives aux données. Le GTT suit de près les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour examiner le Modèle national d'affectation des ressources pour les Autochtones (MNARA). Dans le cadre de ce travail, deux membres du GTT participent aux activités du Groupe de travail sur le MNARA dirigé par EDSC.

Le GTT continue de se baser sur les propos échangés entre l'ancien Chef national Atleo et le ministre Kenny (EDSC) et leur entente selon laquelle EDSC, l'APN et les titulaires d'entente sur la formation et l'emploi des Premières Nations doivent travailler en étroite collaboration à l'élaboration de la stratégie fédérale de 2015, cela dans le but de permettre aux Premières Nations et aux autres peuples autochtones d'acquérir des compétences et d'avoir accès à des possibilités d'emploi – y compris la prochaine stratégie phare fédérale qui suivra la SFCEA.



L'APN continue de surveiller les efforts déployés par le gouvernement fédéral dans la mise en œuvre du Fonds pour l'emploi des Premières Nations (FEPN), qui s'adresse actuellement aux jeunes recevant une aide au revenu. Ce fonds est administré par AADNC et EDSC.

De plus, certains ont proposé de tenir un forum autochtone sur le travail et le renouvellement de la SFCEA à Ottawa, en septembre 2014. Selon l'avis du GTT, l'APN a fait connaître son intérêt à y participer.

L'APN attend une réponse concernant sa proposition de financement portant sur la poursuite de l'activité technique dans ce domaine.

Cybercommunauté des Premières Nations

Le Comité des Chefs sur le développement économique de l'APN étudie la question de la connectivité des Premières Nations et continue de demander un meilleur accès et appui pour les technologies de l'information et des communications (TIC) des Premières Nations. Les résolutions n^{os} 11/2006, 16/2008 et 53/2011 exigent un programme, des services et des investissements adéquats pour les TIC des Premières Nations.

La stratégie sur la cybercommunauté des Premières Nations constitue la base de la planification visant à promouvoir l'infrastructure de la connectivité, le renforcement des capacités et une gestion à grande échelle parmi les communautés de Premières Nations. Les activités actuellement proposées consistent à mettre à jour les données sur la situation de la connectivité parmi les Premières Nations et à examiner plus en détail les exigences en matière de ressources humaines pour mettre sur pied la cybercommunauté des Premières Nations. L'APN travaille aussi en collaboration avec Google à la diffusion d'information sur les initiatives et ressources numériques de Google susceptibles d'intéresser les communautés des Premières Nations.

Un compte rendu sur la situation du portefeuille de la cybercommunauté des Premières Nations a été incorporé dans l'ordre du jour de la réunion du CCDE des 13 et 14 novembre 2013. Dans le cadre de la Conférence nationale de l'APN sur les infrastructures des Premières Nations (3 au 5 février 2014), l'APN a tenu une séance d'information sur le modèle de cybercommunauté des Premières Nations ainsi qu'un atelier consacré aux partenariats réussis en matière de bande large. Le 26 mars 2014, elle a aussi tenu une réunion sur la technologie et la gestion des situations d'urgence des Premières Nations. La discussion a surtout porté sur l'importance de la technologie dans l'amélioration des systèmes de gestion des situations d'urgence des Premières Nations.

Prochaines activités destinées à soutenir les efforts en matière de défense d'intérêts : trouver des moyens d'incorporer l'avis des Premières Nations dans les programmes élaborés à la suite du financement, annoncé récemment, de projets de bande large pour les régions rurales et éloignées; discuter d'un projet de cartographie avec Google; planifier la formation d'un groupe de fournisseurs de services internet pour les communautés rurales et éloignées de Premières Nations en vue des séances du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC); rédiger un guide décrivant les projets et partenariats d'infrastructures des TIC des Premières Nations. L'APN continuera de suivre le déroulement des travaux du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) relatifs à l'évolution des recommandations et des discussions consacrées aux Autochtones.

Les récentes activités ont aussi consisté à préconiser l'inclusion des considérations sur les Premières Nations dans la Stratégie sur l'économie numérique du Canada et à surveiller les éventuelles prochaines étapes découlant de



l'annonce de l'initiative de 305 millions de dollars du budget fédéral 2014, qui vise à élargir et à améliorer le service internet à bande large parmi les Canadiens des collectivités rurales et du Nord. L'APN continuera de demander l'incorporation d'un critère de financement de programme qui prend en compte les besoins des communautés des Premières Nations.

Une recherche pour soutenir la politique économique des Premières Nations

Étant donné la diminution du financement de l'organisation, un grand nombre de domaines ont été touchés, dont la recherche et l'analyse économiques consacrées au commerce et à l'investissement des Premières Nations, les approches et améliorations en matière d'approvisionnement, les outils d'investissement et d'autres mesures économiques. Ainsi, la recherche continue à un rythme moins rapide dans plusieurs de ces domaines. Les prochaines étapes de la recherche entreprise par l'APN dans le rapport « Public Sector Procurement in Canada: Possible Actions to Increase First Nations Opportunities and Benefits » (Approvisionnement du secteur public au Canada : mesures envisageables pour accroître les possibilités et retombées des Premières Nations), « Improving Access to Bonding Instruments by First Nations Businesses » (Améliorer l'accès à des instruments de cautionnement pour les Premières Nations) et « Trade and Export in Today's First Nations » (Commerce et exportations aujourd'hui parmi les Premières Nations) seront étudiées dès qu'un financement ou tout autre appui technique sera fourni. D'autres mesures stratégiques devant faire l'objet d'un examen immédiat du CCDE continueront d'être étudiées.

Groupe consultatif ad hoc sur la taxation des Premières Nations

L'APN a réuni le groupe de travail sur la taxation lors de l'Assemblée générale annuelle 2013, à Whitehorse, au Yukon. En ce qui concerne les membres absents, l'APN a offert de tenir des séances d'information individuelles. Pendant la réunion, les participants ont étudié longuement la possibilité de tenir une conférence nationale sur la taxation et les sources de revenu, qui engloberait les sujets suivants : l'immunité, la situation actuelle du droit jurisprudentiel, les systèmes de gouvernance, les thèmes fiscaux et les sources de revenu. L'APN a présenté une proposition de financement – qui demeure en suspens. En plus des cas suivis par le conseiller juridique de l'APN, le secrétariat surveille l'évolution de questions en matière de taxation et des priorités liées au développement économique. Enfin, une réunion du groupe de travail sur la taxation sera proposée pendant l'Assemblée générale annuelle 2014, à Halifax.

Projet de recherche sur la lutte contre la pauvreté

Par l'intermédiaire du Comité des Chefs sur le développement économique, l'APN a mis sur pied le Comité d'experts Abolir la pauvreté. Dans le cadre de ses activités, le Comité est parvenu à obtenir une subvention de recherche de cinq ans de la part des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et de l'Institut de la santé des Autochtones (ISA).

Le Projet de recherche sur la lutte contre la pauvreté a réuni cinq communautés de Premières Nations de différentes régions du Canada qui souhaitent travailler avec l'équipe de recherche. Les travaux consistent à élaborer et à mettre en œuvre un plan stratégique destiné à aider à la création d'une assise économique, à réduire la pauvreté et à améliorer la santé et le bien-être des citoyens des communautés. Les communautés participant au Projet ont terminé

l'activité prévoyant la mise sur pied de comités consultatifs locaux, ont mis en place des chercheurs renommés, ont commencé à réunir des données et des renseignements de base et ont élaboré des profils communautaires. Leur deuxième rencontre nationale, qui réunira toutes les communautés et tous les chercheurs participants, est prévue du 17 au 19 juin 2014, à Ottawa.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Poursuivre la collaboration sectorielle avec les portefeuilles des partenariats économiques, de la santé, de l'éducation, du logement et des infrastructures, de l'eau et de la gestion des situations d'urgence.
- Finaliser le financement des activités de l'exercice actuel.
- Travailler avec le Groupe de travail des Premières Nations sur les ressources humaines et RHDCC à la planification de la prochaine initiative stratégique de cinq ans pour soutenir la participation des Premières Nations et de la main-d'œuvre, les projets de recherche, les efforts de sensibilisation et la participation des Premières Nations au Fonds pour l'emploi des Premières Nations.
- Proposer les activités de participation et de coordination dans une discussion consacrée aux sources de revenu parmi les Premières Nations.
- Continuer de soutenir le Groupe de travail sur les ressources naturelles dans leurs efforts visant à formuler des recommandations concernant la participation des Premières Nations aux activités des secteurs des ressources naturelles.
- Continuer d'étudier et de promouvoir des outils de référence, des mesures d'incitation économiques et des programmes et services destinés à faciliter la participation des Premières Nations à l'activité économique.
- Continuer de combler les lacunes en matière de gestion de données et de renseignements dans le portefeuille de la politique des partenariats économiques.
- Distribuer la stratégie de cybercommunauté des Premières Nations et effectuer l'activité de suivi de la recherche.
- Participer à un processus sur le développement économique du Groupe de travail sur les affaires autochtones, y compris des discussions liées aux recommandations sur la connectivité.
- Étudier la possibilité de tenir un sommet national des Premières Nations sur les options en matière de sources de revenu, le commerce et la taxation.
- Entreprendre une recherche et recueillir des données sur les sources de revenu, les ententes, les ententes d'investissement internationales, l'investissement direct étranger et les exigences pour soutenir le commerce international.
- Collaborer, si possible, avec le National Congress of American Indians dans le domaine du commerce, de la connectivité et de la taxation.
- Fournir un appui continu au Projet de recherche sur la lutte contre la pauvreté et présenter un rapport sur la mise sur pied de cette initiative au CCDE.
- Continuer de contribuer, dans la mesure du possible, à la durabilité organisationnelle de l'APN et à la planification du Fonds fiduciaire de la Fraternité nationale des Indiens.



JUSTICE

L'Assemblée des Premières Nations (APN) a pour mandat, par l'intermédiaire des résolutions, de susciter des changements dans le système de justice pénale en fonction des besoins des Premières Nations et de militer en faveur du rétablissement du contrôle par les communautés des Premières Nations afin que celles-ci puissent déterminer leurs propres destinées.

Les Premières Nations possèdent les droits inhérents et issus de traités de s'autogouverner selon leurs propres lois et processus d'application des lois et de règlement des différends. Cependant, ces droits sont limités par l'imposition de systèmes juridiques et de gouvernance non autochtones. Ainsi, les citoyens des Premières Nations sont confrontés à de nombreux défis liés aux institutions judiciaires du Canada.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Sécurité communautaire et élimination de la violence

L'APN poursuit ses efforts pour attirer l'attention sur la question urgente des femmes autochtones disparues ou assassinées dans tout le Canada, ainsi que sur le besoin d'un plan national d'action pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles autochtones. Un plan d'action national pour éliminer la violence a été présenté et adopté pendant l'Assemblée générale annuelle (AGA) de 2013 à Whitehorse (Yukon) et les efforts se sont poursuivis afin de nouer des partenariats afin que tout soit mis en œuvre pour progresser au niveau des mesures déterminées dans le plan.

Ces efforts font suite à l'engagement personnel pris par les Chefs et les délégués présents à l'AGA de « vivre sans violence et de s'efforcer d'assurer la sûreté et la sécurité de tous les Autochtones – femmes et hommes, filles et garçons ». On peut aussi adhérer à cet engagement en ligne et l'APN continue d'encourager tous les citoyens autochtones et canadiens à prendre part à la campagne « Je promets – Arrêtons la violence » pour souligner la Journée nationale du souvenir des femmes disparues ou assassinées ainsi que la Journée de sœurs par l'esprit, le 4 octobre.

Le Plan d'action national tient compte des présentations et des recommandations qui ont été faites lors du Forum national sur la sécurité communautaire et l'élimination de la violence, co-organisé par l'APN et l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) au mois d'avril 2013. Presque 400 participants ont assisté à ce forum, dont des dirigeants, des travailleurs communautaires et du secteur de la justice, du personnel de soutien et des familles de femmes et jeunes filles disparues ou assassinées. Veuillez consulter www.afn.ca pour voir les présentations et faire des commentaires sur le Plan d'action national pour éliminer la violence.

Dans le cadre du Groupe de travail des ministres des Affaires autochtones, l'APN codirige les travaux en vue d'élaborer un cadre provincial et territorial de coordination pour éliminer la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles autochtones, sur lequel se sont entendus les ministres et les dirigeants autochtones lors de leur rencontre de mai 2014.



L'APN continue de soutenir les travaux du Cercle national autochtone contre la violence familiale (CNACVF) et a récemment fait une présentation sur les activités de l'APN relatives à l'élimination de la violence lors de l'assemblée générale annuelle de cet organisme à Ottawa. L'APN se félicite de la poursuite de la collaboration entre les deux organisations en vue de déterminer les besoins et les priorités en matière de refuges communautaires et d'activités relatives à la fourniture d'abris qui favorisent la prévention de la violence à l'encontre des femmes et des enfants.

Au mois de décembre 2011, l'APN et la GRC ont ratifié un plan de travail sur les personnes autochtones disparues ou assassinées. L'objectif de ce plan de travail était d'instaurer une relation de confiance et de réciprocité entre les parties, dans le but de s'attaquer conjointement au problème des personnes autochtones disparues ou assassinées. Ce plan comprenait la résolution d'affaires depuis longtemps en suspens et d'autres questions afférentes, la prévention de nouveaux cas, et la communication en temps opportun avec les victimes, les familles et les communautés.

En mai 2014, la GRC a dévoilé les résultats d'une récente étude approfondie qui confirme la surreprésentation considérable d'Autochtones parmi les femmes assassinées ou disparues. Les cas et les taux de violence à l'encontre des hommes autochtones sont également plus élevés et l'APN tente d'élaborer une stratégie et des recommandations en vue de garantir la sécurité de tous les citoyens des Premières Nations, ainsi qu'un plan de travail en vue d'en évaluer l'efficacité et de prévoir les prochaines étapes.

Développements en vue d'une enquête nationale

Le soutien continue de croître et on observe un appui exceptionnel en faveur d'une enquête nationale publique sur la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles autochtones, notamment sur celles qui ont été assassinées ou ont disparu.

Le 14 février 2013, le Parlement a voté en faveur de la mise sur pied d'un Comité spécial sur la violence faite aux femmes autochtones (IWFA) afin de mener une enquête sur les taux élevés de violence, en déterminer les causes profondes et proposer des recommandations en vue d'apporter des solutions. Le comité disposait d'un an pour conclure son étude et présenter un rapport. L'APN s'est félicitée du rétablissement du Comité spécial parlementaire après la prorogation du Parlement et a rédigé une lettre ouverte au mois d'août 2013, de concert avec Amnistie internationale et l'AFAC, afin de presser le comité d'entendre tous les témoignages des familles des femmes assassinées ou disparues et de parvenir à des résultats tangibles et concrets. L'APN a fait une présentation devant le comité le 5 décembre 2013.

Le rapport final du Comité spécial a grandement déçu les familles des femmes assassinées ou disparues ainsi que les organismes qui les représentent, et l'APN a commencé à collaborer avec d'autres organisations autochtones afin de définir avec précision la portée et le mandat d'une enquête nationale et de mettre en œuvre, avec l'appui de toute la communauté autochtone, des mesures pour mettre un terme à la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles autochtones.

Lors de leur rencontre avec les dirigeants autochtones en juillet 2013, les premiers ministres ont unanimement appuyé l'appel en faveur de la mise sur pied d'une Commission nationale publique d'enquête. D'autres organisations de la société civile continue de joindre leur voix à cet appel.



Stratégie de justice applicable aux Autochtones

La Stratégie de justice applicable aux Autochtones (SJAA) finance des programmes communautaires importants qui sont dirigés par les communautés. Ces programmes sont axés sur la détermination des peines, les initiatives de justice réparatrice, les services aux victimes et la réinsertion sociale. Ils visent à assurer la sécurité des citoyens des Premières Nations et favorisent une réinsertion positive des contrevenants. Le financement de la SJAA, qui est approuvé tous les cinq ans, a expiré le 31 mars 2012. Il a été renouvelé deux fois depuis cette date, mais à chaque fois pour une période d'un an seulement, et cette incertitude sur le plan du financement a d'importantes retombées négatives pour les communautés des Premières Nations. L'APN continuera de réclamer un soutien permanent et prévisible et l'ancien Chef national Atleo a soulevé cette question directement avec le ministre de la Justice.

Services de police des Premières Nations

Les services de police des Premières Nations jouent un rôle important en matière de sécurité publique dans nos communautés. Malheureusement, ils ne jouissent pas du même respect ou de la même considération que les autres services de police canadiens car, année après année, ils demeurent sous-financés et sont considérés comme des services d'appoint aux services de police provinciaux ou de la GRC plutôt que comme des services de police essentiels.

En dépit de l'évolution des services de police des Premières Nations au fil des années, le programme (ou politique) des services de police des Premières Nations (PSPPN) n'a pas été actualisé pour remédier au sous-financement chronique ou corriger la désignation officielle de nos services de police. Un effort plus soutenu est nécessaire de la part des gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que de la GRC, afin de continuer à édifier des relations de travail à l'échelle régionale et nationale pour pallier les lacunes actuelles des services de police des Premières Nations, à savoir le sous-financement chronique et la désignation officielle, ce qui se traduira par une sûreté et une sécurité accrues pour les communautés et les familles.

L'APN a entamé un dialogue avec Sécurité publique Canada et la GRC en vue de les sensibiliser aux améliorations nécessaires à apporter aux services de polices dans les communautés des Premières Nations, notamment un soutien renforcé aux services de police autonomes.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de militer en faveur d'une commission nationale publique d'enquête sur la violence à l'encontre des femmes et jeunes filles autochtones, y compris une investigation des causes profondes de la violence et des facteurs de prévention.
- Promouvoir le Plan national d'action pour éliminer la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles autochtones ainsi que le cadre provincial et territorial de coordination pour éliminer la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles autochtones.
- Militer en faveur d'un financement permanent et prévisible pour les programmes de justice communautaires, y compris ceux financés par la Stratégie de justice applicable aux Autochtones.
- Poursuivre les activités de défense des intérêts visant la désignation des services de police des Premières Nations en tant que services essentiels assortis d'un financement durable et prévisible.

- 
- Conjointement avec l'Association des chefs de police des Premières Nations et les organisations régionales, déterminer l'ensemble des niveaux actuels des services de police et les lacunes sur le plan de l'efficacité, notamment en ce qui concerne la demande accrue en raison des dispositions législatives du gouvernement du Canada en matière de criminalité.
 - Faciliter des rencontres entre les dirigeants des Premières Nations et le ministre de la Sécurité publique afin d'étudier de nouveaux modèles et de nouvelles méthodes de financement du Programme des services de police des Premières Nations, y compris un financement garanti sur une période de 10 à 20 ans.
 - Évaluer le plan de travail conjoint APN - GRC sur les personnes autochtones disparues et assassinées et proposer des recommandations sur la façon de poursuivre sa mise en œuvre.
- 



LOGEMENT

Le Secrétariat au logement de l'APN milite en faveur d'une amélioration des résultats et des ressources en matière de logement pour les citoyens des Premières Nations qui résident dans leur communauté ou à l'extérieur de celle-ci. Notre objectif est d'obtenir les ressources adéquates pour faire en sorte que les citoyens des Premières Nations jouissent de conditions de vie sûres, sécuritaires et durables.

Nous poursuivons cet objectif au moyen de l'analyse des politiques existantes, en réclamant des changements et en travaillant étroitement avec des intervenants régionaux en matière de logement et le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures afin de recueillir des commentaires et des avis. Nos activités comprennent :

- militer pour des logements adéquats afin de répondre aux besoins de tous les citoyens des Premières Nations, qu'ils résident dans leur communauté ou à l'extérieur de celle-ci;
- recherche et collecte de données;
- faciliter les discussions avec les ministères fédéraux et les informer des défis en matière de logement;
- servir de tribune pour favoriser le partage d'informations relatives aux initiatives et programmes émergents dans tout le Canada en vue d'aider les Premières Nations;
- analyser les politiques et militer pour leur amélioration;
- amorcer des discussions;
- analyser et partager les informations relatives aux lois qui ont une incidence sur les Premières Nations.

Les programmes fédéraux ne répondent pas aux besoins en matière de logement, pas plus qu'ils ne contribuent à réduire le manque de logements dans les communautés des Premières Nations. Entre 2010 et 2034, selon les estimations, il manquera 130 000 logements, 44 pour cent des logements existants nécessiteront des réparations majeures et 18 pour cent devront être remplacés. On retrouve de la moisissure dans de nombreux logements. Le gouvernement fédéral a mis en place une stratégie pour déterminer la présence de moisissure, mais sans y remédier. Plusieurs Premières Nations ont été confrontées à des inondations. En date du 4 avril 2014, on comptait 1897 citoyens des Premières Nations déplacés au Manitoba, et 1057 en Alberta en raison des inondations de 2011 et 2013.

L'augmentation des taux d'assurance fait qu'il est pratiquement impossible pour les citoyens des Premières Nations d'assurer leur résidence. L'aide au logement pose problème dans certaines provinces, ce qui accroît le fardeau financier des Premières Nations en ce qui concerne le maintien du parc de logements.

Faits

- Dans un rapport daté de mars 2012, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) a estimé que 130 197 nouvelles unités seraient nécessaires entre 2010 et 2034 pour répondre aux besoins en matière de logement et à la croissance des familles, que 11 855 unités devraient être remplacées pour pallier la détérioration du parc et que des rénovations majeures devraient concerner entre 8261 et 10 861 unités.
- De la moisissure est présente dans les résidences de 43,5 pour cent des adultes atteints d'asthme et de 52 pour cent des adultes souffrant de bronchite chronique (Enquête régionale sur la santé – phase II).
- Actuellement, 23,4 pour cent des adultes des Premières Nations vivent dans des logements surpeuplés. Un logement est considéré surpeuplé lorsque les conditions suivantes ne sont pas respectées : pas plus de deux personnes par chambre à coucher, une chambre séparée pour les parents, aucun partage de chambre à coucher

dans le cas d'enfants de sexe différent âgés de 5 ans ou plus, une chambre à coucher séparée pour les membres de la famille célibataires âgés de 18 ans ou plus.

- Environ 1036 logements devraient être affectés lorsque 3 pour cent des ententes avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de l'article 95 viendront à échéance d'ici la fin de 2013.
- Environ 1103 rénovations dans le cadre du Programme d'aide à la remise en état des logements sont attendues en 2013, 788 en 2014 et 523 en 2015, 2016 et 2017.

Pour de plus amples informations relatives au logement, veuillez consulter le site Web de l'APN à l'adresse suivante : <http://www.afn.ca/index.php/fr/secteurs-de-politique/logement/ressources-et-mises-a-jour/fiche-de-renseignements>.

Résolutions

Plusieurs résolutions de l'APN portent sur le besoin pressant de logements sains, sûrs et adéquats pour les Premières Nations. Ces résolutions appellent l'APN à exiger du gouvernement fédéral qu'il respecte l'autorité juridictionnelle des Premières Nations et leurs organisations dûment mandatées dans l'exercice de leurs rôles et de leurs responsabilités en matière de logement.

Les résolutions appellent aussi le gouvernement à assumer sa responsabilité fiduciaire de fournir des logements, conformément au droit issu de traités à un abri. Le gouvernement a décidé de considérer le logement comme une obligation sociale et non comme une obligation fiduciaire fondée sur les droits issus des traités. Un grand nombre de résolutions ont contribué à l'élaboration de l'approche actuelle de l'APN à l'égard du logement, qui demande un engagement plus direct des Premières Nations dans l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale sur le logement des Premières Nations, fondée sur les droits.

- Résolution 81/2008 – Évaluation du logement des Premières Nations
- Résolution 83/2011 – Faire du logement une priorité nationale
- Résolution 19/2012 – Élaboration d'une stratégie nationale sur le logement des Premières Nations
- Résolution 15/2013 – Mise en œuvre d'une stratégie nationale sur le logement des Premières Nations
- Résolution 16/2013 – Transfert du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations sous le contrôle des Premières Nations

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Habitat pour l'humanité (HfH) et l'APN ont officialisé une déclaration de partenariat le 5 décembre 2011 en vue d'étudier les possibilités d'aider les Premières Nations intéressées à améliorer leurs programmes actuels de logement au moyen du programme de logement autochtone offert par l'entremise de HfH. En vertu de cette déclaration de partenariat, HfH et l'APN ont mis sur pied un comité composé de volontaires afin de superviser les travaux devant être entrepris dans le cadre de l'entente et d'évaluer leur efficacité. L'objectif de l'APN est d'engager les Premières Nations dans le programme de logement autochtone offert par HfH.



Stratégie nationale sur le logement des Premières Nations (SNLPN)

La SNLPN est un document évolutif qui sera étoffé au fil du temps en fonction des commentaires des intervenants. Ce document a été partagé avec les trois Conseils, le Comité exécutif de l'APN et les techniciens en logement de l'APN, puis présenté lors des réunions du Comité régional sur le logement (Ontario et Atlantique) et de la Conférence nationale et foire commerciale sur les infrastructures des Premières Nations.

On peut consulter la SNLPN sur le site Web de l'APN à l'adresse suivante : <http://www.afn.ca/index.php/fr/secteurs-de-politique/logement/principales-questions-et-activites/strategie-nationale-pour-le-logement-des-premieres-nations>.

Les travaux avec HfH et la Fondation Frontières, la recherche sur la construction de maisons à charpente de bois, l'étude d'hypothèques exemptes d'intérêts (selon le modèle musulman) et des fonds de crédit renouvelable permettent de mieux prioriser la stratégie sur le plan de la construction alternative de logements, du financement et des possibilités de partenariats. L'étude des modèles de logement, des nouvelles pratiques novatrices ainsi que les recherches vont se poursuivre.

Comité national de liaison en matière de logement (CNLL)

Le CNLL est composé de représentants d'AADNC, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et de Santé Canada, de techniciens régionaux en logement de l'APN et de l'APN. Les objectifs du CNLL sont de soutenir les Premières Nations et les organisations des Premières Nations dans leurs rôles et responsabilités en matière de logement, cerner les problèmes de logement et fournir des conseils sur les politiques générales et des processus élargis en vue d'améliorer les résultats en matière de logement dans les réserves, y compris sur les terres visées par un traité et les territoires autonomes des Premières Nations, ainsi que de servir de tribune permanente pour l'échange d'informations sur les questions relatives au logement des Premières Nations et la formulation de recommandations aux autorités en ce qui a trait aux programmes, politiques et pratiques qui contribueront à améliorer les résultats en matière de logement pour les Premières Nations. Santé Canada préside actuellement le CNLL pour 2014.

Une séance facilitée de stratégie s'est déroulée à Toronto les 6 et 7 février 2014 et a réuni le CCLI, le groupe de travail technique de l'APN et les membres du CNLL (sans la participation de Santé Canada) en vue d'élaborer une stratégie à la suite des résultats de l'évaluation de la politique de 1996 sur le logement dans les réserves, discuter des défis en matière de logement et fournir des mises à jour sur les travaux entrepris par les partenaires et sur le soutien qu'ils apportent dans leurs régions respectives. On peut se procurer le procès-verbal de cette réunion conjointe en faisant la demande auprès des membres du CCLI, des techniciens en logement de l'APN ou du personnel du secteur du logement de l'APN.

Projet pilote entre l'APN, la Première Nation Atikameksheng Anishnawbek (PNA) et Holmes Group (HG)

En juillet 2010, l'APN a ratifié une déclaration de partenariat avec le Groupe Holmes en vue de rechercher et de s'associer avec une communauté des Premières Nations (Atikameksheng Anishnawbek) en Ontario pour édifier une subdivision communautaire et de logements (le « projet pilote »). Ce projet pilote comporte plusieurs

volets et intègre la rénovation d'unités existantes de logement, la construction de nouvelles unités et d'édifices communautaires (installations d'eau et d'eaux usées, écoles et bureaux administratifs), en y incorporant des technologies et des sources d'énergie vertes. Ce projet doit conduire au développement d'un outil de planification communautaire des Premières Nations, à la mise sur pied d'un centre d'excellence en matière de logement, ainsi qu'à l'élaboration de normes communes de logement vertes des Premières Nations, récemment rebaptisées normes de développement durable des Premières Nations (NDDPN).

Tel qu'annoncé par le Chef Steve Miller lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN en décembre 2013, les NDDPN sont en voie d'être achevées. Une présentation a été faite à cet égard à l'occasion de la Conférence nationale et foire commerciale sur les infrastructures des Premières Nations et un dévoilement au public est prévu en juillet 2014.

On peut consulter la déclaration de partenariat sur le site Web de l'APN à l'adresse suivante (en anglais seulement pour l'instant) : <http://www.afn.ca/index.php/en/policy-areas/housing/key-issues-activities/holmes-group-atikameksheng-anishnawbek-project>.

Allocation-logement (à des fins résidentielles)

L'APN s'efforce de résoudre la situation conflictuelle en matière d'allocation-logement dans le cadre du programme d'aide au revenu. À l'heure actuelle, les Premières Nations dont les communautés bénéficient du Programme de logement à but non lucratif (article 95) de la SCHL sont admissibles à l'allocation-logement tant que l'hypothèque n'est pas complètement remboursée. Cependant, si la Première Nation met en œuvre un régime universel de location dans la communauté, alors les locataires qui occupent ces logements demeurent admissibles à l'allocation-logement. De même, les logements appartenant à une bande ou autofinancés peuvent aussi donner lieu au versement de l'allocation-logement de la part de prestataires de l'aide au revenu. Les avantages de ces mesures se matérialiseront dans les budgets consacrés au logement, alors que les Premières Nations pourront alors percevoir un loyer de la part de ces locataires et l'utiliser à leur tour pour l'entretien, les réparations et une possible élimination de la moisissure. Une rencontre a eu lieu avec AADNC afin de demander par écrit une confirmation de ce que les Premières Nations qui adopteront un régime universel de location seront admissibles à l'allocation-logement. Les régions concernées se trouvent principalement dans les Prairies, mais les régions Atlantique et de la Colombie-Britannique sont aussi visées.

Fonds pour les logements du marché destinés au Premières Nations (FLMDPN)

Les administrateurs du FLMDPN ont informé l'APN de ce qui suit en date du 31 mars 2014 :

- 126 Premières Nations ont recours au Fonds;
- 56 Premières Nations ont vu leur demande approuvée en vue d'un crédit accru et du développement de leurs capacités – plus de 621 millions de dollars de crédit ont été approuvés;
- 32 Premières Nations ont vu leur demande approuvée en vue du développement de leurs capacités seulement, et elles s'efforcent de devenir admissibles à un crédit accru;
- 38 Premières Nations sont en cours d'évaluation;
- Des prêts pour 55 logements ont été garantis par le Fonds;



- Parmi les Premières Nations qui ont recours au Fonds, plus de 60 d'entre elles ont eu accès au financement du développement de leurs capacités dans le cadre de plus de 500 initiatives.

L'ancien Chef national Atleo a rencontré le président du conseil des fiduciaires, John Beaucage, en compagnie de membres du personnel de l'APN pour discuter du programme existant et obtenir l'engagement des fiduciaires du FLMDPN de travailler avec l'APN en vue d'étudier un possible transfert du Fonds sous le contrôle des Premières Nations et d'améliorer la communication le concernant afin de générer un intérêt accru au sein des Premières Nations. Cette disposition visant « l'étude d'un transfert éventuel de la responsabilité du mandat du Fonds et de l'obligation de rendre compte y étant liée » figure dans l'entente relative à l'« Acte de fiducie ».

Comité sur la qualité de l'air intérieur dans les logements des Premières Nations

L'APN a participé activement au Comité sur la qualité de l'air intérieur dans les logements des Premières Nations. À titre de partenaire, l'APN a collaboré avec la SCHL à l'élaboration d'un outil (e-CSAT) en vue de permettre aux Premières Nations de procéder à une auto-évaluation de la moisissure dans les logements. L'APN travaille avec la SCHL à promouvoir cet outil et à faire en sorte que toutes les parties en tirent avantage, c.-à-d. le gouvernement fédéral et les Premières Nations. Cet outil aidera les communautés à mieux comprendre la portée et les causes des problèmes de moisissure dans chaque logement et dans l'ensemble de la communauté, à déterminer quels sont les logements qui nécessitent une attention immédiate et à mettre en œuvre une stratégie efficace de remise en état. Une demande de financement a été soumise à AADNC pour soutenir ce projet.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Travailler avec le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) pour garantir l'accès à des données fiables en ce qui a trait à la situation en matière de logement à l'échelle nationale.
- Poursuivre la recherche sur les exigences de construction de maisons en rondins et en bois équarri.
- Rédiger un projet de protocole d'entente soulignant la volonté et l'engagement tant de l'APN que du FLMDPN de travailler ensemble en vue d'amorcer des discussions sur le transfert du Fonds sous le contrôle des Premières Nations.
- Étudier des possibilités de partenariats avec d'autres organisations telles que la Fondation Frontières.
- Poursuivre l'étude des exigences nouvellement annoncées par la SCHL en matière de conformité par rapport à l'inspection des édifices dans le cadre du programme de logement social régi par l'article 95. Une lettre soulignant les préoccupations des Premières Nations a été adressée au ministre Jason Kenney ainsi qu'au président de la SCHL.
- Poursuivre les recherches dans les domaines suivants : assurance, possibilités de financement alternatif, nouvelles techniques de construction, processus d'éviction et autres défis.
- Favoriser une plus grande prise de conscience et une meilleure compréhension des besoins pressants des Premières Nations en matière de logement et encourager les investissements et l'octroi de ressources adéquates.
- Continuer de soutenir et de modéliser les pratiques prometteuses issues du Projet pilote APN-Holmes Group-Atikameksheng Anishnawbek.

EAU ET INFRASTRUCTURES

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Stratégie nationale des Premières Nations sur l'eau

La résolution n° 45/2012 enjoint l'Assemblée des Premières Nations (APN) de poursuivre ses efforts pour favoriser la discussion et de solliciter les avis des Premières Nations, des groupes de travail techniques régionaux et d'autres organisations pour parvenir à une version exhaustive d'une Stratégie nationale des Premières Nations sur l'eau (SNPNE), sous la supervision du Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures. De plus, la résolution n° 81/2012 enjoint l'Assemblée des Premières Nations à se conformer aux protocoles appropriés, à veiller à ce des cérémonies soient prévues pour rendre hommage aux esprits de l'eau et à faire en sorte que notre travail soit fait de façon adéquate et respectueuse.

Une version actualisée de la Stratégie et une ébauche de la Déclaration des Premières Nations sur l'eau ont été présentées à l'Assemblée générale annuelle 2013 (AGA). L'APN continue de recueillir des suggestions pour améliorer la Stratégie et la Déclaration. L'ébauche de la Déclaration des Premières Nations sur l'eau a été présentée au Sommet des jeunes en novembre 2013, à Saskatoon, afin d'obtenir l'avis des jeunes. Une version révisée de la Déclaration, comprenant les suggestions des jeunes, a été distribuée à la Conférence nationale et Foire commerciale sur les infrastructures des Premières Nations de l'APN, qui s'est tenue à Toronto du 3 au 5 février 2014.

Dans le cadre de la SNPNE, l'APN élabore un outil de localisation des bassins hydrographiques afin de fournir des renseignements sur l'eau et les bassins hydrographiques aux Premières Nations. L'outil montrera les liens qui existent entre les bassins hydrographiques, les communautés des Premières Nations et les activités. Il aidera aussi les Premières Nations à élaborer des plans de gestion des bassins hydrographiques et un plan de protection de l'eau de source. Cet outil servira également à surveiller les conséquences des changements climatiques et permettra aux Premières Nations de faire connaître leurs effets sur leur environnement ainsi que leurs pratiques d'adaptation. Il encouragera l'échange d'expériences et de connaissances entre les communautés participantes. L'APN cherche activement des ressources supplémentaires pour financer la continuation de ce projet.

Infrastructures relatives à l'eau et aux eaux usées

Le budget de 2014 a prévu 323,4 millions de dollars, étalés sur deux ans, pour continuer le Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations.

Le budget de 2014 a de nouveau annoncé les fonds du budget de 2013 – 155 millions de dollars, étalés sur 10 ans, pour les infrastructures des Premières Nations dans le cadre du nouveau Fonds Chantiers Canada. Cela représente 15,5 millions de dollars par an pendant les dix prochaines années. Ce montant sera combiné avec l'allocation du Fonds de la taxe sur l'essence des Premières Nations, soit environ 26 millions de dollars par an. Ainsi, un montant total de 42 millions de dollars sera disponible chaque année dans le cadre du Fonds d'infrastructure pour les Premières Nations (FIPN) renouvelé. Le FIPN précédent a reçu plus d'inscriptions que prévu, ce qui indique un besoin énorme de financement pour les infrastructures communautaires. Le Fonds de la taxe sur l'essence, qui se terminait en 2014 pour les municipalités, doit se poursuivre au-delà de 2014, tel que cela a été garanti en 2011.



Étant donné qu'aucune déclaration officielle semblable n'a été faite concernant la poursuite du Fonds au-delà de 2014 pour les Premières Nations, il semblerait que la portion du Fonds de la taxe sur l'essence des Premières Nations soit prévue pour les municipalités. Les fonctionnaires d'AADNC se sont engagés à confirmer par écrit la poursuite de la Fonds de la taxe sur l'essence pour les Premières Nations, comme c'est le cas pour les municipalités.

AADNC a demandé aux communautés des Premières Nations de travailler avec ses bureaux régionaux à la sélection des projets admissibles en vertu du FIPN (Fonds de la taxe sur l'essence) dans leurs Plans nationaux d'investissement dans l'infrastructure des Premières Nations (PNIIPN). Étant qu'il s'agit d'une année de transition, les bureaux régionaux d'AADNC peuvent encore accepter des propositions. Les Premières Nations sont invitées à s'informer davantage auprès de leurs bureaux régionaux d'AADNC respectifs. L'administration centrale gèrera la portion du Fonds Chantiers Canada du FIPN, s'élevant à 15,5 millions de dollars par an, qui sera affectée à de grands projets réunissant plusieurs intervenants et s'étalant éventuellement sur plusieurs années. Toute portion de ce fonds qui ne sera pas investie dans ces projets sera répartie parmi les régions selon les mêmes pourcentages du Fonds de la taxe sur l'essence du FIPN. AADNC met à jour son site Web consacré au FIPN.

Le tableau d'affectation annuelle du Fonds de la taxe sur l'essence, qui englobe la portion des Premières Nations, est présenté à : <http://www.infrastructure.gc.ca/prog/gtf-fte-tab-fra.html>.

Évaluation du Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations

AADNC a terminé l'évaluation de l'efficacité et de la pertinence du Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations. L'APN a participé aux activités, en tant que membre du groupe de travail, avec la Direction générale des infrastructures communautaires (DGIC) d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.

L'évaluation a permis de déterminer si le programme s'avère efficace depuis qu'il a remplacé la Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations (SGEPN), en 2008. AADNC a approuvé le rapport en septembre. Santé Canada a aussi approuvé le rapport ainsi que le plan d'action. L'affichage sur le Web et la publication de l'évaluation sont en attente.

Groupe de travail de Pikangikum (Amis de Pikangikum)

Le Groupe de travail de Pikangikum (GTP), un groupe d'action sociale dont l'APN est membre, a obtenu un financement pour installer des systèmes d'eau et d'eaux usées dans dix habitations au sein de la Première Nation de Pikangikum. Le GTP envisage de continuer à amasser des fonds pour poursuivre son travail dans la communauté.

Le directeur adjoint du secteur du logement, des infrastructures et de la gestion des urgences de l'APN participe aux activités du GTP en donnant des conseils dans des dossiers techniques et au sujet des programmes gouvernementaux susceptibles de répondre aux besoins de la communauté.

En novembre 2013, l'ancien Chef national Atleo est venu s'entretenir avec le Chef et Conseil, les aînés, les enseignants et les élèves de la communauté. Il a pu constater le travail effectué par le GTP : l'achat et l'installation de dix citernes d'eau et réservoirs d'entreposage des eaux usées.

Programme de partenariat en infrastructures communautaires

Les travaux entamés avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans le projet du Programme de partenariat en infrastructures communautaires, qui est financé par AADNC, se sont poursuivis. Le projet a permis de mettre au point une trousse d'outils – qui fait actuellement l'objet d'une deuxième révision – pour intensifier les relations entre les Premières Nations et les municipalités voisines dans l'ensemble du Canada en favorisant la conclusion d'ententes de services communs — en particulier ceux liés à l'infrastructure de distribution d'eau et de traitement des eaux usées. Le projet continue d'encourager les Premières Nations et les collectivités voisines à assister à des ateliers facilités par la FCM. Le financement prévu pour l'exercice 2014-2015 n'a pas encore été obtenu et les travaux ont été interrompus.

Inspections pour la prévention des incendies

Le 28 juillet 2012, les responsables du Programme du travail de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) avaient signalé à AADNC qu'ils allaient supprimer le service des premières inspections des édifices publics dans les communautés des Premières Nations le 31 mars 2014. AADNC a hérité de la responsabilité d'assurer les services d'inspection pour la prévention des incendies et d'ingénierie de la prévention des incendies. Selon des renseignements récents, AADNC intégrera le processus d'inspection dans le système de rapports sur la condition des biens (SRCB).

À partir de 2014-2015, les inspecteurs de bâtiments du SRCB doivent posséder les qualifications et les connaissances requises par le Code du bâtiment et le Code national de prévention des incendies. Ils doivent être en mesure de repérer toute imperfection, considérée comme telle par les codes, et de formuler des recommandations pour les corriger. Dorénavant, les imperfections liées au Code national de prévention des incendies feront l'objet d'un suivi, à l'instar de toutes les autres imperfections énumérées par le SRCB, et les Premières Nations devront indiquer la façon dont elles comptent les corriger dans leurs Plans nationaux d'investissement dans l'infrastructure des Premières Nations – qui sont mis à jour annuellement.

Stratégie de protection des Premières nations contre les incendies

L'Association des pompiers autochtones du Canada a présenté des recommandations à AADNC concernant des domaines prioritaires dans le cadre d'une stratégie renouvelée de protection contre les incendies. L'objectif est de recentrer les activités sur des résultats tangibles et mesurables. Les activités proposées comprennent l'amélioration de la prévention de l'incendie, le renforcement des inspections, l'étude de possibilités d'améliorer la conformité aux codes d'infrastructures dans les réserves et la modernisation des niveaux de service de la protection contre l'incendie du ministère (qui fournit un appui dans divers domaines, dont l'investissement dans les immobilisations et la formation). AADNC et l'Association des pompiers autochtones du Canada continuent de discuter des mises à jour concernant la stratégie et envisagent de présenter une version actualisée à la fin de l'été ou au début de l'automne.

Conférence nationale et Foire commerciale sur les infrastructures des Premières Nations

L'APN a organisé avec énormément de succès la Conférence nationale et Foire commerciale sur les infrastructures des Premières Nations du 3 au 5 février 2014, à Toronto. La Conférence comprenait des présentations sur le financement d'infrastructures communautaires, les partenariats publics-privés et d'autres possibilités



d’approvisionnement, des approches en matière de logement durable, des technologies novatrices pour des petits systèmes d’eau et d’eaux usées, la connectivité et d’autres sujets. L’évènement englobait aussi une foire commerciale réunissant 50 exposants issus de tous les domaines de l’infrastructure communautaire. La Conférence a attiré plus de 500 délégués, animateurs, invités et exposants. Le discours d’ouverture de l’ancien Chef national Shawn Atleo et celui de la première ministre de l’Ontario, Kathleen Wynne (prononcé pendant le déjeuner), ont été des moments marquants de la Conférence. D’après les formulaires d’évaluation, les participants demandent surtout que cette conférence devienne une activité annuelle. L’organisation d’une autre conférence nationale sur les infrastructures en 2014-2015 a été proposée à AADNC. Les présentations sont réunies à : <http://www.afn.ca/index.php/fr/conference-nationale-et-foire-commerciale-sur-les-infrastructures-des-premieres-nations>.

Le Groupe consultatif technique sur l’eau des Premières Nations de l’APN (GCTEPN) a tenu une réunion pendant la Conférence afin de discuter de la façon dont les régions se préparent en vue du prochain règlement sur l’eau découlant de la *Loi sur la salubrité de l’eau potable des Premières Nations*. Les membres du Groupe ont abordé divers sujets préoccupants, tels que les communautés faisant l’objet d’un avis de faire bouillir l’eau qui n’ont pas les moyens de se conformer au nouveau règlement, l’absence d’affectation de ressources, la gestion des installations et la conformité ou application du nouveau règlement. De nombreuses régions ont convenu que le meilleur moyen de se préparer au prochain règlement était d’influer sur son élaboration. L’APN a préparé une proposition pour tenir un atelier national sur l’élaboration du règlement.

Étude du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur le logement et les infrastructures des Premières Nations

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a invité des personnes à présenter des renseignements généraux sur la vaste question du financement des infrastructures dans les réserves, en particulier des projets d’immobilisations, des écoles et des habitations. Les audiences ont commencé en novembre 2013 par des présentations d’AADNC et de la SCHL. Elles se sont poursuivies pendant l’hiver avec des présentations de l’Association nationale des agents de bâtiment des Premières Nations, du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations, du Conseil de gestion financière des Premières Nations, de Santé Canada, des Instituts de recherche en santé du Canada (ITSC) et du Bureau du vérificateur général du Canada. Les audiences ont pris fin le 11 février 2014 par les présentations de l’ancien Chef Atleo, de la Chef Madeline Paul, Première Nation d’Eagle Village (Québec), et du Chef Glen Hudson, Première Nation de Peguis (Manitoba). Après avoir entendu toutes les présentations, le Comité sénatorial a décidé de lancer une étude officielle sur le sujet et a invité plusieurs des personnes ayant donné une présentation à se présenter devant le Comité.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de soutenir les services de prévention des incendies dans les communautés des Premières Nations ainsi que les efforts et les activités des organisations de lutte contre les incendies dûment mandatées, conformément à la résolution n° 33/2011.
- Continuer de surveiller et de soutenir les activités entourant la *Loi sur la salubrité de l’eau potable des Premières Nations* ainsi que les Premières Nations dans leur préparation à l’application de la loi. Continuer de discuter avec le GCTEPN afin de synchroniser les efforts régionaux.
- Continuer de mettre en œuvre la Stratégie nationale sur l’eau des Premières Nations, en diffusant des comptes rendus au besoin, et de soutenir la Déclaration nationale sur l’eau des Premières Nations.

- 
- Continuer de participer aux activités du Comité consultatif sur la politique générale relative au transport des marchandises dangereuses.
 - Étudier les possibilités de financement pour mettre au point un outil de localisation des bassins hydrographiques pour les Premières Nations.
 - Continuer de participer aux activités du Comité directeur du Programme de partenariat en infrastructures communautaires de la Fédération canadienne des municipalités.
 - Suivre les progrès accomplis dans le cadre de l'étude sur le logement et les infrastructures des Premières Nations du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.
 - Continuer de demander une augmentation du financement des infrastructures, de faciliter la recherche d'autres options de financement, d'établir des liens avec les processus et systèmes technologiques innovateurs afin d'assurer une gestion rentable des infrastructures et d'offrir des possibilités de partage de l'information et d'établissement de relations par l'intermédiaire de conférences, de foires commerciales, de séminaires et d'autres types de réunions.
 - Surveiller l'évolution des différentes propositions de projets qui ont été présentées par le secteur du logement, des infrastructures et de la gestion des urgences.
- 



GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

L'APN demande plus de considération et une implication plus importante dans la gestion des situations d'urgence des Premières Nations avant, pendant et après les événements subis par les communautés. Pour cela, il est nécessaire d'analyser les politiques et procédures en vigueur – afin de s'assurer que le point de vue des Premières Nations est entendu et que tous les niveaux d'intervention possèdent des données à jour – et de recommander et demander la mise en œuvre des changements requis.

L'APN s'emploie à obtenir plus de considération à l'égard de la gestion des situations d'urgence :

- En demandant des services d'intervention d'urgence et de gestion des situations d'urgence équitables et adéquats;
- En facilitant la discussion sur l'intervention d'urgence et la gestion des situations d'urgence;
- En analysant les politiques et en demandant un changement, une amélioration et la participation des Premières Nations dans les dossiers qui les concernent directement;
- En lançant et en engageant une discussion sur les questions actuelles en matière d'intervention d'urgence et de gestion des situations d'urgence concernant les Premières Nations;
- En communiquant les résultats d'analyses et les connaissances concernant l'intervention d'urgence et la gestion des situations d'urgence aux divers groupes et organismes des Premières Nations.

Il existe diverses ententes ou divers accords de financement entre AADNC et les provinces qui portent sur la prestation de services de gestion des situations d'urgence pour les communautés des Premières Nations. Ces accords veillent à ce que les Premières Nations aient accès à des services d'assistance d'urgence comparables à ceux fournis aux autres collectivités non membres des Premières Nations de leur province.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences (CSRGU)

L'APN est membre du Groupe de travail autochtone qui fait partie du CSRGU. Elle contribue à la rédaction de *l'Énoncé des principes de gestion des urgences dans les communautés autochtones, des Lignes directrices d'élaboration des ententes sur les services de gestion des urgences dans les réserves des communautés des Premières Nations au Canada* et du mandat du Groupe de travail.

Le 8 avril 2014, les participants de l'APN et de l'Inuit Tapiriit Kanatami ont été exclus du Groupe de travail autochtone du CSRGU. Ainsi, ce groupe, qui doit représenter trois entités autochtones, se voit priver de deux représentants sur trois. L'APN a demandé la tenue d'une réunion avec la Direction de la gestion des urgences d'AADNC afin d'obtenir plus d'explications quant à la raison de cette décision.

L'APN a travaillé en toute bonne foi avec AADNC afin d'améliorer et garantir la capacité d'intervention des Premières Nations en cas d'urgence, de surveiller les cas d'urgence et de demander de meilleurs moyens pour les citoyens des Premières Nations vivant dans des conditions dangereuses naturelles, technologiques ou provoquées par l'activité humaine. Cet événement récent suscite des questions, à savoir : quelles mesures seront prises pour engager des discussions régionales avec les Premières Nations au sujet de l'établissement d'ententes entre les gouvernements

fédéral et provinciaux? Est-ce que ces mesures seront prises? De quelle façon les services d'intervention d'urgence et de gestion des situations d'urgence seront-ils en fin de compte fournis? L'APN s'efforcera de convaincre ses homologues fédéraux d'inclure les Premières Nations dans tous les dossiers concernant les Premières Nations et la gestion des situations d'urgence.

Groupe de travail sur les affaires autochtones

L'APN participe à des travaux avec les ministres des Affaires autochtones provinciales et territoriales du Groupe de travail sur les affaires autochtones. Ces travaux portent sur divers aspects de la gestion des urgences et de l'intervention d'urgence des Premières Nations et sur l'élaboration d'un plan d'action destiné à évaluer et à déterminer les lacunes et pénuries entre les Premières Nations, les gouvernements provinciaux et divers organismes de gestion des urgences.

Notifications d'urgence d'AADNC

Dans le cadre d'une collaboration avec la Direction de la gestion des urgences et des dossiers (DGUID) d'AADNC, l'APN a rapidement fait parvenir des avis aux régions représentantes sur des questions d'urgence concernant les Premières Nations sur le plan tant régional que national. Afin de faciliter le processus, l'APN engagera des techniciens régionaux pour parfaire le processus de gestion des urgences parmi les Premières Nations.

Transports Canada et Association des chemins de fer du Canada

L'APN surveille le régime de transport ferroviaire de Transports Canada et les récentes directives en matière de sécurité émises par ce dernier concernant les marchandises dangereuses et leur transport, les modes d'intervention d'urgence, la réception de marchandises dangereuses en granulats et leur applicabilité dans les 114 Premières Nations dont la communauté ou le territoire est traversé ou contourné par des voies ferrées réglementées par le gouvernement fédéral.

L'APN a établi une relation avec l'Association des chemins de fer du Canada (ACC). Elle attend l'approbation d'une proposition de financement qui porte sur un cours d'intervention d'urgence ferroviaire mis au point par Transports Canada et l'ACC et destiné au personnel d'urgence (police, pompiers et services médicaux d'urgence). Ce cours renforcera les capacités de gestion des urgences et d'intervention de Premières Nations dont la communauté ou le territoire est traversé ou contourné par une voie ferrée.

Croix-Rouge canadienne

L'APN continue d'entretenir une relation avec la Croix-Rouge canadienne. En collaboration avec le Secrétariat à la santé et au développement social de l'APN, elle révisé l'actuel protocole d'entente liant les deux organisations afin de le transformer en un « accord de coopération » comprenant un volet plus opérationnel.



Réseau de gestion des urgences des Premières Nations

Le réseau de gestion des urgences des Premières Nations (EMnet) est en développement permanent. Il comprend des représentants régionaux de l'APN titulaires d'un dossier ou d'un poste relatif à la gestion des urgences, des techniciens de la santé des Premières Nations, des membres du Groupe consultatif technique des Premières Nations sur l'eau (GCTPNE) et des membres de diverses organisations fédérales ainsi que des organismes non gouvernementaux, telle la Croix-Rouge canadienne.

Le réseau EMnet aidera les communautés des Premières Nations à mettre en place leurs processus de gestion des urgences et d'intervention en communiquant des renseignements, des pratiques exemplaires et des possibilités de renforcement des capacités et de formation. Tous les renseignements recueillis sont consignés dans la section consacrée à la gestion des situations d'urgence du site Web de l'APN.

Un financement a été demandé pour tenir un forum et aider à élargir l'envergure du réseau EMnet en vue d'inclure les différents organismes provinciaux de gestion des urgences. Ce travail est aussi destiné à améliorer les stratégies visant la mise en place d'un processus lié aux quatre piliers de la gestion des urgences, à renforcer les capacités des Premières Nations en créant un poste de coordonnateur communautaire des interventions d'urgence et à chercher des approches pour faire davantage participer les communautés.

Réseau canadien d'étude des risques et dangers

L'APN a établi une relation avec le Réseau canadien d'étude des risques et dangers (RCERD). Elle a récemment collaboré aux activités du Réseau à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle du RCERD, à Regina, en Saskatchewan, en mettant sur pied avec succès un volet autochtone pour la conférence. Grâce à cette initiative, l'APN s'est vue inviter à devenir un membre associé au sein du conseil d'administration du RCERD et à continuer la mise sur pied du volet autochtone.

PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- L'APN insistera pour maintenir sa présence au sein du Groupe de travail autochtone du CSRGU afin que les points de vue et les besoins des Premières Nations soient représentés.
- L'APN continuera d'établir des relations et poursuivra ses activités de réseautage afin de coordonner les efforts de gestion des situations d'urgence entre les régions, les organisations et les communautés représentées ainsi qu'avec les organismes fédéraux et provinciaux. Elle s'adressera aux Premières Nations afin de continuer les activités de perfectionnement des connaissances et des capacités et d'offrir éventuellement de la formation.
- L'APN demandera l'approbation de la proposition de financement continu du réseau de gestion des urgences des Premières Nations (EMnet).
- S'il y a lieu, l'APN continuera de fournir des comptes rendus et des rapports sur ses activités à AADNC, s'emploiera à obtenir la participation et l'appui d'autres ministères fédéraux et établira une relation plus concertée avec la Direction de la gestion des urgences d'AADNC dans des dossiers et des efforts liés aux situations d'urgence.

États financiers consolidés de

**La Fraternité des Indiens
du Canada**

31 mars 2014

PROJET

La Fraternité des Indiens du Canada

31 mars 2014

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1-2
État consolidé des revenus et des dépenses.....	3
État consolidé de la situation financière.....	4
État consolidé de l'évolution de l'actif net.....	5
État consolidé des flux de trésorerie.....	6
Notes complémentaires aux états financiers consolidés.....	7-12
Annexe 1 – État des revenus et des dépenses - Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC).....	13-15
Annexe 2 – État des revenus et des dépenses - autres organismes de financement.....	16-17
Annexe 3 – État des revenus et des dépenses - Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada.....	18

PROJET

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil de direction de
La Fraternité des Indiens du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Fraternité des Indiens du Canada (la "corporation"), qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2014 et les états consolidés des revenus et des dépenses, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Le 13 juillet 2014

PROJET

La Fraternité des Indiens du Canada

État consolidé des revenus et des dépenses
de l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Revenus		
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) (annexe 1)	10 212 639	11 238 656
Sécurité publique (annexe 2)	76 377	19 849
Justice de l'Alberta et Solliciteur général (annexe 2)	10 000	-
Justice du Canada (annexe 2)	112 320	10 120
Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDC) (annexe 2)	250 000	250 000
Environnement Canada (annexe 2)	287 351	277 000
Commission de coopération environnementale (annexe 2)	50 151	75 000
Société de gestion des déchets nucléaires (annexe 2)	230 654	142 962
Santé Canada (annexe 2)	3 517 736	3 414 270
Partenariat canadien contre le cancer (PCCC) (annexe 2)	210 828	37 289
Pêches et océans Canada (annexe 2)	575 956	573 440
Université du nord de la Colombie-Britannique (UNCB)	-	89 900
Tous les autres organismes de financement (annexe 2)	1 324 006	1 328 636
Fonds en fiducie (annexe 3)	28 580	1 500
	16 886 598	17 458 622
Dépenses		
Publicité, promotion et publications	244 429	47 518
Amortissement des immobilisations corporelles	42 517	197 601
Assurances	31 291	19 554
Divers	5 387	4 818
Créances douteuses	67 964	-
Dépenses de bureau	1 063 890	879 051
Honoraires professionnels	2 202 520	1 644 315
Prestation de services régionaux	1 294 675	1 341 495
Loyer	1 163 138	2 230 227
Salaires et avantages sociaux	7 806 366	8 242 634
Déplacements et réunions	3 236 436	3 304 900
Bourses	16 000	-
	17 174 613	17 912 113
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(288 015)	(453 491)

La Fraternité des Indiens du Canada

État consolidé de la situation financière
au 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	271 803	-
Actif détenu en fiducie (note 3)	22 681	20 987
Subventions et contributions à recevoir (note 4)	986 279	1 181 731
Autres débiteurs	917 652	763 314
TPS à recouvrer	428 446	541 253
Stocks	17 717	15 768
Frais payés d'avance	106 915	364 500
	2 751 493	2 887 553
Frais payés d'avance	598 757	672 074
Immobilisations corporelles (note 5)	159 568	279 356
	3 509 818	3 838 983
Passif		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	-	613 392
Créditeurs et charges à payer	3 024 432	2 235 491
Sommes à remettre à l'État	64 506	74 007
Passif détenu en fiducie (note 3)	22 681	20 987
Apports reportés (note 6)	178 638	346 425
Apports excédentaires (note 7)	420 372	-
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 8)	103 497	461 512
	3 814 126	3 751 814
Dette à long terme (note 8)	464 000	567 462
	4 278 126	4 319 276
Éventualité (note 9)		
Actif net		
Investi en immobilisations corporelles	159 568	279 356
Fonds affectés (note 10)	163 083	164 478
Fonds non affectés - opérations générales	(1 090 959)	(924 127)
	(768 308)	(480 293)
	3 509 818	3 838 983

Au nom du Conseil de direction

_____ Roger Augustine, Chef régional, Comité de gestion

_____ Ghislain Picard, Chef régional, Comité de gestion

La Fraternité des Indiens du Canada

État consolidé de l'évolution de l'actif net
de l'exercice clos le 31 mars 2014

	Investi en	Fonds	Fonds	<u>Total</u>	
	immobilisations corporelles	affectés (note 10)	non affectés opérations générales	2014	2013
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	279 356	164 478	(924 127)	(480 293)	(26 802)
Insuffisance des revenus sur les dépenses	-	(1 395)	(286 620)	(288 015)	(453 491)
Cession d'immobilisations corporelles	(250 144)	-	250 144	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	172 873	-	(172 873)	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(42 517)	-	42 517	-	-
Solde à la fin	159 568	163 083	(1 090 959)	(768 308)	(480 293)

PROJET

La Fraternité des Indiens du Canada

État consolidé des flux de trésorerie
de l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Rentrées (sorties) nettes d'encaisse liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(288 015)	(453 491)
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	42 517	197 601
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	250 144	-
Augmentation (diminution) des apports reportés	(167 787)	298 032
Augmentation (diminution) des apports excédentaires	420 372	(25 099)
	257 231	17 043
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 11)	1 262 314	(1 548 986)
	1 519 545	(1 531 943)
Investissement		
Cession d'investissements	-	9 530
Acquisition d'immobilisations corporelles	(172 873)	(2 285)
	(172 873)	7 245
Financement		
Émission de dette à long terme	-	1 000 000
Remboursements sur la dette à long terme	(461 477)	(21 512)
	(461 477)	978 488
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	885 195	(546 210)
Découvert bancaire au début	(613 392)	(67 182)
Encaisse (découvert bancaire) à la fin	271 803	(613 392)

La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2014

1. Nature des activités

La Fraternité des Indiens du Canada (la "corporation"), constituée en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes du 29 septembre 1970, poursuit les objectifs suivants :

- favoriser la solution des problèmes auxquels sont confrontées les Premières Nations;
- servir d'organisme national dans le but de représenter les Premières Nations et de diffuser de l'information à leur intention;
- étudier, de concert avec les représentants des Premières Nations à travers le Canada, les problèmes auxquels les Premières Nations font face et s'adresser au gouvernement et à d'autres organismes au nom des Premières Nations;
- favoriser et promouvoir le maintien de la culture et des valeurs des Premières Nations;
- servir de porte-parole national pour les Premières Nations à travers tout le Canada.

La corporation sert de secrétariat à l'Assemblée des Premières Nations ("APN").

La corporation est un organisme sans but lucratif et à ce titre, n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité d'exercice et présentation

La corporation adopte la méthode du report pour comptabiliser ses apports.

Les états financiers englobent les comptes de la corporation et ceux du Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada, entité qui relève de la corporation. Toutes les opérations importantes entre ces organismes et leurs soldes ont été éliminés pour fins de consolidation.

Instruments financiers

La corporation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception de son encaisse qui est évaluée à la juste valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont constatés à la juste valeur estimative à la date de l'apport.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, selon les durées de vie utiles des immobilisations suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

Constataion des revenus

Les apports non affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent lorsque reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'encaissement éventuel peut être raisonnablement garanti.

Les apports affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont encourues.

Les apports reçus et affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et constatés comme revenus selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

Apports excédentaires

Dans le cadre de certains programmes, l'excédent des revenus sur les dépenses doit parfois être remboursé et est comptabilisé à titre de passif. Lorsque l'approbation de conserver les fonds est reçue, l'excédent est alors comptabilisé comme revenu.

Ventilation des dépenses

La ventilation des dépenses administratives entre les programmes ou les organismes de financement est effectuée conformément à la base de répartition et aux montants maximum ou pourcentages mentionnés dans chacun des différents accords de contribution conclus par la corporation.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. La valeur de réalisation nette des subventions, des contributions et des autres débiteurs, la TPS à recouvrer, les réserves d'inventaire, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant des charges à payer et les engagements sont les éléments les plus significatifs pour lesquels des estimations ont été utilisées.

3. Fonds détenus en fiducie

La corporation détient en fiducie un fonds d'études d'un montant total de 22 681 \$ (20 987 \$ en 2013) pour les enfants de Kelly Morriveau. Ces fonds ont été donnés par des particuliers et des organisations.

4. Subventions et contributions à recevoir

Les subventions et contributions à recevoir s'établissent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)	284 591	321 412
Partenariat canadien contre le Cancer (PCCC)	230 148	100 549
Commission de coopération environnementale	32 125	-
Université Dalhousie	19 994	21 659
Santé Canada	3 505	-
Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDC)	25 000	25 000
Pêches et océans Canada	53 956	525 941
Environnement Canada	174 901	164 550
Société de gestion des déchets nucléaires	123 373	-
Justice Canada	33 686	10 120
Sécurité publique Canada	-	7 500
Province de l'Ontario	5 000	5 000
	986 279	1 181 731

La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2014

5. Immobilisations corporelles

			2014	2013
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	1 825 198	1 822 858	2 340	16 675
Matériel de bureau	808 010	679 855	128 155	12 537
Améliorations locatives	168 553	139 480	29 073	250 144
	2 801 761	2 642 193	159 568	279 356

6. Apports reportés

Les changements survenus au solde des apports reportés sont les suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début	346 425	48 393
Apports reçus au cours de l'exercice	15 265 381	15 739 511
Apports constaté comme revenus au cours de l'exercice	(15 391 527)	(15 516 882)
Solde à la fin de l'exercice, apports	220 279	271 022
Autres apports reçus	54 368	96 009
Autres apports constatés comme revenus	(96 009)	(20 606)
	178 638	346 425

Le solde à la fin de l'exercice se détaille comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Santé Canada	-	55 690
Société de gestion des déchets nucléaires	-	90 733
Assemblée Générale Annuelle	51 368	-
Partenariat canadien contre le cancer	82 031	163 261
Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants	3 000	-
Commission de coopération environnementale	-	18 026
Université Dalhousie	39 239	13 439
Autres	3 000	5 276
	178 638	346 425

7. Apports excédentaires

Les apports excédentaires sont les suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	420 372	-

La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2014

8. Dette à long terme

	2014	2013
	\$	\$
Prêt à terme, échéant en janvier 2020 payable en cinq versements mensuels consécutifs de 80 000 \$, suivie de 75 versements mensuels consécutifs de 8 000 \$ en capital et portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1 %	560 000	1 000 000
Contrat de location-acquisition, échéant en 2015, portant intérêt au taux de 3%, remboursable en versements mensuels de 1 793 \$, incluant les intérêts	7 497	28 974
	567 497	1 028 974
Tranche échéant à moins d'un an	103 497	(461 477)
	464 000	567 497

Les remboursements de capital pour les six prochains exercices sont les suivants :

	\$
2015	103 497
2016	96 000
2017	96 000
2018	96 000
2019 et suivant	176 000

9. Éventualité

La corporation reçoit son financement de divers organismes gouvernementaux selon les besoins et les budgets spécifiques de ses programmes et répartit certaines dépenses à ces divers programmes. Dans bien des cas, l'organisme de financement a le droit d'examiner les registres comptables afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux modalités de ses programmes. À l'heure actuelle, il s'avère impossible d'estimer la nécessité éventuelle de rembourser certains montants aux organismes en question. La direction de la corporation estime que l'affectation de ses dépenses est juste et raisonnable dans les circonstances. Tous ajustements requis aux états financiers par suite de ces examens, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ceux-ci seront connus.

Facilité de crédit

La corporation a conclu une convention bancaire établissant une facilité de crédit à vue à des fins générales pouvant atteindre au maximum 2 500 000 \$ et portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1 %. L'emprunt est garanti par une convention générale de garantie représentant une charge prioritaire sur la totalité des biens de la corporation. Le solde en fin d'exercice est nul \$ (nul \$ en 2013).

La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2014

10. Le fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Les états financiers consolidés comprennent les comptes du Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada; entité contrôlée par la corporation. Une description sommaire de cette entité contrôlée est présentée ci-dessous.

Le Fonds en fiducie a été reconnu à titre d'organisme de bienfaisance en vertu de l'alinéa 149(i)(f) de la Loi de l'impôt sur le revenu; il comprend le Fonds de langue et d'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de recherche parrainée et le Fonds des héros de notre époque.

Les fonds affectés se composent des éléments suivants et ils doivent être utilisés pour les besoins indiqués ci-dessous :

- Le Fonds de langue et d'alphabétisation a été établi pour promouvoir l'éducation des Premières Nations au moyen de bourses d'études et par la promotion de la recherche, des colloques et des conférences universitaires sur les droits des Premières Nations, leur histoire et le contact entre les Premières Nations et le public canadien.
- Le Fonds de guérison de la jeunesse a été établi en 1996 pour soutenir les efforts visant à améliorer l'estime de soi et le profil des jeunes des Premières Nations au Canada par l'organisation d'événements qui permettent de réunir ces jeunes avec des dirigeants politiques et des aînés pour de la formation spirituelle et de leadership et pour du support dans la représentation par les jeunes de leurs nations à des congrès et des rencontres au Canada et à l'échelle internationale.
- Le Fonds de recherche parrainée a été créé en 2001 dans le but de participer à des recherches qui touchent les problèmes économiques, sociaux et scientifiques des communautés indiennes tout en suggérant des solutions à ces problèmes.
- Le Fonds des héros de notre époque a été créé en 2001 et a pour but de reconnaître les citoyens des Premières Nations qui ont démontré d'excellentes habiletés intellectuelles et académiques, de l'intégrité, de l'intérêt et du respect envers l'humanité et du leadership et qui ont pris l'initiative d'utiliser leurs talents au maximum. Les prix ont été nommés en mémoire aux personnages de l'histoire autochtone suivants : Jake Fire (la criminologie), Tommy Pierce (les études sur les Autochtones), Walter Dieter (la sociologie), Omar Peters (les sciences politique), Robert Smallboy (la médecine), James Gosnell (le droit). Les prix sont décernés chaque année au cours de l'assemblée annuelle générale de l'Assemblée des Premières Nations.

La Fraternité nomme les membres du Conseil de direction du Fonds en fiducie et veille à ce que le Fonds en fiducie respecte la charte de la Fraternité.

11. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	2014	2013
	\$	\$
Actif détenu en fiducie	(1 694)	-
Subventions et contributions à recevoir	195 452	1 117 479
Autres débiteurs	(154 338)	(155 823)
TPS à recouvrer	112 807	(23 346)
Stocks	(1 949)	(6 050)
Frais payés d'avance	330 902	(955 729)
Créditeurs et charges à payer	788 941	(1 452 901)
Sommes à payer à l'État	(9 501)	(72 616)
Passif détenu en fiducie	1 694	-
	1 262 314	(1 548 986)

La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2014

12. Engagements

La corporation s'est engagée à verser des montants minimums en vertu de contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel dont les versements pour chacun des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2015	924 211
2016	898 568
2017	851 497
2018	809 572
2019	809 572
	<hr/> 4 293 420

13. Rémunération des dirigeants

En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale annuelle (62/98), le chef national de l'APN reçoit un salaire qui est ajusté annuellement en fonction de l'Indice des prix à la consommation. De même, en vertu d'une résolution de la Confédération des nations indiennes et du Comité exécutif, chacun des chefs régionaux reçoit un jeton de présence. La direction et les gestionnaires non-élus sont rémunérés en fonction des normes industrielles pour leur poste individuel.

14. Assistance à la retraite

La corporation contribue à un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses employés et chefs régionaux. Les contributions sont jusqu'à 6 % du salaire de l'employé. Les contributions de l'employeur pour l'exercice se chiffrent à 385 680 \$ (403 296 \$ en 2013).

15. Instruments financiers

Juste valeur

La juste valeur de la dette à long terme a été déterminée en utilisant la valeur actuelle des entrées de fonds futures établies selon les contrats de financement courants, en utilisant le taux d'intérêt estimatif que la corporation serait en droit d'obtenir pour des prêts ayant des échéances et des conditions similaires. Au 31 mars 2014, la juste valeur de la dette à long terme se rapproche de sa valeur comptable.

Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les différents débiteurs de la corporation représentent un crédit au titre de ses programmes. Le crédit est principalement accordé au gouvernement fédéral, posant des risques de crédit minimaux pour la corporation.

Le risque de crédit maximal pour la corporation est représenté par la juste valeur des placements et des différents débiteurs telle que présentée au bilan consolidé.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence aux conséquences négatives des fluctuations du taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière, les revenus de placements et les charges d'intérêts de la corporation. L'encaisse, les placements, la dette à long terme et la facilité de crédit à vue de la corporation sont exposés aux fluctuations du taux d'intérêt. La dette à long terme porte généralement intérêts à taux fixes, à l'exception des améliorations locatives à payer, qui viennent à échéance en 2012. Par conséquent, l'exposition des flux de trésorerie n'est pas significative. Toutefois, la juste valeur de dettes portant intérêts à taux fixes peut varier dû à des changements dans les taux d'intérêts du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêts de la facilité de crédit à vue est limitée étant donné sa courte échéance. L'incidence des fluctuations défavorables des taux n'est pas considérée importante.

La Fraternité des Indiens du Canada

Annexe 1 - État des revenus et des dépenses
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)
de l'exercice clos le 31 mars 2014

	Capacité organisationnelle de base	Événement de la Proclamation Royale	Traité -	Ajouts aux réserves	Examen de la politique sur les revendications globale	Traités	Revendications spéciales	Relations financières
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus								
Apports/subvention - AADNC	5 000 000	20 000		450 000	400 000	400 000	125 000	60 000
Apports/subvention - autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'inscription	-	-	-	-	-	-	-	-
Salon	-	-	-	-	-	-	-	-
	5 000 000	20 000		450 000	400 000	400 000	125 000	60 000
Dépenses								
Publicité, promotion et publications	3 058	-	-	41	20	29	10	6
Ventilation des dépenses administratives	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Assurances	16 878	-	-	534	251	429	128	84
Divers	584	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses de bureau	261 989	5 799		23 043	12 009	10 775	4 002	3 422
Honoraires professionnels	135 642	1 994		50 295	95 258	37 791	32 440	60
Prestation de services régionaux	1 005 786	-		6 731	-	-	-	-
Loyer	333 187	-		29 334	22 697	21 169	5 281	5 040
Salaires et avantages sociaux	3 014 437	654		274 058	166 699	162 747	45 715	40 573
Déplacements et réunions	387 923	17 255		66 093	103 539	167 254	37 642	10 911
	5 159 484	25 702		450 129	400 473	400 194	125 218	60 096
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(159 484)	(5 702)		(129)	(473)	(194)	(218)	(96)

La Fraternité des Indiens du Canada

Annexe 1 - État des revenus et des dépenses (suite)
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)
de l'exercice clos le 31 mars 2014

	Défense des intérêts et de communications relatifs aux pensionnats indiens	Commemoration	Développement social	Sommet national des jeunes de l'APN de 2013	Groupe de travail national sur le développement des ressources naturelles	Projet d'aménagement écologique de la collectivité, d'amélioration de la capacité et la coordination
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus						
Apports/subvention - AADNC	150 000	1 325 228	330 000	100 000	42 724	150 000
Apports/subvention - autres	-	-	-	-	-	-
Divers	-	-	-	-	-	-
Frais d'inscription	-	-	-	-	-	-
Salon	-	-	-	-	-	-
	150 000	1 325 228	330 000	100 000	42 724	150 000
Dépenses						
Publicité, promotion et publications	14	186 804	937	-	1	20
Ventilation des dépenses administratives	-	-	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Assurances	193	377	686	-	18	302
Divers	-	-	-	-	-	-
Dépenses de bureau	9 940	16 252	26 202	1 377	676	9 693
Honoraires professionnels	2 587	936 092	2 188	7 672	14	4 762
Prestation de services régionaux	-	-	-	-	-	-
Loyer	14 028	20 144	27 569	-	3 696	12 762
Salaires et avantages sociaux	93 420	121 082	200 384	14 453	27 475	100 343
Déplacements et réunions	30 030	44 477	72 787	77 469	10 844	22 652
	150 212	1 325 228	330 753	100 971	42 724	150 534
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(212)	-	(753)	(971)	-	(534)

La Fraternité des Indiens du Canada

Annexe 1 - État des revenus et des dépenses (suite)

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) de l'exercice clos le 31 mars 2014

	Logement et		Gestion des	Education et		2013
	infrastructures	\$		urgences	supplément d'éducation	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus						
Apports/subvention - AADNC	765 500	125 000	600 000	10 043 452	10 612 688	
Apports/subvention - autres	-	-	-	-	91 330	
Divers	54 564	-	-	54 564	-	
Frais d'inscription	114 623	-	-	114 623	19 018	
Salon	-	-	-	-	515 620	
	934 687	125 000	600 000	10 212 639	11 238 656	
Dépenses						
Publicité, promotion et publications	8 751	20	185	199 896	8 723	
Ventilation des dépenses administratives	-	-	-	-	-	
Amortissement	30	-	-	30	2 392	
Assurances	821	255	1 239	22 195	12 423	
Divers	-	-	-	584	150	
Dépenses de bureau	57 209	12 359	55 981	510 728	527 508	
Honoraires professionnels	33 533	1 046	16 309	1 357 683	811 968	
Prestation de services régionaux	17 500	-	-	1 030 017	1 188 052	
Loyer	54 178	12 533	48 355	609 973	1 572 222	
Salaires et avantages sociaux	434 173	94 108	445 503	5 235 824	5 375 661	
Déplacements et réunions	328 575	5 516	89 545	1 472 512	1 846 974	
	934 770	125 837	657 117	10 439 442	11 346 073	
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(83)	(837)	(57 117)	(226 803)	(107 417)	

La Fraternité des Indiens du Canada

Annexe 2 - État des revenus et des dépenses
Autres organismes de financement
de l'exercice clos le 31 mars 2014

	Sécurité publique		Justice de l'Alberta et l'Alberta et le Solliciteur général		Justice Canada		RHDC		Environnement Canada		Corporation de la commission de l'environnement	
	Canada	\$	Canada	\$	Canada	\$	Canada	\$	Canada	\$	Canada	\$
Revenus												
Apports/subventions - autres	30 000		10 000		112 320		250 000		287 351		32 125	
Apports/subventions - années précédentes	-		-		-		-		-		18 026	
Vente des publications	-		-		-		-		-		-	
Divers	9 044		-		-		-		-		-	
Frais d'inscription	33 714		-		-		-		-		-	
Salon	3 619		-		-		-		-		-	
	76 377		10 000		112 320		250 000		287 351		50 151	
Dépenses												
Publicité, promotion et publications	2 615		-		2		136		2 882		2	
Ventilation des dépenses administratives	-		-		10 120		-		25 500		2 244	
Amortissement des immobilisations corporelles	-		-		-		-		-		20	
Assurances	-		-		107		543		645		23	
Divers	-		-		-		-		-		-	
Créances douteuses	-		-		-		-		-		-	
Dépenses de bureau	11 366		-		6 746		27 318		22 332		844	
Honoraires professionnels	3 327		-		3 711		27 909		8 112		136	
Prestation de services régionaux	-		-		-		-		-		-	
Loyer	-		-		5 280		26 834		23 363		162	
Salaires et avantages sociaux	48		-		66 525		125 634		183 138		25 629	
Déplacements et réunions	62 326		10 388		20 109		42 415		21 933		21 597	
	79 682		10 388		112 600		250 789		287 905		50 657	
	(3 305)		(388)		(280)		(789)		(554)		(506)	
Insuffisance des revenus sur les dépenses												

La Fraternité des Indiens du Canada

Annexe 2 - État des revenus et des dépenses (suite)

Autres organismes de financement
de l'exercice clos le 31 mars 2014

	Société de		Partenariat		Pêches et		Autres		Total	
	gestion des	déchéts	canadien	contre le	océans	Canada			2014	2013
	nucléaires	Canada	cancer		Canada				\$	\$
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus										
Apports/subventions - autres	230 654	3 459 864	47 568	575 956	60 410	5 096 248	4 925 854			
Apports/subventions - années précédentes	-	55 690	163 260	-	1 850	238 826	-			
Vente des publications	-	-	-	-	20	20,00	-			
Divers	-	2 182	-	-	923 074	934 300	891 027			
Salon	-	-	-	-	263 355	297 069	214 399			
Frais d'inscription	-	-	-	-	75 297	78 916	187 186			
	230 654	3 517 736	210 828	575 956	1 324 006	6 645 379	6 218 466			
Dépenses										
Publicité, promotion et publications	32	3 725	514	42	34 583	44 533	38 795			
Ventilation des dépenses administratives	38 425	319 499	19 166	36 000	(450 954)	-	(2 392)			
Amortissement des immobilisations corporelles	-	8 090	-	-	34 377	42 487	197 601			
Assurances	521	3 908	-	-	3 349	9 096	7 131			
Divers	-	-	-	-	3 743	3 743	4 545			
Créances douteuses	-	-	-	-	67 964	67 964	-			
Dépenses de bureau	9 141	197 292	14 416	15 443	248 264	553 162	351 543			
Honoraires professionnels	7 393	594 634	5 412	21 294	170 309	842 237	829 099			
Prestation de services régionaux	-	60 577	-	102 000	102 081	264 658	153 443			
Loyer	14 265	241 321	9 516	29 664	202 760	553 165	658 005			
Salaires et avantages sociaux	126 024	1 365 344	91 504	220 127	366 569	2 570 542	2 866 973			
Déplacements et réunions	35 668	723 790	70 300	151 386	593 697	1 753 609	1 457 926			
	231 469	3 518 180	210 828	575 956	1 376 742	6 705 196	6 562 669			
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(815)	(444)	-	-	(52 736)	(59 817)	(344 203)			

La Fraternité des Indiens du Canada

Annexe 3 - État des revenus et des dépenses

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada
de l'exercice clos le 31 mars 2014

	Fonds général		Fonds de langue et d'alphabétisation		Fonds de guérison de la jeunesse		Fonds de recherche parrainée		Fonds des héros de notre époque		Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus												
Parrainage	6 080	-	-	-	-	-	-	-	22 500	28 580	-	-
Divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 500	1 500
	6 080	-	-	-	-	-	-	-	22 500	28 580	-	1 500
Dépenses												
Services professionnels	-	650	650	650	650	650	650	650	650	2 600	3 248	3 248
Divers	1 060	-	-	-	-	-	-	-	-	1 060	123	123
Bourses	-	-	-	-	-	-	-	-	16 000	16 000	-	-
Déplacements	-	10 315	10 315	10 315	10 315	10 315	10 315	10 315	10 315	10 315	-	-
	1 060	10 965	10 965	650	650	650	650	650	16 650	29 975	3 371	3 371
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	5 020	(10 965)	(10 965)	(650)	(650)	(650)	(650)	(650)	5 850	(1 395)	(1 871)	(1 871)



ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
55, rue Metcalfe, bureau 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5

Téléphone : (613) 241-6789
Sans frais : 1-866-869-6789
Télécopieur : (613) 241-5808
www.afn.ca